



# Tableaux annexes du Programme national de réforme 2022

Extrait de la base de données « CeSaR »<sup>1</sup>



## Luxembourg's contribution to the Country-specific recommendations (CSR) assessment

Semester Cycle 2022

### CSR.2021.1

CSR 1 Subpart 1: In 2022, pursue a supportive fiscal stance, including the impulse provided by the Recovery and Resilience Facility, and preserve nationally financed investment.

Measures	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 13:32 PM)</p> <p>(EN) Fiscal policy in 2022 is fully oriented towards qualitative and job-creating growth, while pursuing an ambitious investment policy to meet the dual challenge of climate and digital transition. In total, public investments at general government level represent 3.2 billion euros (4.4% of GDP) in 2022, which represents an increase of +5.1% compared to 2021. Reforms and investments provided for in the Luxembourg Recovery and Resilience Plan are implemented in parallel with the aforementioned investment programme. (FR) La politique budgétaire en 2022 est pleinement orientée en faveur d'une croissance qualitative et créatrice d'emplois, tout en poursuivant une politique d'investissement ambitieuse permettant de relever le double défi de la transition climatique et numérique. Au total, les investissements publics au niveau des administrations publiques représentent 3,2 milliards d'euros (4,4% du PIB) en 2022, ce qui représente une augmentation de +5,1% par rapport à 2021. Les réformes et les investissements prévus dans le Plan pour la reprise et la résilience du Luxembourg sont mis en œuvre en parallèle au programme d'investissement précité.</p>
Comments	
<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
State of play	

CSR 1 Subpart 2: When economic conditions allow, pursue a fiscal policy aimed at achieving prudent medium-term fiscal positions and ensuring fiscal sustainability in the medium term.

Measures	
<b>Entry 1</b>	MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 13:34 PM)

<sup>1</sup> Veuillez noter que cet extrait date du 8 avril 2022.



	<p>(EN) Despite the fact that the general escape clause has been in force since 2020, Luxembourg manages to reduce its government deficit to below 3% of GDP from 2021. In 2022, the improvement in Luxembourg's public finances continues, resulting in a nominal general government balance close to balance and a structural balance close to the medium-term objective (MTO). The multi-annual budgetary programme for the period 2021 to 2025 foresees full compliance with the MTO from 2023 onwards. Throughout the period 2022-2025, public investment will continue to increase at an average annual rate of +6.5% per year and will thus be above 4% of GDP at all times. (FR) Malgré le fait que la clause dérogatoire générale (« general escape clause ») est en vigueur depuis 2020, le Luxembourg parvient à ramener son déficit public à un niveau inférieur à 3% du PIB dès 2021. En 2022, l'amélioration des finances publiques luxembourgeoises se poursuit, permettant d'aboutir à un solde nominal des administrations publiques presque à l'équilibre et un solde structurel proche de l'objectif budgétaire à moyen terme (« OMT »). La programmation budgétaire pluriannuelle sur la période 2021 à 2025 prévoit la pleine conformité à l'OMT à partir de 2023. Tout au long de la période 2022-2025, les investissements publics continueront à augmenter à un rythme annuel moyen de +6,5% par année et se situeront ainsi à tout moment au-dessus de 4% du PIB.</p>
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
<b>State of play</b>	

CSR 1 Subpart 3: At the same time, enhance investment to boost growth potential. Pay particular attention to the composition of public finances, on both the revenue and expenditure sides of the budget, and to the quality of budgetary measures in order to ensure a sustainable and inclusive recovery. Prioritise sustainable and growth-enhancing investment, in particular investment supporting the green and digital transition.

<b>Measures</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 13:46 PM)</p> <p>(EN) The quality of public finances is determined not only by the quantitative dimension, but also through qualitative aspects. Thus, the government is continuing its efforts to prioritise spending that can have a positive impact on long-term growth, in particular in line with the objectives set for the dual green and digital transition, as well as for the cohesion of society. The commitments under the government's climate and environmental policy are described in Luxembourg's Integrated National Energy and Climate Plan (PNEC). The expenditure identified in the draft State Budget to contribute to the achievement of the objectives of the NECP amounts to 1.9 billion euros in 2022. The commitment to the fight against climate change in the area of taxation is reflected in particular in the implementation of the carbon price introduced in 2021, which was raised to €25 per ton on 1 January 2022. (FR) La qualité des finances publiques ne se détermine non seulement par la dimension quantitative, mais aussi à travers les aspects qualitatifs. Ainsi, le gouvernement continue ses efforts visant à privilégier les dépenses susceptibles d'avoir un impact positif sur la croissance à long terme, en conformité notamment avec les objectifs fixés au niveau de la double transition verte et numérique, ainsi qu'au niveau de la cohésion de la société. Les engagements sous la politique climatique et environnementale du gouvernement sont décrits au plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg. Les dépenses identifiées au projet de Budget de l'Etat permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs du PNEC s'élèvent à 1,9 milliard d'euros en 2022. L'engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique dans le domaine de la fiscalité se concrétise notamment par la mise en œuvre du prix du carbone introduit en 2021 qui a été relevé à 25 € / tonne au 1er janvier 2022.</p>
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.



## State of play

CSR 1 Subpart 4: Give priority to fiscal structural reforms that will help provide financing for public policy priorities and contribute to the long-term sustainability of public finances, including, where relevant, by strengthening the coverage, adequacy and sustainability of health and social protection systems for all.

## Measures

### Entry 1

MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 14:00 PM)

(EN) As regards efforts to promote social cohesion, social benefits (in cash and in kind) will account for some 43% of total public spending in 2022, which corresponds to the average observed during the period 2016 to 2021 and confirms the government's firm and ongoing commitment to social protection. Finally, as regards the sustainability of public finances, and in line with the government's efforts in recent years, the various social security pillars are regularly monitored and the results of the analyses are discussed with the social partners and other stakeholders in order to ensure long-term sustainability and sound strategic management. In this context, the next actuarial assessment of the General Inspectorate of Social Security (IGSS) on the general pension insurance scheme, including updated financing forecasts, will be presented in the first quarter of 2022. In the same vein, the modernisation of long-term care insurance through the introduction of the 2018 reform ensures that the whole system is monitored with a view to better anticipating future changes and the financial balance of the system. (FR) Quant aux efforts en faveur de la cohésion sociale, les prestations sociales (en espèce et en nature) représentent quelque 43% du total des dépenses publiques en 2022, ce qui correspond à la moyenne observée pendant la période 2016 à 2021 et confirme l'engagement ferme et continu du gouvernement en faveur de la protection sociale. Enfin, quant à la soutenabilité des finances publiques, et dans la lignée des efforts du gouvernement des dernières années, les différents piliers de la sécurité sociale font l'objet d'un suivi régulier et les résultats des analyses sont discutés avec les partenaires sociaux et autres parties prenantes afin d'assurer la viabilité à long terme et une bonne gestion stratégique. Dans ce contexte, le prochain bilan actuariel de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) au sujet du régime général d'assurance pension, y compris la mise à jour des prévisions relatives au financement, sera présenté en cours du premier trimestre 2022. Dans la même veine, la modernisation de l'assurance dépendance par l'introduction de la réforme de 2018 assure le suivi de l'ensemble du dispositif en vue d'une meilleure anticipation des futurs changements et de l'équilibre financier du système.

## Comments

### Entry 1

Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.

## State of play



CSR.2020.1

CSR 1 Subpart 1: Take all necessary measures, in line with the general escape clause of the Stability and Growth Pact, to effectively address the COVID-19 pandemic, sustain the economy and support the ensuing recovery. When economic conditions allow, pursue fiscal policies aimed at achieving prudent medium-term fiscal positions and ensuring debt sustainability, while enhancing investment.

Measures	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (15/02/2022 08:19 AM)</p> <p>(EN) In its coalition agreement, the government pledged to respect the medium-term budgetary objective throughout the period of the legislature and to ensure consistently to keep the public debt below at all times of 30% of GDP. Following the activation of the general escape clause, the Government made use of the budgetary flexibility to take all the necessary measures to fight effectively the pandemic. The Government is continuously monitoring the orientations of its budgetary policy and plans to pursue more prudent budgetary positions in the medium term as soon economic conditions allow for it. (FR) Dans son accord de coalition, le gouvernement s'est engagé de respecter l'objectif budgétaire à moyen terme (OMT), tout au long de la période de législature et de veiller de façon conséquente à maintenir la dette publique à tout moment en-dessous de 30% du PIB. Suite à l'activation de la clause pour récession économique sévère, le Gouvernement a misé sur la flexibilisation budgétaire pour prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre la pandémie. Le Gouvernement surveille en continue les orientations de sa politique budgétaire et envisage de poursuivre des positions budgétaires prudentes à moyen terme lorsque les conditions économiques le permettront.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:14 AM)</p> <p>(EN) Recovery aid: Grand-Ducal Regulation of 19 August 2020 on the operation of the compensation mechanism for the service of general economic interest in the field of energy efficiency temporarily implemented in order to reinforce energy saving activities in the context of the economic recovery between 1 June 2020 and 31 December 2020. Support electricity and natural gas suppliers in their energy saving obligations during the economic recovery phase (June to December 2020). (FR) Aide de relance : Règlement grand-ducal du 19 août 2020 relatif au fonctionnement du mécanisme de compensation du service d'intérêt économique général en matière d'efficacité énergétique temporairement mis en oeuvre en vue de renforcer les activités d'économies d'énergie dans le contexte de la relance de l'activité économique entre le 1er juin 2020 et le 31 décembre 2020. Soutenir les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel dans le cadre de leurs obligations d'économies d'énergie pendant la phase de relance économique (juin à décembre 2020).</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:14 AM)</p> <p>(EN) Increase in maximum working time in essential business sectors Extend, with the agreement of the staff delegation, the maximum work time up to 12 hours a day and 60 hours a week. (FR) Augmentation de la durée de travail max. dans les secteurs d'activités essentielles Prolonger, avec l'accord de la délégation du personnel, la durée de travail max. jusqu'à 12 heures par jour et 60 heures par semaine.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:15 AM)</p> <p>(EN) Refusal or cancellation of leave of absence in essential activity sectors Allow employers to refuse leave requests, and leave already granted during the state of crisis. (FR) Refus ou annulation de congés dans les secteurs d'activités essentielles Permettre aux employeurs de refuser pendant</p>



	<p>l'état de crise (du 18 mars jusqu'au 24 juin 2020), les demandes de congé, et les congés déjà accordés.</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:15 AM)</p> <p>(EN) Increase in working hours for certain student contracts in essential business sectors Extend the weekly duration of fixed-term contracts concluded with a student to 40 hours over a period of 4 weeks or a month. (FR) Augmentation de la durée de travail pour certains contrats étudiants dans les secteurs d'activités essentielles Prolonger la durée hebdomadaire des CDD conclus avec un étudiant à 40 heures sur une période de 4 semaines ou d'un mois.</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:15 AM)</p> <p>(EN) Financial support for companies carrying out an investment or R&amp;D project for products helping to combat the health crisis Co-fund up to 80% of costs for industrial research and experimental development projects as well as investment projects to produce / develop medical devices or hospital and medical equipment for the fight against COVID-19. (FR) Soutien financier aux entreprises portant un projet d'investissement ou de R&amp;D pour des produits aidant à combattre la crise sanitaire Cofinancer jusqu'à 80% les projets de recherche industrielle et de développement expérimental ainsi que les projets d'investissement pour produire/ développer des dispositifs médicaux ou de l'équipement hospitalier et médical destiné à la lutte contre le COVID-19.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:15 AM)</p> <p>(EN) Investment aid for the production of articles relevant to the fight against Covid-19 Support companies that reorient their production chain to make, for example, protective masks or produce hydroalcoholic gel. (FR) Aide à l'investissement pour la production d'articles pertinents pour la lutte contre le Covid-19 Soutenir les entreprises qui réorientent leur chaîne de production pour confectionner p.ex. des masques de protection ou produire du gel hydroalcoolique.</p>
<b>Entry 8</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:16 AM)</p> <p>(EN) Platform connecting individual protective equipment supply and demand Establishment of the EPI-Covid19.lu platform in order to link supply and demand for personal protective equipment (PPE) produced and supplied in Luxembourg. (FR) Plateforme de mise en relation de l'offre et la demande pour les équipements de protection individuelle Mise en place de la plateforme EPI-Covid19.lu afin de mettre en relation l'offre et la demande en matière d'équipements de protection individuelle (EPI) produits et fournis au Luxembourg.</p>
<b>Entry 9</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:16 AM)</p> <p>(EN) Reinforced coverage of the financing needs of young innovative companies In order to support start-ups, the maximum applied co-financing rate of 50% has been raised to at least 70% for all new aid for young innovative companies granted. (FR) Couverture renforcée du besoin en financement des jeunes entreprises innovantes Afin de soutenir les start-up, le taux maximum de cofinancement appliqué de 50 % a été relevé à au moins 70 % pour toutes les nouvelles aides jeunes entreprises innovantes octroyée.</p>
<b>Entry 10</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:16 AM)</p> <p>(EN) Support to start-ups Call for projects on the development of innovative products or services of a technological nature intended to limit or even overcome the economic, health and societal effects to the COVID-19 pandemic. (FR) Soutien aux start ups Appel à projet portant sur le développement</p>



	<p>de produits ou services innovants d'ordre technologique destinés à limiter voire à surmonter les effets économiques, sanitaires, sociétaux de la crise liée à la pandémie covid-19</p>
<b>Entry 11</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:16 AM)</p> <p>(EN) Suspension of the forced execution of evictions ordered for residential leases as well as those ordered for commercial leases Protect tenants during the time of crisis. (FR) Suspension de l'exécution forcée des déguerpissements ordonnés pour les baux à usage d'habitation ainsi que ceux ordonnés en matière de bail commercial Protéger les locataires pendant la période de crise de l'exécution forcée immédiate du Déguerpissement.</p>
<b>Entry 12</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:16 AM)</p> <p>(EN) Measures for the self-employed with regards to social contributions As a self-employed person, take advantage of measures to better manage the payment of social contributions. (FR) Mesures pour indépendants au niveau des cotisations sociales Profiter en tant qu'indépendant des mesures pour mieux gérer le paiement des cotisations sociales.</p>
<b>Entry 13</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:17 AM)</p> <p>(EN) Recovery and solidarity fund for companies Over a period of 6 months, a monthly direct aid of 1,250 EUR per employee and of 250 EUR per employee in short-time work to companies which suffer a loss of at least 25% of their turnover. (FR) Fonds de relance et de solidarité pour entreprises Accorder, sur une période de 6 mois, une aide directe mensuelle de EUR 1.250 par salarié en poste et de EUR 250 par salarié au chômage partiel aux entreprises ayant repris leurs activités et qui subissent une perte d'au moins 25% du chiffre d'affaire.</p>
<b>Entry 14</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:17 AM)</p> <p>(EN) Restart support for retail stores Grant direct aid to retail stores of EUR 1,000 per employee in June, EUR 750 per employee in July and EUR 500 per employee in August. (FR) Aide de redémarrage pour le commerce de détail en magasin Accorder une aide directe aux commerces de détail en magasin de EUR 1.000 par salarié en juin, de EUR 750 par salarié en juillet et de EUR 500 par salarié en août.</p>
<b>Entry 15</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:17 AM)</p> <p>(EN) Increase in the State's coverage of fees in the context of legal assistance Increasing the hourly rates charged for legal assistance by lawyers and paid for by the state by 10%. (FR) Augmentation de la prise en charge par l'Etat des honoraires dans le cadre de l'assistance judiciaire Soutenir les avocats en augmentant de 10% les taux horaires facturés dans le cadre de l'assistance judiciaire par les avocats et pris en charge par l'Etat.</p>
<b>Entry 16</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:17 AM)</p> <p>(EN) Restart support for the cultural sector Support the cultural sector via various support mechanisms. (FR) Aides en faveur de la relance de la culture et de la créativité artistique Soutenir le secteur culturel via des mécanismes de soutien et de relance des investissements.</p>
<b>Entry 17</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:18 AM)</p>



	<p>(EN) Specific support for the sport sector Targeted aid for the sport sector. (FR) Mesures spécifiques pour soutenir le secteur du sport Aides ciblées pour soutenir le secteur du sport et l'activité sportive.</p>
<b>Entry 18</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:18 AM)</p> <p>(EN) Doubling of the cost of living allowance for the year 2020 Provide specific support to low-income people who have been particularly hard hit by the COVID-19 crisis. (FR) Dédoublément de l'allocation de vie chère pour l'année 2020 Accorder un soutien spécifique aux personnes à faible revenu qui ont été frappées d'une façon particulièrement grave par la crise du Covid-19.</p>
<b>Entry 19</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:18 AM)</p> <p>(EN) Special leave for family reasons Leave for family reasons has been extended to provide, during the closure of schools and education and childcare facilities, a solution to parents who do not have the possibility of ensuring the care of their children. Eligible are children up to the age of 12, respectively up to the age of 18 for a disabled child. When classes resume, extension of the possibility of benefiting from leave for family reasons during the quarantine or isolation of the child. (FR) Mise en place d'un congé pour raisons familiales spécifique Le congé pour raisons familiales a été élargi pour apporter pendant la fermeture des écoles et des structures d'éducation et d'accueil une solution aux parents qui n'ont pas la possibilité d'assurer la garde de leur(s) enfant(s) à charge jusqu'à l'âge de 12 ans, respectivement jusqu'à l'âge de 18 ans accomplis pour un enfant en situation de handicap, par d'autres moyens. À la reprise des classes, extension de la possibilité de bénéficier du congé pour raisons familiales lors de la mise en quarantaine ou de l'isolation de l'enfant.</p>
<b>Entry 20</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:19 AM)</p> <p>(EN) Apprenticeship measures Extension of the deadline for signing new apprenticeship contracts until December 31, 2020. Financial support for training organizations that maintain existing apprenticeship positions or even create new apprenticeship positions in order to guarantee the integration of young people into vocational training. Measures to ensure the continuity of teaching and learning, as well as access to exams for the 2019-2020 school year. Short-time working scheme for apprentices (measure extended at the end of 2020 for apprentices in confined sectors). Solutions are provided directly to young people who find it difficult to find apprenticeship positions. To compensate for the lack of apprenticeship positions, the "Centre national de formation professionnelle continue" (CNFPC) can provide employer training during the first year of CCP ("certificat de capacité professionnelle"). High schools can also offer full-time vocational training classes as needed, to make up for the lack of apprenticeship positions in companies. They then provide both school education and so-called employer training. (FR) Mesures concernant l'apprentissage Prolongation de la date limite de signature des nouveaux contrats d'apprentissage jusqu'au 31 décembre 2020. Soutien financier des organismes de formation qui maintiennent des postes d'apprentissage existants, voire créent de nouveaux postes d'apprentissage afin de garantir l'insertion des jeunes en formation professionnelle. Mesures pour assurer la continuité de l'enseignement et des apprentissages, ainsi que l'accès aux examens de l'année scolaire 2019-2020. Accorder le chômage partiel aux apprentis (mesure prolongée en fin d'année 2020 pour les apprentis dans les secteurs confinés). Des solutions sont apportées directement aux jeunes qui éprouvent des difficultés à trouver des postes d'apprentissage. Pour pallier le manque de postes d'apprentissage, le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) peut assumer la formation patronale durant la première année de certains CCP (certificat de capacité professionnelle). Les lycées peuvent également proposer des classes de formation professionnelle à plein temps selon les besoins, pour pallier le manque de postes d'apprentissage en entreprise. Ils assurent alors à la fois l'enseignement scolaire et la formation dite patronale.</p>
<b>Entry 21</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:19 AM)</p> <p>(EN) Programme Fit 4 Resilience Targeted programme to help companies overcome the crisis and strategic repositioning with the support of a consultant. (FR) Programme Fit 4 Résilience Programme</p>



	ciblé pour aider les entreprises vers la sortie de crise et le repositionnement stratégique avec l'appui d'un consultant.
<b>Entry 22</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 08:14 AM)</p> <p>(EN) 2.8% increase in the amounts of social inclusion income and income for people with severe disabilities on January 1, 2021. Promote social inclusion (concomitant adaptation to the increase in the social minimum wage (SSM) in order to avoid a widening of the gap between SSM and income intended to support the most vulnerable people in our society) (FR) Adaptation de 2,8% des montants du revenu d'inclusion sociale et du revenu pour personnes gravement handicapées au 1er janvier 2021. Favoriser l'inclusion sociale (adaptation concomitante à l'augmentation du SSM afin d'éviter un creusement de l'écart entre le SSM et les revenus destinés à soutenir les personnes les plus vulnérables de notre société)</p>
<b>Entry 23</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 08:18 AM)</p> <p>(EN) Cost of living allowance renewal for 2021 and a ten percent increase in the initial amounts for 2020 Fight against the phenomenon of the "working poor" and make targeted social transfers. (FR) Reconduction de l'allocation de vie chère pour 2021 et augmentation de dix pour cent des montants initiaux de 2020. Lutter contre le phénomène des « working poor » et procéder de manière ciblée à des transferts sociaux.</p>
<b>Entry 24</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 08:19 AM)</p> <p>(EN) Fit4VET Program offered in the CNFPC to students who have not found a tutor/trainer employer by December 31, 2020 and who cannot integrate another measure such as employer training organized for certain professions in the CNFPC. (FR) Fit4VET Programme offert dans les CNFPC aux élèves qui n'auront pas trouvé de patron formateur au 31 décembre 2020 et qui ne peuvent pas intégrer d'autre mesure telle que la formation patronale organisée pour certains métiers dans les CNFPC.</p>
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
<b>State of play</b>	

CSR 1 Subpart 2: Improve the resilience of the health system by ensuring appropriate availability of health workers.

<b>Measures</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:13 AM)</p> <p>(EN) Implementation of a series of measures to meet future public health challenges: - Creation of an interministerial committee made up of representatives of the Ministry of Health, the Directorate of Health, the Ministry for the Family, Integration and the Greater Region, the Ministry of Social Security, the Ministry of National Education, Children and Youth and the Ministry of Higher Education and Research, which will be responsible, among other things, for proposing measures to ensure that the training of health professionals is adapted to scientific and technical progress and enables them to meet the future challenges of public health; - Recasting and updating of the missions and attributions of health professionals working in Luxembourg (nursing profession, nursing auxiliary</p>





	<p>profession, etc.) - Reform of the training of health professionals in Luxembourg, with, for example, the creation of new health professions and the organisation and implementation of a Bachelor's degree for certain categories of nurses; - Launch in 2021 of a broad campaign to enhance and promote the health professions. Develop university medical studies in Luxembourg and improve the attractiveness of the medical and health professions. (FR) Mise en place d'une série de mesures permettant de répondre aux défis de santé publique à venir : • Création d'un comité interministériel composé de représentants du ministère de la Santé, de la Direction de la santé, du ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, du ministère de la Sécurité sociale, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, chargé entre autres de proposer des mesures permettant de garantir que les formations des professionnels de santé soient adaptées au progrès scientifique et technique et permettent d'appréhender les futurs défis de santé publique ; • Refonte et actualisation des missions et attributions des professionnels de santé exerçant au Luxembourg (profession d'infirmier, profession d'aide-soignant, ...) • Réforme de la formation des professions de santé au Luxembourg, avec par exemple, la création de nouvelles professions de santé, l'organisation et la mise en place d'une formation de niveau Bachelor pour certaines catégories d'infirmiers ; • Lancement en 2021 d'une large campagne de valorisation et de promotion des professions de santé. Développer les études universitaires de médecine au Luxembourg et améliorer l'attractivité des professions médicales et de santé.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:12 AM)</p> <p>(EN) The vaccination against COVID-19 will be co-financed through the React-EU programme, which is managed by the ERDF Managing Authority of the Ministry of Economy. The total amount of co-financing is EUR 34.6 million. The proposal for this initiative was formally adopted by the European Commission on 4 February 2021. (FR) La vaccination contre la COVID-19 sera cofinancée via le programme React-EU, qui est géré par l'Autorité de gestion FEDER du Ministère de l'Economie. Le montant total du cofinancement s'élève à 34,6 millions EUR. La proposition de cette initiative a été adoptée formellement par la Commission européenne le 4 février 2021.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:11 AM)</p> <p>(EN) In order to improve the resilience of the health system in the context of the health crisis, the government has taken the following measures, among others: Introduction of new special COVID tariffs for the care of COVID patients Establishment of a GP on-call line for nursing homes from 8 p.m. to 7 a.m. Acquisition of additional respirators for intensive care units Increased capacity for personal protective equipment, PCR testing and critical drugs Implementation of a hospital capacity ramp-up plan Establishment of large-scale PCR testing and contact tracing Establishment of "COVID" (primary care) consultation centres Establishment of a COVID monitoring and epidemiological reporting system (FR) Afin d'améliorer la résilience du système de santé dans le cadre de la crise sanitaire, le gouvernement a pris entre autres les mesures suivantes: Introduction de nouveaux tarifs spéc. COVID pour prise en charge des patients COVID Mise en place d'une ligne de garde de médecins généralistes assurant une disponibilité sur appel pour les maisons de soins de 20.00 à 7.00 heures Acquisition de respirateurs supplémentaires pour unités de soins intensifs Augmentation des capacités en équipement de protection individuelle, tests PCR et en médicaments critiques Mise en place d'un plan de montée en charge des capacités hospitalières Mise en place d'un dispositif de test PCR à large échelle et de « contact tracing » Mise en place de centres de consultation « COVID » (soins primaires) Mise en place d'un système de monitoring et de reporting épidémiologique COVID</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:10 AM)</p> <p>(EN) Establishment of a sanitary reserve Opt as a private doctor or a person practicing a health profession on a private basis for a fixed-term state employee contract. (FR) Mise en place d'une réserve sanitaire Opter en tant que médecin libéral ou personne exerçant une profession de santé à titre libéral pour un contrat d'employé de l'État à durée déterminée.</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 08:10 AM)</p>



	<p>(EN) Law of July 31, 2020 on 1° organization of specialized studies in medicine at the University of Luxembourg; 2° modification of the amended law of 29 April 1983 concerning the exercise of the professions of doctor, dentist and veterinarian; 3° modification of the law of October 28, 2016 on the recognition of professional qualifications. Organize at the University a cycle of medical studies in general medicine leading to the degree of "master" and further develop the offer of specialized training courses in medicine at the University (medical oncology, neurology, general medicine). (FR) Loi du 31 juillet 2020 portant 1° organisation d'études spécialisées en médecine à l'Université du Luxembourg ; 2° modification de la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire ; 3° modification de la loi du 28 octobre 2016 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Organiser à l'Université un cycle d'études médicales en médecine générale menant au grade de « master » et développer davantage l'offre des formations spécialisées en médecine à l'Université (oncologie médicale, neurologie, médecine générale).</p>
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
<b>State of play</b>	

CSR 1 Subpart 3: Accelerate reforms to improve the governance of the health system and e-health.

<b>Measures</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (15/02/2022 08:58 AM)</p> <p>(EN) Currently, the ERDF is co-financing a joint project of the LIH and the CHL in the field of translational research, whose current priority is the COVID-19 study. (FR) Actuellement, le FEDER cofinance un projet conjoint du LIH et du CHL dans le domaine de la recherche translationnelle, dont la priorité actuelle est l'étude COVID-19.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:00 AM)</p> <p>(EN) Ad hoc establishment of a permanent commission for the elderly sector. The permanent committee is composed of representatives of the Ministry for the Family, the Directorate of Health, the Ministry of Social Security, the Administration for the Evaluation and Control of Insurance for the Elderly, Copas, the AMMD, the Higher Council for the Elderly and the Higher Council for Certain Health Professions. Its task is to issue recommendations to the elderly sector and to the management of health crises in the structures and services for the elderly. (FR) Mise en place ad hoc d'une commission permanente pour le secteur des personnes âgées La Commission permanente est composée de représentants du Ministère de la Famille, de la Direction de la Santé, du Ministère de la Sécurité sociale, de l'Administration d'Evaluation et de Contrôle de l'assurance-dépendance, de la Copas, de l'AMMD, du Conseil supérieur pour personnes âgées, du Conseil supérieur de certaines professions de santé. Sa mission est d'émettre des recommandations à l'adresse du secteur pour personnes âgées et concernant la gestion de la crise sanitaire dans les structures et services pour personnes âgées.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:58 AM)</p> <p>(EN) Establishment of a COVID epidemiological monitoring and reporting system Improve the resilience of the health system in the context of the health crisis. (FR) Mise en place d'un système de</p>



	<p>monitoring et de reporting épidémiologique COVID Améliorer la résilience du système de santé dans le cadre de la crise sanitaire.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:58 AM)</p> <p>(EN) Establishment of "COVID" consultation centers (primary care) Improve the resilience of the health system in the context of the health crisis. (FR) Mise en place de centres de consultation « COVID » (soins primaires) Améliorer la résilience du système de santé dans le cadre de la crise sanitaire.</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:58 AM)</p> <p>(EN) Setting up large-scale PCR testing and contact tracing Improving the resilience of the health system in the context of the health crisis. Vaccination against COVID-19 will be co-financed through the React-EU programme. The total amount of co-financing is EUR 34.6 million. The proposal for this initiative was formally adopted by the European Commission on 4 February 2021. (FR) Mise en place d'un dispositif de test PCR à large échelle et de « contact tracing » Améliorer la résilience du système de santé dans le cadre de la crise sanitaire. La vaccination contre la COVID-19 sera cofinancée via le programme React-EU. Le montant total du cofinancement s'élève à 34,6 millions EUR. La proposition de cette initiative a été adoptée formellement par la Commission européenne le 4 février 2021.</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:57 AM)</p> <p>(FR) Establishment of a plan to increase hospital capacity Improve the resilience of the health system in the context of the health crisis. (EN) Mise en place d'un plan de montée en charge des capacités hospitalières Améliorer la résilience du système de santé dans le cadre de la crise sanitaire.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:57 AM)</p> <p>(EN) Increased capacities in personal protective equipment, PCR tests and critical medications Improve the resilience of the health system in the context of the health crisis. (FR) Augmentation des capacités en équipement de protection individuelle, tests PCR et en médicaments critiques Améliorer la résilience du système de santé dans le cadre de la crise sanitaire.</p>
<b>Entry 8</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:57 AM)</p> <p>(EN) Acquisition of additional ventilators for intensive care units Improve the resilience of the health system in the context of the health crisis. (FR) Acquisition de respirateurs supplémentaires pour unités de soins intensifs Améliorer la résilience du système de santé dans le cadre de la crise sanitaire.</p>
<b>Entry 9</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:57 AM)</p> <p>(EN) Establishment of a general practitioner on-call line ensuring on-call availability for care homes from 8 p.m. to 7 a.m. Improve the resilience of the health system in the context of the health crisis. (FR) Mise en place d'une ligne de garde de médecins généralistes assurant une disponibilité sur appel pour les maisons de soins de 20.00 à 7.00 heures Améliorer la résilience du système de santé dans le cadre de la crise sanitaire.</p>
<b>Entry 10</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 08:56 AM)</p>



	<p>(EN) Introduction of new special tariffs for the management of COVID patients Improve the resilience of the health system in the context of the health crisis. (FR) Introduction de nouveaux tarifs spéc. COVID pour prise en charge des patients COVID Améliorer la résilience du système de santé dans le cadre de la crise sanitaire.</p>
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.</p>
<b>State of play</b>	



CSR.2020.2

CSR 2 Subpart 1: Mitigate the employment impact of the COVID-19 crisis, with special consideration for people in a difficult labour market position.

Measures	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:17 AM)</p> <p>(EN) Temporary modification of the structural short-time working scheme Retroactively for the year 2021, increase of the maximum number of hours that can be reimbursed to employers for structural short-time work from 1,022h to 1,714h per employee, provided that the company has concluded a job protection plan. (FR) Modification temporaire du régime de chômage partiel structurel Rétroactivement pour l'année 2021, hausse du nombre maximal d'heures pouvant être remboursées aux employeurs à titre de chômage partiel structurel de 1.022h à 1.714h par salarié, pour autant que l'entreprise ait conclu un plan de maintien dans l'emploi.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:16 AM)</p> <p>(EN) In view of the uncertainties linked to the presence of the Omicron variant, the Government has imposed the closure of establishments in the HORECA (hotel, restaurant, café) sector by 23:00 at the latest. The establishments concerned are supported by the short-time working scheme. Possibility to request short-time working scheme retroactively. Avoiding layoffs by having the state pay the salaries of employees who receive 80% of their salary from the company. (FR) Face aux incertitudes liées à la présence du variant Omicron, le Gouvernement a imposé la fermeture des établissements du secteur HORECA au plus tard à 23h00. Les établissements concernés sont soutenus par la mesure de chômage partiel. Possibilité de demander du chômage partiel de manière rétroactive. Éviter des licenciements par la prise en charge par l'Etat des rémunérations des salariés qui reçoivent 80% de leur salaire par l'entreprise.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:14 AM)</p> <p>(EN) Following the heavy rainfall of 14 and 15 July 2021 which led to flooding throughout the country and its consequences on professional activity, the Government has decided that the short-time working scheme in case of force majeure may exceptionally be applied to all companies located in Luxembourg affected by the flooding and which are experiencing economic difficulties and/or are unable to continue their usual activity. Possibility to request short-time working scheme retroactively. Avoiding layoffs by having the State cover the salaries of employees who receive 80% of their salary from the company. (FR) Suite aux fortes précipitations des 14 et 15 juillet 2021 qui ont entraîné des inondations sur l'ensemble du territoire et leurs conséquences sur l'activité professionnelle, le Gouvernement a décidé que le régime de chômage partiel en cas de force majeure pourra exceptionnellement être appliqué à toutes les entreprises situées au Luxembourg concernées par les inondations et qui rencontrent des difficultés économiques et/ou sont dans l'impossibilité de continuer leur activité habituelle. Possibilité de demander du chômage partiel de manière rétroactive. Éviter des licenciements par la prise en charge par l'Etat des rémunérations des salariés qui reçoivent 80% de leur salaire par l'entreprise.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:13 AM)</p> <p>(EN) From 1 July 2021, transition to pre-crisis short-time working scheme defined according to the legal provisions of the Labour Code, Book V, Title 1: "Preventing layoffs and maintaining employment". Avoiding layoffs by having the State pay the salaries of employees who receive 80% of their salary from the company. (FR) Depuis le 1er juillet 2021 passage au chômage partiel d'avant crise défini selon les dispositions légales prévues au Code du travail, Livre V, Titre premier : "Prévenir des licenciements et maintien de l'emploi". Éviter des licenciements par la prise en charge par l'Etat des rémunérations des salariés qui reçoivent 80% de leur salaire par l'entreprise.</p>



<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:19 AM)</p> <p>(EN) Special "lockdown" arrangements for companies affected by a government decision to close down. Apprentices are exceptionally admitted to the short-time working scheme for the duration of the legal closure. Allow companies to benefit from a simplified structural short-time working scheme according to the vulnerability of the sector with the possibility of derogating from the thresholds. (FR) Modalités spéciales « lockdown » pour les entreprises impactées par une décision gouvernementale de fermeture administrative. Les apprentis sont exceptionnellement admis au régime de chômage partiel pour la durée de la fermeture légale. Faire bénéficier les entreprises d'un régime de chômage partiel structurel simplifié en fonction de la vulnérabilité du secteur avec possibilité de déroger aux seuils.</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:12 AM)</p> <p>(EN) Short-time working scheme under the so-called "simplified structural short-time working scheme" conditions. Eligibility for short-time working scheme is now based on sectors of activity with different compensation thresholds. Possibility to derogate from the thresholds on the basis of a job maintenance plan / recovery plan. Avoiding layoffs by having the state pay the salaries of employees who receive 80% of their salary from the company. (FR) Chômage partiel aux conditions dites « chômage partiel structurel simplifié ». L'éligibilité au chômage partiel est dorénavant basée sur des secteurs d'activités avec différents seuils d'indemnisation. Possibilité de déroger aux seuils sur base d'un plan de maintien dans l'emploi / plan de redressement. Éviter des licenciements par la prise en charge par l'Etat des rémunérations des salariés qui reçoivent 80% de leur salaire par l'entreprise.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:10 AM)</p> <p>(EN) Setting up an advance payment system. Strengthen the cash flow of companies. (FR) Mise en place d'un système de paiement d'avance. Renforcer la trésorerie des entreprises.</p>
<b>Entry 8</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:10 AM)</p> <p>(EN) Accelerated procedure for processing applications for short-time working scheme for companies that have had to stop their activities completely or partially following the government decision of 16/03/2020. Strengthen the cash flow of companies. (FR) Procédure accélérée de traitement des demandes de chômage partiel pour les entreprises qui ont dû arrêter complètement ou partiellement leurs activités suite à la décision gouvernementale du 16/03/2020. Renforcer la trésorerie des entreprises.</p>
<b>Entry 9</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:09 AM)</p> <p>(EN) Opening up short-time working scheme for reasons of force majeure to all sectors of activity except the finance and insurance sector because the impact of the crisis on their business is considered to be limited. Avoiding company closures. (FR) Ouverture du Chômage partiel pour cas de force majeure à tous les secteurs d'activités à l'exception du secteur des finances et des assurances en raison de l'impact de la crise jugé limité sur leur marche des affaires. Éviter des fermetures d'entreprises.</p>
<b>Entry 10</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:08 AM)</p> <p>(EN) Diplom+ The Diplom+ training program for young people who need a helping hand during the transition from high school to working life or higher education. The economic consequences of the COVID-19 pandemic have increased the risks inherent in this transition period. The time to find a first job is likely to lengthen due to the decrease in vacancies in the labour market. Young people who</p>



	<p>were considering higher education may face new restrictions on international mobility imposed by some countries. This continuing education over two semesters offers them the opportunity to increase their know-how and interpersonal skills, to acquire or strengthen their useful transversal skills both in professional and student life, thus improving their chances of finding a job or succeed in their future higher education. It also avoids a possible unfortunate void in a curriculum. (FR) Diplom+ Programme de formation Diplom+ destiné aux jeunes qui ont besoin d'un coup de pouce lors de la transition entre le lycée et la vie active ou les études supérieures. Les conséquences économiques de la pandémie COVID-19 ont accru les risques inhérents à cette période de transition. Le temps de recherche d'un premier emploi risque de s'allonger en raison de la diminution des offres d'emploi sur le marché du travail. Les jeunes qui envisageaient des études supérieures peuvent être confrontés à de nouvelles restrictions à la mobilité internationale imposées par certains pays. Cette formation continue sur deux semestres leur offre la possibilité d'augmenter leurs savoir-faire et savoir-être, d'acquérir ou renforcer leurs compétences transversales utiles tant dans la vie professionnelle qu'étudiante, améliorant ainsi leurs chances de trouver un emploi ou de réussir leurs futures études supérieures. Elle évite également un éventuel vide malencontreux dans un curriculum.</p>
<b>Entry 11</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:08 AM)</p> <p>(EN) Programme « FutureSkills » ADEM training programme for compensated job seekers. The training course aims to facilitate the professional reintegration of participants by focusing on transversal skills required by the job market (soft skills, digital skills and project management skills). The training is followed by a 3-month internship in the public sector (OTI). (FR) Programme « FutureSkills » Programme de formation de l'ADEM destiné aux demandeurs d'emploi indemnisés. Le parcours de formation vise à faciliter la réinsertion professionnelle des participants en se focalisant sur les compétences transversales demandées par le marché du travail (« soft skills », compétences digitales et compétences en gestion de projet). La formation est suivie d'un stage de 3 mois dans le secteur public (OTI).</p>
<b>Entry 12</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:08 AM)</p> <p>(EN) Extension of certain active employment policy measures (until 31/12/2021) Temporary extension (from July 24, 2020 to December 31, 2021) of certain active employment policy measures to categories of job seekers that were excluded or relaxation of the conditions for granting: - Opening of the aid for the re-employment of older jobseekers to job seekers aged between 30 and 45; easing of granting conditions in the event of a job retention plan, declaration of bankruptcy or judicial liquidation; - Professional training: open to job seekers under the age of 30, registered with ADEM for at least one month; - Reintegration-employment contract: open to job seekers aged between 30 and 45; increase in state aid for certain categories of beneficiaries (aged over 45, in external reclassification, with the status of disabled employee, belonging to the underrepresented sex). (FR) Extension de certaines mesures de politique active de l'emploi (jusqu'au 31/12/2021) Extension temporaire (du 24 juillet 2020 au 31 décembre 2021) de certaines mesures de politique active de l'emploi à des catégories de demandeurs d'emploi jusqu'à présent exclues ou allègement des conditions d'octroi : - Ouverture de l'aide à l'embauche de chômeurs âgés aux demandeurs d'emploi âgés entre 30 et 45 ans ; allègement des conditions d'octroi en cas de plan de maintien dans l'emploi, déclaration de faillite ou liquidation judiciaire ; - Stage de professionnalisation : ouverture aux demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans, inscrits à l'ADEM depuis un mois au moins ; Contrat réinsertion-emploi : ouverture aux demandeurs d'emploi âgés entre 30 et 45 ans ; augmentation de l'aide étatique pour certaines catégories de bénéficiaires (âgés de plus de 45 ans, en reclassement externe, ayant le statut de salarié handicapé, appartenant au sexe sous-représenté).</p>
<b>Entry 13</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:08 AM)</p> <p>(EN) Law of 23 November 2020 amending the law of 20 June 2020 introducing family support leave in the context of the fight against the COVID-19 pandemic. Family support leave has been extended until 25 May 2021. Law of 20 May 2021 amending the amended law of 20 June 2020 on the introduction of family support leave in connection with the fight against the COVID-19 pandemic. Further extension of the granting of leave until 24 November 2021 inclusive. After this date, the deadline for applying for family support leave has not been extended as the approved services have been able to resume their activities. (FR) Loi du 23 novembre 2020 portant modification de la</p>



	<p>loi du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19. Le congé pour soutien familial a été prolongé jusqu'au 25 mai 2021. Loi du 20 mai 2021 portant modification de la loi modifiée du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19. Nouvelle prolongation de l'octroi du congé jusqu'au 24 novembre 2021 inclus. Après cette date, le délai de demande du congé pour soutien familial n'a pas été prolongé vu que les services agréés ont pu reprendre leurs activités.</p>
<b>Entry 14</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:06 AM)</p> <p>(EN) Law of 20 June 2020 introducing a leave for family support as part of the fight against the COVID-19 pandemic Paid leave granted to employees and self-employed workers who must take care of their relatives while due to closure of certain facilities for disabled or elderly people due to the pandemic. (FR) Loi du 20 juin 2020 portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 Le congé pour soutien familial est un congé rémunéré octroyé aux salariés et travailleurs indépendants qui doivent s'occuper de leurs proches le temps de la fermeture d'une structure pour personnes handicapées ou âgées, en raison de la pandémie. Le but est de faire en sorte que les personnes concernées ne soient pas obligées d'utiliser leur congé de récréation pour s'occuper de leurs proches.</p>
<b>Entry 15</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:06 AM)</p> <p>(EN) Support measures in favor of independent professional artists and intermittent entertainment workers and employees in the cultural sector. Grant additional social measures, guarantee subsidies for canceled projects and give access to the short time working scheme to employees in the sector. (FR) Mesures de soutien en faveur des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle et salariés du secteur culturel Accorder des mesures sociales supplémentaires, garantir des subsides pour des projets annulés et accorder le chômage partiel aux salariés du secteur.</p>
<b>Entry 16</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:06 AM)</p> <p>(EN) Investment aid for infrastructure intended to set up a teleworking system. Support companies that invest in telework systems. (FR) Aide à l'investissement dans des infrastructures destinées à mettre en place un système de télétravail Soutenir les entreprises qui investissent dans des outils afin de permettre à leurs salariés de faire du télétravail.</p>
<b>Entry 17</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:05 AM)</p> <p>(EN) Modified taxation of teleworking for cross-border workers in Belgium, France and Germany Allow cross-border workers to work from their home during the crisis without the related remuneration being taxed in their country of origin. (FR) Imposition modifiée du télétravail pour les salariés frontaliers belges, français et allemands Permettre aux frontaliers de travailler pendant la crise depuis leur domicile sans que la rémunération afférente ne soit imposée dans leur pays d'origine.</p>
<b>Entry 18</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:05 AM)</p> <p>(EN) Modification of the lump-sum allowance for domestic service costs, aid and care costs due to the state of dependency as well as for childcare costs Increase for the 2020 tax year, the tax allowance from 5,400 to 6,750 euros for taxpayers who employed for the period from April to December 2020 a household help. (FR) Modification de l'abattement forfaitaire pour frais de domesticité, frais d'aides et de soins en raison de l'état de dépendance ainsi que pour frais de garde d'enfant Augmenter pour l'année d'imposition 2020 l'abattement forfaitaire de 5.400 à 6.750 euros pour les contribuables qui ont employé pour la période d'avril à décembre 2020 une aide de ménage effectuant des travaux domestiques dans leur habitation.</p>





<b>Entry 19</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:05 AM)</p> <p>(EN) Extension of residence permits for third-country nationals During the state of crisis, visas and residence permits expired for third-country nationals remain valid. (FR) Prolongation des titres de séjour des ressortissants de pays tiers Pendant la durée de l'état de crise, les visas et autorisations de séjour venus à échéance des ressortissants de pays tiers restent valables.</p>
<b>Entry 20</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:05 AM)</p> <p>(EN) Extension of unemployment benefit rights Extension of the duration of unemployment benefit rights, whether initial or extended, for the duration of the state of crisis (3 months). (FR) Prolongation des droits aux indemnités de chômage Extension de la durée des droits aux indemnités de chômage, qu'ils soient initiaux ou en prolongation, de la durée de l'état de crise (3 mois).</p>
<b>Entry 21</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:05 AM)</p> <p>(EN) Increase the short time working scheme benefit to 100% for those earning the unskilled minimum social wage Avoid the precariousness of paid employees earning the unskilled minimum social wage by increasing the amount of short time work benefit to 100% of the unskilled social minimum wage, by way of derogation from the standard rate of 80%. (FR) Augmentation de l'indemnité de chômage partiel à 100% du salaire social minimum non qualifié (SSM-NQ) Éviter la précarisation des salariés rémunérés aux alentours du SSM-NQ en augmentant le montant de l'indemnité de chômage partiel à 100% du SSM-NQ, par dérogation au taux normal de 80%.</p>
<b>Entry 22</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:04 AM)</p> <p>(EN) Short-time working scheme for reasons of force majeure during the crisis period (18 March to 30 June 2020) Avoiding layoffs by having the state pay the salaries of employees who receive 80% of their salary from the company. Part of the short-time working due to force majeure, especially in the sectors most affected by the lockdown and administrative closures (e.g. retail trade, construction, horesca and events, tourism and travel) has been financed through the REACT-EU programme. (FR) Chômage partiel pour cas de force majeure durant la période de l'état de crise (du 18 mars au 30 juin 2020) Éviter des licenciements par la prise en charge par l'Etat des rémunérations des salariés qui reçoivent 80% de leur salaire par l'entreprise. Une partie du chômage partiel pour cas de force majeure Covid-19, notamment dans les secteurs les plus touchés par le confinement et les fermetures administratives (comme par ex. le commerce de détail, la construction, l'horesca et l'événementiel, le tourisme et les voyages) a été financée à travers le programme REACT-EU.</p>
<b>Entry 23</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (15/02/2022 09:08 AM)</p> <p>(EN) Roundtable on Future skills (« Skillsdësch ») Analyze skills needs, identify the most promising professional areas, define a training action plan and implement it. The round table will periodically bring together various partners (Ministry of National Education, Ministry of Labor, companies and unions) from autumn 2020 and should lead by 2022 to the development of a set of courses specifically designed training courses, skillsbridges. (FR) Table-ronde sur les compétences futures (« Skillsdësch ») Analyser les besoins en compétences, identifier les domaines professionnels les plus porteurs, définir un plan d'action de formations et le mettre en œuvre. La table-ronde va réunir périodiquement les partenaires sociaux (ministère de l'Éducation nationale, ministère du Travail, entreprises et syndicats) à partir de l'automne 2020 et devra aboutir d'ici 2022 à l'élaboration d'un ensemble de parcours de formation conçus spécifiquement, les skillsbridges.</p>
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.</p>



State of play



### CSR.2020.3

CSR 3 Subpart 1: Ensure effective implementation of measures supporting the liquidity of businesses, in particular SMEs and the selfemployed.

Measures	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:30 AM)</p> <p>(EN) Tax allowance for owners who waive a fraction of the rents due by tenants during the calendar year 2020 Encourage landlords to reduce company rents via an allowance corresponding to twice the amount of the rent reduction granted. (FR) Abattement fiscal au bénéfice des propriétaires qui renoncent à une fraction des loyers dus par les locataires pendant l'année civile 2020 Encourager les bailleurs à réduire les loyers des entreprises via un abattement correspondant à deux fois le montant de la réduction de loyer accordée.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:30 AM)</p> <p>(EN) Greater flexibility in the payment of social contributions Offer flexibility to companies in the payment of social contributions, e.g. by temporarily suspending the calculation of default interest for late payments. (FR) Flexibilité accrue pour le paiement des cotisations sociales Offrir une souplesse aux entreprises en matière du paiement des cotisations sociales, p.ex. en suspendant temporairement le calcul des intérêts moratoires pour les retards de paiements.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:30 AM)</p> <p>(EN) No forced recovery of debts related to VAT and the subscription tax Suspend the recovery of debts related to VAT and the subscription tax. Declarations which have not been submitted due to the health crisis must be submitted as soon as possible. (FR) Pas de recouvrement forcé des dettes liées à la TVA et à la Taxe d'abonnement Renoncer au recouvrement des dettes liées à la TVA et à la Taxe d'abonnement. Les déclarations qui n'ont pas été introduites en raison de la crise sanitaire, sont à remettre dans un bref délai.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:30 AM)</p> <p>(EN) Postponement of the submission of tax returns Set the deadline for submitting tax returns for legal and natural persons on June 30, 2020. (FR) Report de la remise des déclarations d'impôt Fixer la date-limite pour la remise des déclarations d'impôt pour les personnes morales et physiques au 30 juin 2020.</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:30 AM)</p> <p>(EN) 4-month tax deadline Request the deferral of payment (without interest) of income tax, municipal business tax and wealth tax. (FR) Délai de paiement d'échéances fiscales de 4 mois Demander le report du paiement (sans intérêts) de l'impôt sur le revenu, de l'impôt commercial communal et de l'impôt sur la fortune.</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:30 AM)</p> <p>(EN) Cancellation of tax advances for the first two quarters of 2020 To grant an automatic cancellation of tax advances for the first 2 quarters of 2020, the income tax (of communities) and the municipal business tax are covered. (FR) Annulation des avances fiscales des deux premiers trimestres 2020 Accorder d'office une annulation des avances en matière d'impôt pour les 2</p>



	<p>premiers trimestres de 2020, sont visés l'impôt sur le revenu (des collectivités) et l'impôt commercial communal.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:29 AM)</p> <p>(EN) Strengthening of measures to support exports and international development (Office du Ducroire) Further support companies that export and prospect internationally, including to markets affected by the coronavirus. (FR) Renforcement des mesures d'aide à l'exportation et au développement à l'international (Office du Ducroire) Soutenir davantage les entreprises qui exportent et qui font de la prospection à l'international, y compris vers les marchés touchés par le coronavirus.</p>
<b>Entry 8</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:29 AM)</p> <p>(EN) "Special SME Anti-Crisis Guarantee" by SNCI in collaboration with banks active in business financing Provide guarantees for obtaining new working capital lines from banks. (FR) « Garantie Spéciale Anti Crise PME » par la SNCI en collaboration avec les banques actives dans le financement des entreprises Mettre à disposition des garanties pour l'obtention de nouvelles lignes de fonds de roulement auprès des banques.</p>
<b>Entry 9</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:29 AM)</p> <p>(EN) Funding over 5 years in favor of the mutual fund for small and medium-sized enterprises and the mutual guarantee fund (SNCI) Allow mutual societies of the "chambres professionnelles" to extend the guarantees provided to SMEs. (FR) Financement sur 5 ans en faveur de la mutualité des P.M.E. et de la mutualité de cautionnement (SNCI) Permettre aux mutualités des chambres professionnelles d'élargir les garanties fournies aux PME.</p>
<b>Entry 10</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:29 AM)</p> <p>(EN) "Special Anti-Crisis Financing - FSAC" via the company's bank and SNCI Cover financing needs in relation to the current crisis via indirect loans of between 12.5 and 16.6 million euros. (FR) « Financement Spécial Anti Crise - FSAC » via la banque de l'entreprise et la SNCI Couvrir des besoins de financement en relation avec la crise actuelle via des prêts indirects d'un montant entre 12.500 et 16,6 mio euros.</p>
<b>Entry 11</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:29 AM)</p> <p>(EN) State guarantee scheme for new bank loans for a max. duration of 6 years Guarantee new bank credit lines for which the State guarantees up to 85% for a total envelope of 2.5 billion euros. (FR) Régime de garantie étatique pour de nouveaux crédits bancaires pour une durée max. de 6 ans Garantir de nouvelles lignes de crédit bancaire pour lesquelles l'Etat se porte garant à hauteur de 85% pour une enveloppe totale de 2,5 mia d'euros.</p>
<b>Entry 12</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:29 AM)</p> <p>(EN) Suspension until December 31, 2020 of default interest on contributions not paid by the due date Benefit from more flexibility in the management of social contribution payments for employers in temporary financial difficulties. (FR) Suspension jusqu'au 31 décembre 2020 des intérêts moratoires sur les cotisations non-payés à l'échéance Bénéficiaire de plus de flexibilité dans la gestion des paiements de cotisations sociales pour les employeurs en difficultés financières temporaires.</p>



<b>Entry 13</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:28 AM)</p> <p>(EN) Payment of an advance on allowances for leave for extraordinary family reasons Advance part of the reimbursement of wages that employers must continue to pay to the parents concerned. (FR) Versement d'une avance sur les indemnités du congé pour raisons familiales extraordinaire Avancer une partie du remboursement des salaires que les employeurs doivent continuer à payer aux parents concernés.</p>
<b>Entry 14</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:28 AM)</p> <p>(EN) Early repayment of VAT. To meet liquidity needs by early repayment of VAT credit balances below 10,000 euros. (FR) Remboursement anticipé de la TVA Subvenir aux besoins de liquidités par un remboursement anticipé des soldes créditeurs TVA en dessous de 10.000 euros.</p>
<b>Entry 15</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:27 AM)</p> <p>(EN) Relaxation of repayment conditions for SNCI loans and credits Suspend the repayment of capital on March 31 and June 30 for direct and indirect loans. (FR) Assouplissement des conditions de remboursement des prêts et crédits SNCI Suspendre le remboursement de capital aux échéances 31 mars et 30 juin pour prêts directs et indirects.</p>
<b>Entry 16</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:27 AM)</p> <p>(EN) Moratorium granted by certain banks on the repayment of existing loans Postpone loan repayment to better cope with cash flow difficulties. (FR) Moratoire accordé par certaines banques sur le remboursement des prêts existants Reporter le remboursement des crédits pour mieux faire face aux difficultés de trésorerie.</p>
<b>Entry 17</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:27 AM)</p> <p>(EN) Full coverage by the CNS of financial compensation exclusively in the event of illness (and partial recovery for therapeutic reasons) The normal mechanism of the legal retention of remuneration for work incapacity for the sole cause of illness (and partial recovery for therapeutic reasons) is waived and the CNS takes charge of the compensation of sick employees from the first day of disease. (FR) Prise en charge intégrale par la CNS de l'indemnité pécuniaire exclusivement en cas de maladie (et reprise partielle pour raisons thérapeutiques) Il est dérogé au mécanisme normal de la conservation légale de la rémunération pour les incapacités de travail pour la seule cause de maladie (et reprise partielle pour raisons thérapeutiques) et la CNS prend la charge de l'indemnisation des salariés malades dès le premier jour de maladie.</p>
<b>Entry 18</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:27 AM)</p> <p>(EN) Extension of the aid scheme for companies in temporary financial difficulty for a period of 4 months (15 May to 15 September) Provide an additional repayable advance that broadens the eligible cost base for all businesses facing liquidity problems. (FR) Extension du régime d'aides en faveur des entreprises en difficulté financière temporaire pour une période de 4 mois (15 mai au 15 septembre) Accorder une avance remboursable supplémentaire qui permet d'élargir la base des coûts admissibles pour toutes les entreprises qui font face à des problèmes de liquidité.</p>
<b>Entry 19</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:27 AM)</p>



	<p>(EN) Capital grant in the form of a repayable advance Grant financial assistance of a maximum amount of 500,000 euros in the form of a reimbursable advance to cover operating costs. (FR) Subvention en capital sous forme d'avance remboursable Accorder une aide financière d'un montant max. de 500.000 euros sous forme d'avance remboursable pour couvrir les frais de fonctionnement.</p>
<b>Entry 20</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:27 AM)</p> <p>(EN) Direct aid of 12,500 euros for companies employing between 10 and 20 employees Grant companies employing between 10 and 20 people a nonrefundable aid of 12,500 euros when 1.) they have not been authorized to resume their activities ceased by government decision 2.) they have been authorized to resume their activities but are subject to a significant loss in turnover 3.) they were not forced to cease their activities but suffered a significant loss in their turnover. (FR) Aide directe de 12.500 euros pour les entreprises occupant entre 10 et 20 salariés Accorder aux entreprises occupant entre 10 et 20 personnes une aide de 12.500 euros non-remboursable lorsque 1.) elles n'ont pas été autorisées à reprendre leurs activités cessées sur décision gouvernementale 2.) elles ont été autorisées à reprendre leurs activités mais subissent une perte importante de leur chiffre d'affaires 3.) elles n'ont pas été contraintes de cesser leurs activités mais subissent une perte importante de leur chiffre d'affaires.</p>
<b>Entry 21</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:27 AM)</p> <p>(EN) Additional direct aid of 5,000 euros for micro-enterprises Grant non-refundable aid of 5,000 euros to companies with less than 10 employees when 1.) they have not been authorized to resume their activities which have ceased by government decision 2.) they have been authorized to resume their activities but suffer a significant loss in turnover 3.) they were not forced to cease their activities but suffered a significant loss in their turnover. (FR) Aide directe supplémentaire de 5.000 euros pour les micro-entreprises Accorder une aide non-remboursable de 5.000 euros aux entreprises de moins de 10 salariés lorsque 1.) elles n'ont pas été autorisées à reprendre leurs activités cessées sur décision gouvernementale 2.) elles ont été autorisées à reprendre leurs activités mais subissent une perte important de leur chiffre d'affaires 3.) elles n'ont pas été contraintes de cesser leurs activités mais subissent une perte importante de leur chiffre d'affaires.</p>
<b>Entry 22</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:26 AM)</p> <p>(EN) Direct aid of 5,000 euros for micro-enterprises which have ceased their activities by government decision Grant non-refundable aid of 5,000 euros to companies with fewer than 10 employees forced to cease their activity following the amended regulation of March 18, 2020. (FR) Aide directe de 5.000 euros pour les micro-entreprises qui ont cessé leurs activités sur décision gouvernementale Accorder une aide non-remboursable de 5.000 euros aux entreprises de moins de 10 salariés obligées de cesser leur activité suite au règlement modifié du 18 mars 2020.</p>
<b>Entry 23</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:26 AM)</p> <p>(EN) Additional direct assistance for the self-employed according to their income Grant the self-employed (regardless of the number of people employed) assistance of 3,000, 3,500 or 4,000 euros, depending on the income bracket of the person. (FR) Aide directe supplémentaire pour les indépendants en fonction de leur revenu Accorder aux indépendants (peu importe le nombre de personnes occupées) une aide de 3.000, 3.500 ou de 4.000 euros, en fonction de la tranche de revenu dans laquelle la personne se situe.</p>
<b>Entry 24</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:26 AM)</p> <p>(EN) Emergency aid of 2,500 euros for the self-employed Grant self-employed workers employing less than 10 people a non-refundable and non-taxable aid of 2,500 euros. (FR) Aide d'urgence de</p>



	2.500 euros pour les indépendants Accorder aux indépendants occupant moins de 10 personnes une aide de 2.500 euros non remboursable et non imposable.
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
<b>State of play</b>	

CSR 3 Subpart 2: Front-load mature public investment projects [to foster the economic recovery]

<b>Measures</b>	
<b>Entry 1</b>	MEASURE TYPE: Not Defined (15/02/2022 09:31 AM)  (EN) Maintaining an ambitious investment policy in line with the dual "green and digital" transition. Public investments are largely maintained at the levels of the multi-year budget adopted in December 2019. The levels stand at 4.3% for 2021. For the period 2022-2024, the Government plans to maintain an ambitious investment policy. (FR) Le maintien d'une politique d'investissement ambitieuse et en lien avec la transition double « vert et digital ». Les investissements publics sont largement maintenus aux niveaux du budget pluriannuel adopté en décembre 2019. Les niveaux s'élèvent à 4,3% pour 2021. Pour la période 2022-2024 le Gouvernement envisage de maintenir une politique d'investissement ambitieuse.
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
<b>State of play</b>	

CSR 3 Subpart 3: and promote private investment to foster the economic recovery.

<b>Measures</b>	
<b>Entry 1</b>	MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:32 AM)  (EN) Aid to stimulate investment in the COVID-19 era - Neistart Encourage companies with high subsidy levels (up to 50% of eligible costs) to carry out economic development, digitalization or environmental protection projects. (FR) Aides pour stimuler les investissements dans l'ère du Covid-19 - Neistart Inciter les entreprises moyennant des niveaux de subvention élevés (jusqu'à 50% des coûts éligibles) à réaliser des projets de développement économique, de digitalisation ou de protection de l'environnement.
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.



State of play

CSR 3 Subpart 4: Focus investment on the green and digital transition, in particular on sustainable transport

Measures	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (15/02/2022 10:45 AM)</p> <p>(EN) Klimapaakt 2.0 - Climate Pact with the municipalities, version 2.0. The second version of the Climate Pact, to which all municipalities in Luxembourg have now subscribed, is based on three development axes that have been identified and determined on the basis of the experiences gathered and taking into account the objectives of the National Integrated Energy and Climate Plan (NECP): - quantification through centralised indicators - improvement of the framework for the municipalities; - the more consistent integration of citizens, companies and other local actors. For this second version, additional themes such as governance, circular economy or adaptation to climate change have been included in the catalogue of the European Energy Award (eea), which determines the niceau of dertification of the municipalities.The Climate Pact is supported by the MECDD, which has appointed My Energy G.I.E. to ensure the management of the project and the technical assistance (FR) Klimapaakt 2.0 – Pacte Climat avec les communes, version 2.0. La deuxième version du Pacte Climat, auquel à présent toutes les municipalités du Luxembpurg ont adhéré, s'articule autour de trois axes de développement qui ont été identifiés et déterminés sur base des expériences récoltées et compte tenu des objectifs du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) : - la quantification par le biais d'indicateurs centralisés ; - l'amélioration du cadre de travail des communes ; - l'intégration plus conséquente des citoyens, entreprises ou autres acteurs locaux. Pour cette deuxième version, des thématiques supplémentaires comme la gouvernance, l'économie circulaire ou l'adaptation au changement climatique ont été intégrées au catalogue de l'European Energy Award (eea) qui détermine le niceau de dertification des communes.Le Pacte Climat est porté par le MECDD, qui a désigné My Energy G.I.E. pour assurer la gestion du projet et l'assistance technique.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (15/02/2022 09:37 AM)</p> <p>(EN) Establishment of two advisory bodies: the "Platform for Climate Action and Energy Transition" (PACTE) and the "Climate Policy Observatory" (OPC). To critically analyse Luxembourg's climate policy with a view to improving it so as to ensure the transition to a carbon neutral economy. On 29 September 2021 the Government appointed the 26 members of the PACTE, who come from the business community, NGOs, the State, municipalities and other stakeholders (such as professional chambers). PACTE provides policy advice to the Government. At the same time, the 7 members of the OPC were appointed, who sit independently of their institution and as scientists. The OPC gives scientific advice and opinions to the Government. It is not only composed of climate scientists, but also of researchers or professors in social or political sciences, specialists in "life cycle" analysis, etc. (FR) Mise en place des deux organes de consultance : la « plateforme pour l'action climat et la transition énergétique » (PACTE) et « l'observatoire de la politique climatique » (OPC). Analyser de manière critique la politique climatique du Luxembourg en vue de l'améliorer de façon à assurer la transition vers une économie neutre en carbone. Le 29 septembre 2021 le Gouvernement a nommé les 26 membres de la PACTE qui proviennent du monde économique, des ONGs, de l'Etat, des communes et d'autres parties prenantes (telles que les chambres professionnelles). Le PACTE donne des conseils et avis politiques au Gouvernement. A cette même date furent nommés les 7 membres de l'OPC qui siègent indépendamment de leur institution et en tant que scientifiques. L'OPC donne des conseils et avis scientifiques au Gouvernement. Il n'est pas composés que de climatologues, mais aussi de chercheurs ou professeurs en sciences sociales ou politiques, de spécialistes des analyses de « cycle de vie », etc.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:24 AM)</p> <p>(EN) Development of an "Eco-urbanism Guide" promoting sustainable construction, renewable energy, circular economy, resource efficiency and carbon neutrality as well as collaborative and</p>





	<p>participatory processes. In order to strengthen the positive impact eco-urbanism approach at the neighbourhood level. (FR) Elaboration d'un « Guide éco-urbanisme » promouvant la construction durable, les énergies renouvelables, l'économie circulaire, une utilisation rationnelle des ressources et la neutralité carbone ainsi que des processus collaboratifs et participatifs. Afin de renforcer la démarche d'éco-urbanisme à impacts positifs à l'échelle des quartiers.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:23 AM)</p> <p>(EN) Creation of a new department within the Ministry of Energy and Spatial Planning Federating national actors around the themes of "sustainable construction and circular economy", through a systemic and participatory approach. (FR) Création d'une nouvelle direction au sein du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire Fédérer les acteurs nationaux autour des thématiques « construction durable et économie circulaire », à travers une approche systémique et participative.</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:16 AM)</p> <p>(EN) Entry into force of the four sectoral plans relating to "Housing", "Landscape", "Transport" and "Economic activity zones". Implement the spatial planning policy as defined in the Master Plan for Spatial Planning (PDAT). (FR) Entrée en vigueur des quatre plans sectoriels ayant trait aux « Logement », « Paysages », « Transports » et « Zones d'activités économiques » (1er mars 2021). Mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire telle qu'elle a été définie dans le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT).</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:14 AM)</p> <p>(EN) An urban-architectural and landscape consultation "Luxembourg in Transition" (CI-LiT) - Territorial visions for the decarbonised and resilient future of the Luxembourg functional region was launched in June 2020. It aims to gather strategic proposals for spatial planning and to produce ecological transition scenarios for the Grand Duchy of Luxembourg and its functional region by 2050. It is expected to be completed by the end of 2021. Gather strategic proposals for spatial planning and produce ecological transition scenarios for the Grand Duchy of Luxembourg and its functional region by 2050. (FR) Une consultation urbano-architecturale et paysagère Luxembourg in Transition (CI-LiT) – Visions territoriales pour le futur décarboné et résilient de la région fonctionnelle luxembourgeoise a été lancée au mois de juin 2020. Elle vise à réunir des propositions stratégiques d'aménagement du territoire et à produire des scénarios de transition écologique à l'horizon 2050 pour le Grand-Duché de Luxembourg et sa région fonctionnelle. Censé aboutir fin 2021. Réunir des propositions stratégiques d'aménagement du territoire et à produire des scénarios de transition écologique à l'horizon 2050 pour le Grand-Duché de Luxembourg et sa région fonctionnelle.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:12 AM)</p> <p>(EN) Launch of the elaboration of territorial visions ("Landesplanerische Leitbilder") for the three urban agglomerations of the country. To promote sustainable and innovative urban development and to propose/ensure/guarantee a rational use of land by reconciling urban and economic development, the provision of appropriate services, social and functional mix. Presentation at a conference planned for February/March 2022. (FR) Lancement de l'élaboration de visions territoriales (« Landesplanerische Leitbilder ») pour les trois agglomérations urbaines du pays. Promouvoir un développement urbain durable et innovateur ainsi que veiller à proposer/assurer/garantir une utilisation rationnelle du sol en conciliant le développement urbain et économique, l'offre en services adaptés, la mixité sociale et fonctionnelle. Présentation lors d'une conférence prévu pour février/mars 2022.</p>
<b>Entry 8</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:43 AM)</p>



	<p>(EN) Creation of an interministerial working group on the energy transition of the logistics sector. Coordinated by the Ministry of Mobility and Public Works, this working group aims, among other things, to establish an inventory of the characteristics of the logistics sector in order to determine its potential in terms of energy transition and to agree on possible economic policies to support the transition. (FR) Création d'un groupe de travail interministériel sur la thématique de la transition énergétique du secteur logistique. Coordonné par le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, ce groupe de travail vise, notamment, à établir un état des lieux des caractéristiques du secteur de la logistique en vue de déterminer son potentiel en matière de transition énergétique et s'accorder sur des éventuelles politique économiques pour soutenir la transition.</p>
<b>Entry 9</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:44 AM)</p> <p>(EN) Law on investment aid for environmental protection To effectively support companies in their investments in eco-technologies or environmentally friendly processes (FR) Loi relative aux aides à l'investissement en faveur de la protection de l'environnement Soutenir efficacement les entreprises dans leur investissements dans le domaine des éco-technologies ou dans des procédés respectueux de l'environnement</p>
<b>Entry 10</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 09:45 AM)</p> <p>(EN) Leading an interministerial working group on smart mobility with the participation of representatives from public research and the private sector in order to coordinate on planned or ongoing initiatives to implement the strategic vision of the "Third Industrial Revolution" strategic study. Establish and develop an intelligent, integrated, sustainable and resilient mobility and transport ecosystem at the service of Luxembourg's society and economy. (FR) Animation d'un groupe de travail interministériel portant sur la mobilité intelligente (« Working Group Smart Mobility ») avec participation des représentants de la recherche publique et du secteur privé afin de se coordonner sur les initiatives prévues ou en cours permettant de transposer la vision stratégique issue de l'étude stratégique « Troisième Révolution Industrielle ». Établir et développer un écosystème de mobilité et de transport intelligent, intégré, durable et résilient au service de la société et de l'économie du Luxembourg.</p>
<b>Entry 11</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:47 AM)</p> <p>(EN) New financial aid scheme for the installation of electric home charging stations Support the transition to electric mobility and guarantee the autonomy of electric vehicles in Luxembourg The amount allocated is between EUR 750 and EUR 1,650 depending on the type of installation and cannot exceed 50% of the purchase price (excluding VAT). (FR) Nouveau régime d'aides financières pour l'installation de bornes de recharge électriques à domicile Soutenir la transition vers la mobilité électrique et de garantir l'autonomie des véhicules électriques au Luxembourg. Le montant alloué se situe entre EUR 750 et EUR 1650 selon le type d'installation et ne peut dépasser 50% du prix d'acquisition (HTVA).</p>
<b>Entry 12</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:46 AM)</p> <p>(EN) Increase in premiums for other 100% electric vehicles as well as for bicycles and pedelecs Encourage the purchase of electric quadricycles, motorcycles and mopeds, as well as bicycles and pedal-assisted cycles by doubling the current premiums from 25% to 50% of the cost of the vehicle excluding VAT without exceeding a maximum amount of EUR 1,000 for quadricycles, electric motorcycles and mopeds and a maximum amount of EUR 600 for bicycles and pedal-assisted cycles. This applies to the vehicles ordered, respectively bicycles and pedelecs purchased by the end of the first quarter of 2021. (FR) Augmentation des primes pour les autres véhicules 100% électriques ainsi que pour les vélos et pedelecs Encourager l'achat de quadricycles, motocycles et cyclomoteurs 100% électriques, ainsi que de vélos et cycles à pédalage assisté en doublant les primes actuelles de 25% à 50% du coût du véhicule hors TVA sans dépasser un montant maximal de EUR 1.000 pour les quadricycles, motocycles et cyclomoteurs 100% électriques et un montant</p>



	<p>maximal de EUR 600 pour les vélos et cycles à pédalage assisté. Sont visés les véhicules commandés, resp. les vélos et pedelecs, achetés avant la fin du 1er trimestre 2021.</p>
<b>Entry 13</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:46 AM)</p> <p>(EN) Increase in purchase premiums for 100% electric cars and vans Encourage the purchase of electric vehicles by applying a 60% increase to the subsidies granted for electric cars and vans (EUR 8,000 instead of EUR 5,000). This covers vehicles ordered by the end of the first quarter of 2021. (FR) Augmentation des primes d'achat pour les voitures et camionnettes 100% électriques Encourager l'achat de véhicules électriques en appliquant une majoration de 60% aux subventions accordées pour les voitures et camionnettes 100% électriques (EUR 8.000 au lieu de EUR 5.000). Sont visés les véhicules commandés avant la fin du 1er trimestre 2021.</p>
<b>Entry 14</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (15/02/2022 10:46 AM)</p> <p>(EN) Subsidy programme for electric charging stations Promotion of electromobility through the implementation of smart charging solutions A subsidy program for electric charging stations accessible to the public is being studied and a related bill will be drawn up allowing financial assistance covering up to 50% of the cost of capital. (FR) Programme de subventionnement des bornes de charges électriques Promotion de l'électromobilité par la mise en place de solutions de recharge intelligentes. Un programme de subventionnement des bornes de charges électriques accessibles au public est étudié et un projet de loi y relatif sera rédigé permettant une aide financière couvrant jusqu'à 50% du coût du capital.</p>
<b>Entry 15</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 10:42 AM)</p> <p>(EN) Adoption of the Integrated National Energy and Climate Plan (NECP) by the Council of Government in its meeting of 20 May 2020. The target rates are as follows: - GHG emissions, excluding ETS: National climate target of 55% reduction by 2030 compared to 2005; - Renewable energy: Share of renewable energy in gross final energy consumption of 25% (26% for transport); - Energy efficiency: Energy efficiency improvement target of 40-44% by 2030 (compared to the EU PRIMES (2007) baseline for the year 2030). (FR) Adoption du Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) par le Conseil de gouvernement en sa séance du 20 mai 2020. Les taux visés sont les suivants : • Émissions de GES, hors SEQUE : Objectif climatique national de réduction de 55% d'ici 2030 par rapport à 2005 ; • Énergies renouvelables : Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale brute de 25% (26% pour les transports) ; • Efficacité énergétique : Objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique de 40 à 44% d'ici 2030 (par rapport au scénario de référence EU PRIMES (2007) pour l'année 2030).</p>
<b>Entry 16</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 10:23 AM)</p> <p>(EN) Redesign of the national "Guide to Sustainable Construction and Renovation", in close collaboration with the Resource Centre for Building Technologies and Innovation (CRTI-B) and other key public and private actors in the construction sector. To provide stakeholders with an updated compilation of regulations, good practices, innovations in sustainable construction. (FR) Refonte du « guide de la construction et de la rénovation durables » national, en étroite collaboration avec le Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment (CRTI-B) et les autres acteurs clés publics et privés du secteur de la construction. Fournir aux intéressés une compilation actualisée des réglementations, bonnes pratiques, innovations en matière de construction durable.</p>
<b>Entry 17</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 09:49 AM)</p> <p>(EN) Presentation of the "Circular Economy" strategy with three major elements: - identify methods and tools in three key levers of action of the State to stimulate innovations, which are a) regulation and standards, b) financial aspects (e.g. incentives in the form of subsidies or taxes) c) knowledge</p>



	<p>management with the components education, training, public research, but also digitalisation and support by information and communication technologies (ICT), in particular for data management; - propose a methodology for activating processes and tools in a number of key economic sectors, through concrete projects that are driven by public actors, but carried out in co-creation with key stakeholders; - Provide for a close and continuous consultation mechanism between the ministries carrying the strategy, as well as communication tools, aimed at supporting the implementation project leaders. Accelerate the implementation of the circular economy in the Luxembourg economy. (FR) Présentation de la stratégie « Economie circulaire » comportant trois éléments majeurs : • identifier des méthodes et des outils au niveau de trois leviers d'action clés de l'État pour stimuler des innovations, qui sont a) la réglementation et les standards, b) les aspects financiers (par ex. des incitations sous forme de subsides ou taxes/impôts) c) la gestion des connaissances avec les volets éducation, formation, recherche publique, mais également la digitalisation et le support par les technologies de l'information de la communication (TIC), notamment pour la gestion des données ; • proposer une méthodologie pour activer les procédés et les outils dans un certain nombre de secteurs économiques clés, à travers des projets concrets qui sont pilotés par les acteurs publics, mais réalisés en co-création avec les parties prenantes principales ; • prévoir un mécanisme de concertation étroit et continu entre les ministères porteurs de la stratégie, ainsi que des outils de communication, visant à supporter les porteurs de projets d'implémentation. Accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire dans l'économie luxembourgeoise.</p>
<b>Entry 18</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 09:35 AM)</p> <p>(EN) Various policies related to waste management. Policies to reduce waste generation and further recycle waste have the corollary of reducing environmental pressures, air pollutant emissions and promoting "green" jobs. In 2018, the Government validated the National Waste and Resource Management Plan (NWRMP), which outlines strategies and measures to substantially reduce the amount of waste generated nationally. The plan also provides the basis for a major revision of waste legislation in line with the EU directives of the circular economy package and the single-use plastics directive. In July 2020, with the aim of meeting or exceeding the targets set out in the PNGDR, the MECDD proposed a zero waste strategy ("Null Offall Lëtzebuerg"), followed in February 2021 by a circular economy strategy presented jointly by the MECDD, MECO and MEA. (FR) Politiques diverses en lien avec la gestion des déchets. Les politiques visant à réduire la production de déchets et à les recycler encore davantage ont pour corollaires de réduire les pressions sur l'environnement, les émissions de polluants atmosphériques et de promouvoir des emplois « verts ». En 2018, le Gouvernement a validé le plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR), qui décrit les stratégies et mesures pour réduire de manière substantielle les quantités de déchets produits au niveau national. Le plan fournit également la base pour une révision majeure de la législation sur les déchets selon les directives européennes du paquet « économie circulaire » et la directive sur les plastiques à usage unique. En juillet 2020, dans le but d'atteindre, voire dépasser les objectifs visés dans le PNGDR, le MECDD a proposé une stratégie zero déchets (« Null Offall Lëtzebuerg »), suivie en février 2021, par une stratégie pour une économie circulaire présentée conjointement par le MECDD, le MECO et le MEA.</p>
<b>Entry 19</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 09:42 AM)</p> <p>(EN) Sectoral reduction targets in the framework of the "Climate Law". Make each sector responsible for climate targets. Discussed within the "Interministerial Committee for Climate Action", ambitious sectoral targets by 2030 have been set for 5 major categories of GHG emissions sources, excluding ETS and LULUCF: energy and manufacturing industries, construction (-45% compared to 2005), transport (-58%), residential and functional buildings (-64%), agriculture and forestry (-20%), waste and wastewater treatment (-40%). (FR) Objectifs de réduction sectoriels dans le cadre de la « Loi climat ». Responsabiliser chaque secteur en matière d'objectifs climatiques. Discutés au sein du « Comité Interministériel pour l'Action Climat », d'ambitieux objectifs sectoriels à l'horizon 2030 ont été arrêtés pour 5 grandes catégories de sources d'émissions de GES, hors SEQUE et UTCATF : industries de l'énergie et manufacturières, construction (-45% par rapport à 2005), transports (-58%), bâtiments résidentiels et fonctionnels (-64%), agriculture et sylviculture (-20%), déchets et traitement des eaux usées (-40%).</p>
<b>Entry 20</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 09:41 AM)</p>



	<p>(EN) Adoption of the "Climate Law" (Law of 15 December 2020 on the climate and amending the amended law of 31 May 1999 on the establishment of an environmental protection fund) by the Council of Government in its meeting of 8 December 2020. Putting Luxembourg's climate objectives into a legal framework. Thus, this law records the national climate objective of a 55% reduction in GHG emissions, excluding the EU ETS, in 2030 compared to 2005, as well as the objective of climate neutrality ("zero net emissions") in 2050. It determines that the 55% reduction target by 2030 is to be accompanied by sectoral reduction targets for 5 main categories of GHG emissions sources. It establishes two advisory bodies: the "Platform for Climate Action and Energy Transition" and the "Climate Policy Observatory". The law includes the deadlines for the NECP, the "long-term strategy for the reduction of GHG emissions" and the "strategy for adaptation to the effects of climate change". Finally, the law reinforces the "Climate and Energy Fund" and specifies its areas of intervention and its financial sources. It also covers the procedures related to the ETS. (FR) Adoption de la « Loi climat » (Loi du 15 décembre 2020 relative au climat et modifiant la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement) par le Conseil de Gouvernement en sa séance du 8 décembre 2020. Inscire les objectifs climatiques du Luxembourg dans un cadre légal. Ainsi, cette Loi consigne l'objectif climatique national de réduction de 55% des émissions de GES, hors SEQE en 2030 par rapport à 2005 ainsi que l'objectif de neutralité climatique (soit « zéro émissions nettes ») en 2050. Elle détermine que l'objectif de réduction de 55% d'ici à 2030 s'accompagne d'objectifs de réduction sectoriels pour 5 grandes catégories de sources d'émissions de GES. Elle met en place deux organes de consultation : la « plateforme pour l'action climat et la transition énergétique » et « l'observatoire de la politique climatique ». La Loi reprend les échéances liées au PNEC, à la « stratégie à long terme pour la réduction des émission de GES » et à la « stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique ». Enfin, la Loi conforte le « Fonds climat et énergie » et précise ses domaines d'interventions et ses sources financières. Elle couvre aussi les procédures en lien avec le SEQE.</p>
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
<b>State of play</b>	

CSR 3 Subpart 5: and buildings,

<b>Measures</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 13:37 PM)</p> <p>(EN) Entry into force of the Grand-Ducal Regulation of 9 June 2021 on the energy performance of buildings amending the amended Grand-Ducal Regulation of 31 August 2010 on the energy performance of functional buildings requiring the "Nearly-Zero Energy Building" (NZEB) energy performance standard for all new buildings. Increasing the energy efficiency of new buildings (residential and functional) and introducing from 1/01/2023 new and more ambitious minimum requirements for all energy renovation works. Introduction of the heat pump (air/water) as the reference heat production installation for all new buildings from 1/01/2023. (FR) Entrée en vigueur du règlement grand-ducal du 9 juin 2021 concernant la performance énergétique des bâtiments modifiant le règlement grand-ducal modifié du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels exigeant le « Nearly-Zero Energy Building » (NZEB) standard de performance énergétique pour tous les bâtiments neufs. Augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments neufs (résidentiels et fonctionnels) et introduction à partir du 1/01/2023 de nouvelles exigences minimales plus ambitieuses pour tous travaux de rénovation énergétique. Introduction de la pompe à chaleur (air/eau) comme installation de production de chaleur de référence pour tous les nouveaux bâtiments à partir du 1/01/2023.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:51 AM)</p>



	<p>(EN) Publication, at the end of 2016, of the "climate bank and sustainable housing premiums" package (amended law of 23 December 2016 establishing a financial aid scheme for the promotion of sustainability, rational use of energy and renewable energies in the field of housing, valid until 31 December 2021) comprising the following measures: - Climate Bank": low-interest climate loan and zero-interest climate loan for less advantaged households to further promote sustainable energy renovation and prevent fuel poverty; - Reform of the PRIME House financial aid scheme: new and more attractive incentives to encourage sustainable housing construction and sustainable energy renovation; - Sustainability certification scheme for new housing ("LENOZ"): this certificate reflects the level of sustainability finally achieved by the housing. To promote sustainable construction, sustainable energy renovation of existing residential buildings and the use of renewable energy in housing. (FR) Publication du paquet « banque climatique et primes logement durable » (loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides financières pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement, valide jusqu'au 31 décembre 2021) comprenant les mesures suivantes : • « Banque climatique » : prêt climatique à taux réduit et prêt climatique à taux zéro pour les ménages les moins favorisés visant à promouvoir davantage la rénovation énergétique durable et à prévenir la précarité énergétique ; • Réforme du régime d'aides financières « PRIME House » : de nouvelles primes plus attractives encouragent la construction de logements durables ainsi que la rénovation énergétique durable ; • Système de certification de durabilité des nouveaux logements (« LENOZ ») : ce certificat reflète le niveau de durabilité finalement atteint par les logements. Promouvoir à la fois la construction durable, l'assainissement énergétique durable des bâtiments d'habitation existants et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:55 AM)</p> <p>(EN) Increase in financial aid for the promotion of heating systems based on renewable energies ("PRIME House") Promote heating systems based on renewable energies by applying a 25% increase to the subsidies granted for solar thermal installations, heat pumps, wood-fired boilers and connections to a heating network Extension of the bonus for the replacement of " a fossil fuel-fired boiler. This covers installations ordered by the end of the first quarter of 2021. (FR) Augmentation des aides financières pour la promotion des systèmes de chauffage basés sur les énergies renouvelables (« PRIME House ») Promouvoir les systèmes de chauffage basés sur les énergies renouvelables en appliquant une majoration de 25% aux subventions accordées pour les installations solaires thermiques, les pompes à chaleur, les chaudières à bois et les raccordements à un réseau de chaleur Extension du bonus pour le remplacement d'une chaudière alimentée en combustible fossile. Sont visées les installations commandées entre le 20 avril 2020 et le 31 mars 2021.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:55 AM)</p> <p>(EN) ERDF projects: Promotion of the energy efficiency of residential buildings (renovations and new constructions) As part of its Infopoints and Stand-Fairs projects, GIE MyEnergy provides free energy advice to individuals who request it. After visiting the various municipalities, MyEnergy consultants inform households of feasible measures and assistance to which they may be entitled, for example. (FR) Projets Feder : Promotion de l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels (rénovations et nouvelles constructions) Dans le cadre de ses projets Infopoints et Stand-Foires, le GIE MyEnergy donne des conseils en énergie gratuits aux particuliers qui le demandent. Après s'être rendus dans les diverses communes, les consultants MyEnergy renseignent les ménages des mesures réalisables et des aides auxquelles ils peuvent avoir droit, par exemple.</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:55 AM)</p> <p>(EN) Increase in financial aid for energy renovation ("PRIME House") Encourage sustainable energy renovation of housing by applying a 50% increase in subsidies granted for the remediation of the various construction elements of the building's thermal envelope, as well as for energy consulting. This covers renovation projects initiated by the end of the first quarter of 2021. (FR) Augmentation des aides financières pour la rénovation énergétique (« PRIME House ») Encourager la rénovation énergétique durable de logements en appliquant une majoration de 50% aux subventions accordées pour l'assainissement des différents éléments de construction de l'enveloppe thermique</p>





	<p>du bâtiment, ainsi que pour le conseil en énergie. Sont visés les projets de rénovation initiés entre le 20 avril 2020 et le 31 mars 2021.</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (15/02/2022 13:38 PM)</p> <p>(EN) Revision of the financial aid scheme for the promotion of sustainability, rational use of energy and renewable energy in the housing sector ("PRIME House") Encouraging and subsidising the promotion of sustainable construction and housing, the sustainable energy renovation of old houses and the use of renewable energy sources in housing. (FR) Révision du régime d'aides financières pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement (« PRIME House ») Encourager et subventionner la promotion de la construction et de l'habitat durables, la rénovation énergétique durable de logements anciens et la valorisation des sources d'énergie renouvelables dans le domaine du logement.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 10:50 AM)</p> <p>(EN) In July 2021, the Council of Government adopted a draft law that proposes the extension and reorientation of financial support for the promotion of sustainability, rational use of energy and renewable energy in housing beyond 31 December 2021 ("PRIME House"). The project includes the following measures - new buildings: current provisions extended by one year (building permit applied for in 2022), pending a general reform of the sustainability criteria of the "LENOZ" certification system. These subsidies are included under the labels "Clever Hëtzen", "Clever Solar" and "LENOZ"; - Existing buildings: increased financial support for energy renovation for projects for which the invoice is issued between 1 January 2022 and 31 December 2029 inclusive. The amounts of the subsidies will now be clearly structured according to the category of insulating materials (fossil, mineral, ecological) and the subsidies for the implementation of controlled mechanical ventilation will now be reserved for installations with heat recovery only. These aids are included under the label "Clever Wunnen"; - existing buildings: increased financial support for the promotion of heating systems based on renewable energy with a focus on heat pumps. This new scheme will further encourage the replacement of old fossil fuel boilers with a heat pump, a connection to a heat network or a wood boiler, with a bonus for replacement and improvement of the heating system. In addition, there is a specific additional aid for the neutralisation and recycling of the oil tank. Projects for which the invoice is issued between 1 January 2022 and 31 December 2025 inclusive are eligible under the new scheme. With the exception of photovoltaic installations, this period is extended to 31 December 2029 inclusive on condition that the investments and services in question are carried out in conjunction with the energy renovation of an existing building. These aids are listed under the labels "Clever Hëtzen" and "Clever Solar"; - Energy advice: the maximum amounts of aid are increased and services for which the invoice is drawn up between 1 January 2022 and 31 December 2029 inclusive are eligible under this new scheme. Encourage sustainable energy renovation of housing by applying, compared to the 2016 scheme, an increase of up to 50% to the subsidies granted for the renovation of the various construction elements of the building's thermal envelope, as well as for energy advice. Promoting heating systems based on renewable energy by applying an increase of up to 25% over the 2016 scheme to grants for solar thermal systems, heat pumps, wood-fired boilers and connections to a heating network. Extension of the bonus for the replacement of a fossil fuel boiler. (FR) Au mois de juillet 2021, le conseil de gouvernement a adopté un projet de loi qui propose la prolongation et la réorientation des aides financières pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement au-delà du 31 décembre 2021 (« PRIME House »). Le projet comprend les mesures suivantes : - nouvelles constructions : dispositions en vigueur reconduites d'une année (autorisation de bâtir demandée au cours de l'année 2022), en attendant une réforme générale des critères de durabilité du système de certification « LENOZ ». Ces aides sont reprises sous les labels « Clever Hëtzen », « Clever Solar » et « LENOZ » ; - bâtiments existants : augmentation des aides financières pour la rénovation énergétique pour les projets pour lesquels la facture est établie entre 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2029 inclus. Les montants des subventions seront désormais clairement structurés en fonction de la catégorie des matériaux isolants (fossiles, minéraux, écologiques) et pour ce qui est des aides relatives à la mise en œuvre d'une ventilation mécanique contrôlée, elles seront dorénavant réservées aux seules installations avec récupération de chaleur. Ces aides sont reprises sous le label « Clever Wunnen » ; - bâtiments existants : augmentation des aides financières pour la promotion des systèmes de chauffage basés sur les énergies renouvelables avec un accent mis sur les pompes à chaleur. Ce nouveau régime encouragera encore davantage le remplacement des anciennes chaudières basées sur les énergies fossiles par une pompe à chaleur, un raccordement à un réseau de chaleur ou une chaudière à bois,</p>



	<p>moyennant un bonus de remplacement et d'amélioration du système de chauffage. À cela s'ajoute une aide spécifique supplémentaire pour la neutralisation et le recyclage du réservoir au fioul. Sont éligibles sous ce nouveau régime, les projets pour lesquels la facture est établie entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2025 inclus. Mis à part pour les installations photovoltaïques, ce délai est prolongé jusqu'au 31 décembre 2029 inclus sous condition que les investissements et services en question soient réalisés conjointement avec l'assainissement énergétique d'un bâtiment existant. Ces aides sont reprises sous les labels « Clever Hëtzen » et « Clever Solar » ; - conseil en énergie : les montants maxima des aides sont revus à la hausse et sont éligibles sous ce nouveau régime les services pour lesquels la facture est établie entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2029 inclus. Encourager la rénovation énergétique durable de logements en appliquant, par rapport au régime de 2016, une majoration pouvant atteindre 50% aux subventions accordées pour l'assainissement des différents éléments de construction de l'enveloppe thermique du bâtiment, ainsi que pour le conseil en énergie. Promouvoir les systèmes de chauffage basés sur les énergies renouvelables en appliquant une majoration, par rapport au régime de 2016, pouvant atteindre 25% aux subventions accordées pour les installations solaires thermiques, les pompes à chaleur, les chaudières à bois et les raccordements à un réseau de chaleur. Extension du bonus pour le remplacement d'une chaudière alimentée en combustible fossile.</p>
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
<b>State of play</b>	

CSR 3 Subpart 6: clean and efficient production and use of energy, contributing to a progressive decarbonisation of the economy.

<b>Measures</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (15/02/2022 11:05 AM)</p> <p>(EN) Development of concepts for pilot projects in the field of agri-photovoltaics Development of pilot projects for the production of solar energy on agricultural land to create synergies between electricity production, agricultural production and the development of biodiversity (FR) Elaboration de concepts pour des projets-pilotes dans le domaine de l'agri-photovoltaïque Développement de projets pilotes pour la production d'énergie solaire sur des surfaces agricoles permettant de créer des synergies entre la production d'électricité, la production agricole et le développement de la biodiversité</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (15/02/2022 11:04 AM)</p> <p>(EN) Adoption by the Government of guidelines for a national biogas strategy Give a new impetus to the biogas sector by promoting and enhancing the environmental benefits and greenhouse gas reduction potential of biogas production towards increased use of livestock manure. (FR) Adoption par le Gouvernement de lignes directrices d'une stratégie nationale pour le biogaz Donner un nouvel élan au domaine du biogaz en favorisant et valorisant notamment les bienfaits environnementaux et le potentiel de réduction de gaz à effet de serre de la production de biogaz vers une utilisation accrue d'effluents d'élevage.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (15/02/2022 11:03 AM)</p> <p>(EN) Continuation of tenders for large-scale photovoltaic installations and development of a multi-annual tender schedule based on the thorough analysis of the first experiences Further development of solar energy production on large surfaces. (FR) Continuation des appels d'offres concernant de grandes installations photovoltaïques et élaboration d'un calendrier pluriannuel d'appels d'offres</p>





	<p>basée sur l'analyse approfondie des premières expériences Développement accru de la production d'énergie solaire sur les grandes surfaces.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (15/02/2022 11:02 AM)</p> <p>(EN) Adaptation of the regulation on electricity production based on renewable energy sources, among others necessary for the transposition of Directive 2018/2001 Refining the current provisions and improving the existing framework in order to allow an accelerated deployment of installations based on renewable energy sources on the national territory, in particular by opening also the categories of solar installations up to 200 kWp to all natural and legal persons (before only cooperative and civil societies) and thus targeting in particular SMEs. Modification of certain conditions for the renewal of biogas plants reaching the end of their feed-in contracts (FR) Adaptation de la réglementation relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables, entre autre nécessaire pour la transposition de la Directive 2018/2001 Affiner les dispositions actuelles et améliorer le cadre existant en vue de permettre un déploiement accéléré des installations basées sur les sources d'énergie renouvelables sur le territoire national, notamment en ouvrant également les catégories des installations solaires allant jusqu'à une puissance de 200 kWp à toutes les personnes physiques et morales (avant seulement sociétés coopératives et civiles) et en visant ainsi particulièrement les PME. Modification de certaines conditions de renouvellement des installations de biogaz arrivant au fin de leur contrat de rachat</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 13:40 PM)</p> <p>(EN) Entry into force of the new voluntary agreement between the Luxembourg Government, My Energy GIE and FEDIL on the improvement of energy efficiency in Luxembourg industry. Increasing energy efficiency in Luxembourg industry. The companies adhering to the voluntary agreement undertake to contribute to the national objectives of improving energy efficiency and reducing greenhouse gas emissions and to improving the security of energy supply by implementing specific efforts aimed at reducing their energy consumption for a given level and quality of production and the optional development of renewable energies in the context of their activities in the Grand Duchy of Luxembourg. (FR) Entrée en vigueur du nouvel Accord volontaire entre le Gouvernement luxembourgeois, My Energy GIE et la FEDIL relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie luxembourgeoise. Augmenter l'efficacité énergétique dans l'industrie luxembourgeoise. Les entreprises adhérant à l'accord volontaire, s'engagent à contribuer aux objectifs nationaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre et à une amélioration de la sécurité d'approvisionnement énergétique par la mise en œuvre d'efforts particuliers visant une réduction de leur consommation d'énergie pour un niveau et une qualité de production donnés et le développement optionnel des énergies renouvelables dans le cadre de leurs activités au Grand-Duché de Luxembourg.</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:01 AM)</p> <p>(EN) Launch of a Call for expression of interest (CEI) to Luxembourg actors to participate in an Important Project of Common European Interest (IPCEI) in the hydrogen sector. Identify and support Luxembourg actors who could participate in ambitious, relevant and sufficiently mature projects to be included as a national contribution to the design, production and use of renewable hydrogen-based energy solutions in the European Union. (FR) Lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) aux acteurs luxembourgeois pour concourir à un Projet Important d'Intérêt Européen Commun (IPCEI) dans le secteur de l'hydrogène. Identifier et soutenir les acteurs luxembourgeois qui pourraient participer à des projets ambitieux, pertinents et suffisamment aboutis pour être inclus en tant que contribution nationale à la conception, la production et à l'utilisation au sein de l'Union européenne de solutions énergétiques basées sur l'hydrogène renouvelable.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:59 AM)</p> <p>(EN) Enlargement of the circle of beneficiaries of aid for photovoltaic installations above 30 kW (until now reserved for cooperatives and civil societies) Promote investments in photovoltaics above 30</p>



	<p>kW (FR) Elargissement du cercle des bénéficiaires des aides pour installations photovoltaïques au-dessus de 30 kW et jusqu'à 200 kW (réservées jusqu'à présent aux coopératives et sociétés civiles). Promouvoir les investissements dans le photovoltaïque au-dessus de 30 kW et jusqu'à 200 kW. Les installations au-dessus de 200 kW sont régies par des appels d'offres.</p>
<b>Entry 8</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 10:58 AM)</p> <p>(EN) Strengthen private sector support programmes for energy efficiency Introduce temporary compensation for the administrative costs caused by these programmes. (FR) Renforcer les programmes de soutien du secteur privé en faveur de l'efficacité énergétique Instaurer une compensation temporaire des charges administratives occasionnées dans le cadre de ces programmes.</p>
<b>Entry 9</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (15/02/2022 11:01 AM)</p> <p>Elaboration of a roadmap: Decarbonisation of the Luxembourg industry Identification and analysis of decarbonisation potentials and determination of strategic measures forming the necessary enabling framework for the implementation of potentials and the transformation of the industrial sector (FR) Elaboration d'une feuille de route : Décarbonisation de l'industrie luxembourgeoise Identification et d'analyse des potentiels de décarbonisation et détermination des mesures stratégiques formant le cadre facilitateur nécessaire pour la mise en oeuvre des potentiels et la transformation du secteur industriel</p>
<b>Entry 10</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 11:05 AM)</p> <p>(EN) Adoption by the Government of the "Luxembourg Hydrogen Strategy" structured in three main parts: - Description of the context of decarbonisation through hydrogen in the context of climate neutrality by 2050, with renewable hydrogen being able to play a key role in sectors difficult to decarbonise through direct electrification such as heavy industry, - A review of current annual fossil hydrogen consumption in industry, and an estimate of the potential for renewable hydrogen demand by 2050 for the three priority sectors of (I) industry, (II) transport and (III) an integrated energy system. Seven key measures to promote the production, import and use of renewable hydrogen to reduce GHG emissions. Promote the development of a renewable hydrogen economy in order to contribute to the decarbonisation of the country's economy, while taking into account Luxembourg's particular situation in terms of economic fabric, geography, renewable energy potential and cross-border energy interconnection, by implementing the seven measures of the strategy: 1) Contribute to the definition of the legal, regulatory and supervisory framework at EU level, 2) Cooperate with EU Member States and third countries, 3) Identify opportunities in Luxembourg - Research and innovation, 4) Get down to business - Flagship projects to be studied and implemented, 5) Prioritise actions - Towards targeted decarbonisation through renewable hydrogen, 6) Develop instruments for a renewable hydrogen market, 7) Implement and continuously improve - Taskforce H2 Luxembourg. (FR) Adoption par le Gouvernement de la « Stratégie hydrogène du Luxembourg » structurée en trois grandes parties : • Description du contexte de la décarbonation par le biais de l'hydrogène dans le cadre de la neutralité climatique d'ici 2050, avec l'hydrogène renouvelable pouvant jouer un rôle clé dans les secteurs difficiles à décarboner par électrification directe comme par exemple l'industrie lourde, • Un état des lieux de la consommation annuelle actuelle d'hydrogène fossile en industrie, et une estimation du potentiel de demande en hydrogène renouvelable d'ici 2050 pour les trois secteurs prioritaires de (I) l'industrie, de (II) transport et d'un (III) système énergétique intégré. Sept mesures clé pour la promotion de la production, de l'importation et de l'utilisation de l'hydrogène renouvelable visant une réduction des émissions de GES. Promouvoir le développement d'une économie de l'hydrogène renouvelable afin de contribuer à la décarbonation de l'économie du pays, tout en considérant la situation particulière en termes de tissu économique, de géographie, de potentiel en énergies renouvelables et d'interconnexion énergétique transfrontalière du Luxembourg, en implémentant les sept mesures de la stratégie : 1) Contribuer à la définition du cadre légal, réglementaire et régulateur au niveau de l'UE, 2) Coopérer avec les États membres de l'UE et des pays tiers, 3) Identifier les opportunités au Luxembourg - Recherche et innovation, 4) Passer au concret - Des projets phares à étudier et à réaliser, 5) Prioriser les actions - Vers une décarbonation ciblée par l'hydrogène renouvelable, 6) Développer les instruments pour un marché de l'hydrogène renouvelable, 7) Implémenter et améliorer en continu - Taskforce H2 Luxembourg.</p>



Comments	
Entry 1	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
State of play	

CSR 3 Subpart 7: Foster innovation [in particular in the business sector]

Measures	
Entry 1	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (15/02/2022 11:21 AM)</p> <p>(EN) Creation of a National Data Exchange Platform (NDEP) The NDEP aims to offer all the necessary services for the exploitation of the data value chain, thus providing public sector and research actors with the opportunity to efficiently exploit all the data produced in these sectors while respecting the legal framework in force with regard to data protection. This will not only enable the development of innovative services in the public sector and new knowledge from scientific research, but the establishment of the NDEP will also open the door to a variety of public-private research and innovation collaborations. (FR) Création d'une Plateforme nationale d'échange de données (PNED) La PNED vise à offrir l'ensemble des services nécessaires pour l'exploitation de la chaîne de valeur des données, offrant ainsi aux acteurs du secteur public et de la recherche l'opportunité d'une exploitation efficace de l'ensemble des données produites dans ces secteurs tout en respectant le cadre légal en vigueur en ce qui concerne la protection des données. Ceci permettra non seulement le développement de services innovants dans le secteur public et de nouvelles connaissances issues de la recherche scientifique, mais la mise en place de la PNED ouvrira aussi la porte à une variété de collaborations de recherche et d'innovation public-privé.</p>
Entry 2	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (15/02/2022 11:17 AM)</p> <p>(EN) Analysis of the introduction of fiscal measures to encourage investment by natural persons in innovative companies. Encourage investments in innovative companies. (FR) Analyse de l'introduction de mesures fiscales pour favoriser les investissements des personnes physiques dans les entreprises innovantes. Favoriser les investissements dans les entreprises innovantes.</p>
Entry 3	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 13:43 PM)</p> <p>(EN) Establishment of multi-annual agreements fixing the state allocations of the University of Luxembourg, the 3 public research centres and the National Research Fund These state allocations will enable the public research institutions to develop specific projects within the framework of multi-annual programmes in areas such as "Digitalisation and Data", "Sustainable Development and Energy", "Medicine and Health". For the first time, the multi-annual agreements provide for joint activities within the framework of four missions in the following areas: digital technology for personalised medicine; financial technologies of the future. (FR) Etablissement de conventions pluriannuelles fixant les dotations étatiques de l'Université du Luxembourg, des 3 centres de recherche publics et du Fonds National de la Recherche Ces dotations étatiques permettront aux institutions de recherche publiques de développer dans le cadre des programmes pluriannuels des projets spécifiques dans des domaines comme p.ex. "Digitalisation et données", "Développement durable et Énergie", "Médecine et santé". Pour la première fois, les conventions pluriannuelles prévoient des activités communes dans le cadre de quatre missions dans les domaines suivants: le numérique au service de la médecine personnalisée ; les technologies financières du futur.</p>
Entry 4	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:28 AM)</p>



	<p>(EN) The law of 17 May 2017 on the promotion of research, development and innovation Actively support companies in their research and innovation projects. (FR) La loi du 17 mai 2017 relative à la promotion de la Recherche-Développement et de l'Innovation Soutenir activement les entreprises dans leurs projets de recherche et d'innovation.</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:20 AM)</p> <p>(EN) Receipt of the first dedicated health technology bioincubator within the House of BioHealth business incubator. Facilitate and accelerate the development of spin-offs from public biomedical research and international start-ups attracted by the Fit4Start programme. (FR) Réception du premier bioincubateur dédié aux technologies de la santé au sein de l'infrastructure d'hébergement d'entreprises House of BioHealth. Faciliter et accélérer le développement de spin-offs de la recherche publique biomédicale et des start-ups internationales attirées par le programme Fit4Start .</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:19 AM)</p> <p>(EN) Call for Public-Private Partnerships in the HealthTech domain co-financed by the Ministry of Economy and the FNR and implemented by Luxinnovation To support innovation and accelerate the market access of innovative digital health technologies in compliance with the EU regulation 217/745, by strengthening the network between industrial actors of the HealthTech sector, public biomedical research actors and health professionals, in order to allow the clinical validation of these technologies and facilitate their adoption by Luxembourg health professionals and patients. (FR) Appel à projets de Partenariats Public-Privé dans le domaine HealthTech co-financé par le ministère de l'Economie et le FNR et implémenté par Luxinnovation Soutenir l'innovation et accélérer l'accès au marché de technologies de santé digitale innovantes en conformité avec la réglementation (UE) 217/745, en renforçant le maillage entre les acteurs industriels du secteur HealthTech, les acteurs de la recherche publique biomédicale et les professionnels de santé, afin de permettre la validation clinique de ces technologies et faciliter leur adoption par les professionnels de santé et patients luxembourgeois.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:19 AM)</p> <p>(EN) Call for projects MECO-FNR-KITS to set up the expertise necessary for the incubation of start-ups within the bioincubator dedicated to the HealthTech sector. To effectively support spin-offs and start-ups in the HealthTech sector to strengthen their attractiveness to investors and the competitiveness of the national ecosystem. (FR) Appel à projet MECO-FNR-KITS pour mettre en place les expertises nécessaires à l'incubation de startups au sein du bioincubateur dédié au secteur HealthTech. Soutenir efficacement les spin-offs et start-ups du secteur HealthTech pour renforcer leur attractivité envers des investisseurs et la compétitivité de l'écosystème national.</p>
<b>Entry 8</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:17 AM)</p> <p>(EN) Launch of an Investment Fund specializing in the space sector (PPP) - « orbital ventures » Foster the emergence of space companies in Luxembourg by developing and thus completing the national ecosystem. (FR) Lancement d'un Fonds d'investissement spécialisé dans le domaine spatial (PPP) - « orbital ventures » Favoriser l'émergence d'entreprises spatiales au Luxembourg en développant et en complétant ainsi l'écosystème national.</p>
<b>Entry 9</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:17 AM)</p> <p>(EN) Implementation of space policy - Spaceresources.lu initiative (2016) - Establishment of a legal framework for the exploration and use of space resources (Law of 20 July 2017) and for space activities (Law of 15 December 2020) - Launch, in partnership with the European Space Agency</p>



	<p>(ESA) and the Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), of the "European Space Resources Innovation Centre (ESRIC)" (04/08/2020). - Creation of the Luxembourg Space Agency Foundation (LSA) (26/07/2021) - Launch of the ESRIC Start up Support Programme (SSP), the world's first incubation programme dedicated to space resources (26/10/2021) Diversify the economy by actively supporting the development of a new space industry. (FR) Mise en œuvre de la politique spatiale • Initiative spaceresources.lu (2016) • Mise en place d'un cadre légal pour l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace (Loi du 20 juillet 2017) ainsi que pour les activités spatiales (Loi du 15 décembre 2020) • Lancement, en partenariat avec l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), du « European Space Resources Innovation Centre (ESRIC) » (04/08/2020). • Création de la Luxembourg Space Agency Foundation (LSA) (26/07/2021) • Lancement de l'ESRIC Start up Support Programme (SSP), premier programme mondial d'incubation dédié aux ressources spatiales (26/10/2021) Diversifier son économie en soutenant activement le développement d'une industrie new space.</p>
<b>Entry 10</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:17 AM)</p> <p>(EN) Law on the promotion of RDI Effectively support companies in their RDI approach. (FR) Loi relative à la promotion de la RDI Soutenir efficacement les entreprises dans leur démarche de RDI.</p>
<b>Entry 11</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:18 AM)</p> <p>(EN) Law of 9 August 2018 on an aid scheme for small and medium-sized enterprises Accompany and support SMEs in their phases of creation, development, or reorientation. (FR) Loi du 9 août 2018 relative à un régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises Accompagner et soutenir les PME dans leurs phases de création, de développement, ou de réorientation.</p>
<b>Entry 12</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 11:17 AM)</p> <p>(EN) HPC Meluxina (part of the EuroHPC project) Support the digital transition of the economy and offer companies new opportunities to innovate and remain competitive in an increasingly digital world. (FR) HPC Meluxina faisant partie du projet EuroHPC Accompagner la transition numérique de l'économie et offrir aux entreprises de nouvelles opportunités pour innover et rester compétitives dans un monde de plus en plus digital.</p>
<b>Entry 13</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 11:18 AM)</p> <p>(EN) Smart specialization strategy for Luxembourg Propose the implementation of specific action plans in favor of priority sectors: industry 4.0; clean technologies, including sustainable construction, and soft mobility; health technologies, and ICT, all in line with the prospect of a circular economy; Identify the instruments necessary for their implementation and propose annual monitoring as well as evaluations based on performance indicators. (FR) Stratégie de spécialisation intelligente pour le Luxembourg Proposer la mise en œuvre de plans d'actions particuliers en faveur de secteurs prioritaires : industrie 4.0; technologies propres, y compris construction durable, et mobilité douce; technologies de la santé, et TIC, l'ensemble s'inscrivant dans la perspective d'une économie circulaire ; Identifier les instruments nécessaires à leur mise en œuvre et proposer un monitoring annuel ainsi que des évaluations sur base d'indicateurs de performance.</p>
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.</p>
<b>State of play</b>	



CSR 3 Subpart 8: and digitalisation, in particular in the business sector.

Measures	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:49 AM)</p> <p>(EN) Online registration with ADEM Facilitate registration as a job seeker and job search through a fully online registration procedure (via MyGuichet) with the ADEM public employment service. (FR) Inscription en ligne auprès de l'ADEM Faciliter l'inscription en tant que demandeur d'emploi et la recherche d'emploi par le biais d'une procédure d'inscription entièrement en ligne (via MyGuichet) auprès du service public de l'emploi ADEM.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:48 AM)</p> <p>(EN) Approval of the National Action Plan for Digital Inclusion Include all citizens in our increasingly digital society and counteract the digital divide that divides society. (FR) Approbation du Plan d'action national d'inclusion numérique Inclure tout citoyen dans notre société de plus en plus numérisée et contrecarrer le clivage numérique qui divise la société.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:48 AM)</p> <p>(EN) Implementation of the public enquiry platform To increase the visibility of information about public enquiry procedures, to facilitate citizens' participation in projects subject to public enquiry and to dematerialise these administrative procedures. (FR) Mise en œuvre de la plateforme enquêtes publiques Accroître la visibilité des informations au sujet des procédures d'enquêtes publiques, faciliter la participation des citoyens aux projets soumis à enquête publique ainsi que dématérialiser ces procédures administratives.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:48 AM)</p> <p>(EN) Establishment of a digital governance including an interministerial committee for the digitalisation of public administration Strengthen the digital transformation of Luxembourg through the digitisation and simplification of administrative procedures in a user-friendly and secure environment. (FR) Etablissement d'une gouvernance numérique dont un Comité interministériel pour la digitalisation de l'administration publique Renforcer la transformation numérique du Luxembourg par le biais de la digitalisation et simplification des procédures administratives dans un environnement convivial et sécurisé.</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:46 AM)</p> <p>(EN) Catapult : Kickstarter Supporting start-ups offering innovative solutions to accelerate the adoption of digital technologies within the financial sector. (FR) Catapult : Kickstarter Soutenir les start-ups proposant des solutions innovantes pour accélérer l'adoption des technologies numériques au sein du secteur financier.</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:46 AM)</p> <p>(EN) ESRIC - Start-up Support Programme The Start-up Support Programme (SSP) aims to support space start-ups in the development of space resource technology with terrestrial and/or space applications. (FR) ESRIC - Programme de soutien aux startups Le programme de soutien aux start-ups (SSP) vise à soutenir les startups spatiales dans le développement de la technologie des ressources spatiales avec des applications terrestres et/ou spatiales.</p>



<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:45 AM)</p> <p>(EN) Creation of a university chair in "Digital Procurement" in collaboration with the University of Luxembourg Establishment of a university study and research programme promoting the use of new technologies in the field of supply and purchasing management (FR) Création d'une chaire universitaire en « Digital Procurement » en collaboration avec l'Université du Luxembourg Mise en place d'un programme d'étude universitaire et de recherche favorisant l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine de la gestion des approvisionnements et des achats</p>
<b>Entry 8</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:45 AM)</p> <p>(EN) Continuation and development of the Fit4Start initiative. Supporting start-ups in their early stages. Inclusion of a new vertical "HPC &amp; Data Analytics", supporting innovative companies with specific HPC needs to improve their business models by giving them access to state-of-the-art supercomputing infrastructure. (FR) Poursuite et développement de l'initiative Fit4Start. Soutenir les start-up en phase de démarrage. Inclusion d'un nouveau vertical « HPC &amp; Data Analytics », soutien aux entreprises innovantes ayant des besoins spécifiques en matière de calcul à haute performance afin d'améliorer leurs modèles d'entreprise en leur donnant accès à une infrastructure de supercalculateur de pointe.</p>
<b>Entry 9</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:40 AM)</p> <p>(EN) Initiative Fit4Digital. Help SMEs take the digital transformation step and integrate digital tools in order to strengthen their competitiveness. (FR) Initiative Fit4Digital. Aider les PME à franchir le pas de la transformation digitale et à intégrer des outils numériques afin de renforcer leur compétitivité.</p>
<b>Entry 10</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:39 AM)</p> <p>(EN) Creation of the Digital Craft Competence Center (Digi-HW) Supporting Luxembourg craft companies in the challenges resulting from digitalization. (FR) Création du Centre de Compétences Digi-HW (Digi-HW) Accompagner les entreprises artisanales luxembourgeoises dans les défis résultants de la digitalisation.</p>
<b>Entry 11</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:42 AM)</p> <p>(EN) Launch of GovTech Lab Luxembourg Accelerating innovation in digital public services through open innovation. (FR) Lancement du GovTech Lab Luxembourg Accélérer l'innovation des services publics numériques par le biais de l'innovation ouverte.</p>
<b>Entry 12</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:42 AM)</p> <p>(EN) Launching a public sector blockchain Develop a range of new public sector blockchain applications as well as applications involving interactions between the public and private sectors. (FR) Lancement d'une blockchain du secteur public Développer une série de nouvelles applications blockchain réservées au secteur public ainsi que des applications impliquant des interactions entre le secteur public et le secteur privé.</p>
<b>Entry 13</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:41 AM)</p> <p>(EN) Creation of an inter-ministerial working group for digital inclusion to exchange information on the current state of initiatives underway or planned by the various ministries with a view to launching the implementation of the first national action plan for digital inclusion for the period 2021-2025.</p>





	<p>Making digital an opportunity for all. (FR) Création d'un groupe de travail interministériel pour l'inclusion numérique afin d'échanger au sujet de l'état actuel des initiatives en cours ou prévues par les différents ministères dans le but de lancer et d'implémenter le premier plan d'action national pour l'inclusion numérique pour la période 2021-2025. Faire du numérique une chance pour tous.</p>
<b>Entry 14</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 11:38 AM)</p> <p>(EN) Creation of a Ministry of Digitalization. The ministry was created on December 5, 2018 by the formation of the new government that emerged from the 2018 elections. The main missions of the ministry are: To advance digital development, promote digital inclusion and improve the various administrative processes at the internal level of state administrations through the simplification of administration and digitization (egovernment) in order to achieve digital government. (FR) Création d'un ministère de la Digitalisation. Le ministère a été créé le 5 décembre 2018 par la formation du nouveau gouvernement ressorti des élections de 2018. Les missions principales du ministère sont : Faire avancer le développement numérique, favoriser l'inclusion numérique et améliorer les différents processus administratifs au niveau interne des administrations étatiques par le biais de la simplification administrative et de la digitalisation (egovernment) afin de réussir le gouvernement numérique.</p>
<b>Entry 15</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (15/02/2022 11:49 AM)</p> <p>(EN) Development and financing of a training offer for citizens who are far from digital. Social investment to combat digital exclusion and boost digital inclusion in a society in full digital transition. (FR) Développement et financement d'une offre de formation à l'attention de citoyens éloignés du numérique. Investissement social pour combattre l'exclusion numérique et dynamiser l'inclusion digitale dans une société en pleine transition numérique.</p>
<b>Entry 16</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (15/02/2022 11:40 AM)</p> <p>(EN) Digital twin of LIST, LIST HPC co-financed by the ERDF Digital infrastructures to develop Luxembourg in areas such as mobility, construction, energy and water management to develop sustainable solutions and services dedicated to the management of large cities: • Mobility; • Construction; • Energy; • Water. This project will probably benefit from European co-financing by the ERDF. (FR) Digital twin du LIST, HPC du LIST cofinancé par le Feder Infrastructures numériques pour développer au Luxembourg dans des domaines tels que la mobilité, la construction, l'énergie et la gestion de l'eau pour développer des solutions durables et des services dédiés à la gestion des grandes villes : • Mobilité ; • Construction ; • Énergie ; • Eau. Ce projet bénéficiera probablement d'un cofinancement européen par le Feder.</p>
<b>Entry 17</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (15/02/2022 11:41 AM)</p> <p>(EN) Launch of the National Interoperability Framework (NIF) To provide a general framework for public actors falling within its scope to achieve a higher level of interoperability. (FR) Lancement du cadre d'interopérabilité national (NIF) Fournir un cadre général permettant aux acteurs publics tombant sous son champ d'action d'atteindre un plus haut niveau d'interopérabilité.</p>
<b>Entry 18</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (15/02/2022 11:39 AM)</p> <p>(EN) Strategic vision for artificial intelligence Coordinated by the Ministry of Digitization and the Ministry of State, in particular by the Media and Communications Service, the vision proposes the development of artificial intelligence in Luxembourg, according to a human-centered approach. A public consultation was launched in November 2020 in order to understand the needs and fears identified by citizens in relation to the daily application of AI. (FR) Vision stratégique en matière d'intelligence artificielle Coordonnée par le ministère de la Digitalisation et le ministère d'Etat, notamment par le Service des Médias et des Communications, la vision propose un développement de l'intelligence artificielle au Luxembourg, selon une approche centrée sur l'humain. Une</p>





	<p>consultation publique a été lancée lors du mois de novembre 2020 afin d'appréhender les besoins et craintes identifiés par les citoyens par rapport à l'application au quotidien de l'IA.</p>
<b>Entry 19</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 11:47 AM)</p> <p>(EN) Approval by the Government in Council of the e-Government Strategy 2021-2025 (February 2021) The strategy sets out the essential elements for a successful digital transition of the state to ensure high quality digital citizen services and a gradual transition to digital government as advocated by international bodies. (FR) Approbation par le gouvernement en conseil de la stratégie sur la gouvernance électronique 2021-2025 (février 2021) La stratégie fixe les éléments essentiels à une transition numérique réussie de l'État afin d'assurer des services aux citoyens numériques de qualité et un passage progressif à un gouvernement numérique tel que préconisé par les instances internationales.</p>
<b>Entry 20</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 11:40 AM)</p> <p>(EN) Digital strategy of the University of Luxembourg The digital strategy outlines many avenues for digital development across all of the University's missions (FR) Digital strategy de l'Université du Luxembourg La stratégie digitale esquisse de nombreuses pistes de développement du numérique à travers l'ensemble des missions de l'Université</p>
<b>Entry 21</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 11:44 AM)</p> <p>(EN) Launch of the data-driven innovation strategy (2019) Support the emergence of a sustainable and trusted data economy by focusing on priority economic sectors by indicating a clear vision, state of the art and concrete actions to be implemented. Some existing flagship projects and measures are incorporated in this strategy, which should also help to stimulate private sector RDI spending: - High Performance Computing (HPC) and big data enabled applications - Industry 4.0 - The Digital Innovation Hub (L-DIH), a partnership between the Ministry of the Economy, FEDIL, Luxinnovation, the Chamber of Commerce, the Luxembourg Institute of Science and Technology and the Fonds National de la Recherche - The Fit4Digital programme - Joint Research Programme - Study to assess Luxembourg's ability to foster the development of cooperative, connected and autonomous mobility. - Study "Supporting the Emergence of Circular Business Models" (SECBM) - Product Circularity Data Sheet (PCDS) initiative to provide reliable data on the circular characteristics of products - Etc. (FR) Lancement de la stratégie d'innovation basée sur les données (2019) Soutenir l'émergence d'une économie de la donnée durable et de confiance en se concentrant sur les secteurs économiques prioritaires par l'indication d'une vision claire, de l'état de l'art et des actions concrètes à mettre en œuvre. Certains projets phares et mesures existants sont incorporés dans cette stratégie, qui devrait par ailleurs contribuer à stimuler les dépenses de RDI du secteur privé : • High Performance Computing (HPC) and big data enabled applications • Industrie 4.0 • Le Digital innovation Hub (L-DIH) issu d'un partenariat entre le ministère de l'Économie, la FEDIL, Luxinnovation, la Chambre de commerce, le Luxembourg Institute of Science and Technology et le Fonds National de la Recherche • Le programme Fit4Digital • Joint Research Programme • Étude pour évaluer l'aptitude du Luxembourg à favoriser le développement d'une mobilité coopérative, connectée et autonome. • Étude « Supporting the Emergence of Circular Business Models (SECBM) » • Initiative « Product Circularity Data Sheet (PCDS) » pour fournir des données fiables sur les caractéristiques circulaires des produits • Etc.</p>
<b>Entry 22</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 11:39 AM)</p> <p>(EN) AI4Gov As part of the launch of the AI vision, the IA4Gov project was launched to support public administrations in their AI projects. (FR) AI4Gov Dans le cadre du lancement de la vision IA, le projet IA4Gov a été lancé pour accompagner les administrations publiques dans leurs projets IA.</p>
<b>Comments</b>	



**Entry 1**

Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.

**State of play**



CSR.2020.4

CSR 4 Subpart 1: Ensure effective supervision and enforcement of the anti-money laundering framework as regards professionals providing trust and company services, and investment services.

Measures	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (15/02/2022 13:20 PM)</p> <p>(EN) In addition, it should be remembered that: Ongoing monitoring of corporate and trust service providers All professionals providing services to companies and trusts as defined in article 1, paragraph 8 of the amended law of 12 November 2004 are subject to continuous supervision in the area of the fight against money laundering by the supervisory authority or the self-regulatory body under the supervision of which they fall under article 2-1. The supervisory and sanctioning powers of the supervisory authorities and self-regulatory bodies have been strengthened by the law of March 25, 2020. Strengthening the oversight and implementation of the effective anti-money laundering framework with respect to TCSPs overseen by self-regulatory bodies. Supervision activities related to TPSPs continue to increase. For example, between 2004 and 2016, the self-regulatory body in charge of certified accountants carried out 164 inspections covering 284 of the 1,170 natural persons (these 1,170 natural persons representing 530 companies), which represents 31% of the members. The self-regulatory body in charge of auditors inspects between 20 and 25 of the 90 professionals each year. Regarding the supervision of lawyers, it should be noted that in total, between 2016 and 2020, the two Bar Associations carried out 74 on-site inspections, covering 67 law firms, which means that in total 1,455 individual lawyers were subjected to a ML / FT on-site visit. It should further be emphasized that only a limited number of lawyers act as TCSP, subject to ML / FT measures, and therefore a clear distinction should be made between those who act as a TCSP, subject to ML / FT measures, and those who act only in legal defense matters, which is not subject to ML/FT. Hence, comparing the number of on-site visits carried out with the total number of lawyers is methodologically inadequate and in fact misleading. (FR) Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que : Surveillance continue des prestataires de services aux sociétés et aux fiducies Tous les professionnels prestant des services aux sociétés et aux fiducies tels que définis à l'article 1er, paragraphe 8 de la loi modifiée du 12 novembre 2004 sont soumis à une surveillance continue en matière de la lutte contre le blanchiment de capitaux par l'autorité de contrôle ou l'organisme d'autorégulation duquel ils relèvent en vertu de l'article 2-1. Les pouvoirs de surveillance et de sanctions des autorités de contrôle et organismes d'autorégulation ont été renforcés par la loi du 25 mars 2020. Renforcement de la surveillance et de la mise en œuvre du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux efficaces en ce qui concerne les prestataires de services aux sociétés et aux fiducies supervisés par des organismes d'autorégulation En ce qui concerne les PSSF, les activités de supervision continuent d'augmenter. A titre d'exemple, entre 2004 et 2016, l'organisme d'autorégulation en charge des experts-comptables a effectué 164 inspections couvrant 284 des 1170 personnes physiques (ces 1170 personnes physiques représentant 530 sociétés), ce qui représente 31% des entités membres. 33 L'organisme d'autorégulation en charge des auditeurs inspecte entre 20 et 25 des 90 professionnels assujettis chaque année. En ce qui concerne la supervision des avocats, il convient de souligner qu'au total, entre 2016 et 2020, les deux Ordres des avocats ont effectué 74 inspections sur site, couvrant 67 cabinets d'avocats, ce qui signifie qu'au total 1455 avocats individuels ont été soumis à un contrôle BC/FT. Il convient en outre de souligner que seul un nombre limité d'avocats agissent en tant que PSSF et par conséquent, une distinction claire doit être opérée entre ceux qui agissent en tant que PSSF, assujettis aux mesures BC/FT, et ceux qui agissent seulement en matière contentieuse, non assujettis. Comparer le nombre de contrôles effectués au nombre total d'avocats n'est méthodologiquement pas adéquat et en fait trompeur.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 13:18 PM)</p> <p>(EN) The understanding of the risks in terms of money laundering and terrorist financing emanating from the TCSP sector and their monitoring was strengthened in 2020. The following activities should be noted: ML/FT risk analysis of specialized professionals of the financial sector providing services to companies and trusts Report published on July 20, 2020 by the CSSF analyzing the specific risks in terms of money laundering / terrorist financing presented by the specialized professionals of the financial sector (PFS) in providing services to companies and trusts. Specialized PFS should include the results and conclusions of this assessment in their internal procedures so that they remain up to date to effectively mitigate ML/FT risks. The other entities supervised by the CSSF must also take into account and use the results and conclusions of this assessment in the event that they provide TCSP</p>



	<p>services. (FR) La compréhension des risques en matière de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme émanant du secteur des 32 PSSF et leur surveillance a été renforcée en 2020. A noter les activités suivantes : Analyse des risques BC/FT des professionnels du secteur financier spécialisés fournissant des services aux sociétés et fiducies Rapport publié le 20 juillet 2020 par la CSSF analysant les risques spécifiques en matière de blanchiment des capitaux/financement du terrorisme que présentent les professionnels du secteur financier (PSF) spécialisés fournissant des services aux sociétés et fiducies. Les PSF spécialisés doivent refléter les résultats et les conclusions de cette évaluation dans leurs procédures internes afin que celles-ci restent appropriées pour atténuer efficacement les risques de BC/FT. Les autres entités supervisées par la CSSF doivent également prendre en compte et utiliser les résultats et les conclusions de cette évaluation dans le cas où elles fournissent des services de PSSF.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 13:22 PM)</p> <p>(EN) The national legal and regulatory framework for combating money laundering was modernized and strengthened in 2020 through a series of laws and regulations, including provisions relating to the supervision of TCSPs as follows : Law of 25 March 2020 establishing a central electronic system for retrieving data concerning IBAN accounts and safes. 1. Establishes the obligation for all TCSPs to register with the supervisory authority or self-regulatory body under the supervision of which they fall. This new obligation is specifically aimed at improving the effectiveness in terms of ML/FT surveillance of TCSPs and the implementation of the entire framework for fighting money laundering and terrorist financing. Finally, it adds to the existing obligations in terms of authorization for the purpose of controlling of market access by these professionals and prudential supervision. 2. Establishes the obligation for supervisory authorities and selfregulatory bodies to coordinate, establish and maintain a single list of all TCSPs. This list must inform the supervisory authority or the self-regulatory body in charge of ML / FT supervision of each entity indicated on the list. This list will also bring greater transparency to the public seeking verification whether professionals are authorized to carry out TCSP activities. Law of July 10, 2020 establishing a Register of Fiduciary Contracts and Trusts Establishes a central register of the beneficial owners of fiduciary contracts and trusts to which TCSPs have access as part of the application of customer due diligence measures. CSSF Regulation n° 20-05 of August 14, 2020 amending CSSF Regulation n° 12-02 of December 14, 2012 relating to the fight against money laundering and the financing of terrorism Adapts CSSF Regulation n° 12-02 of 14 December 2012 following the transposition of the AMLD5 directive by aligning terminology, avoiding redundancies and specifying certain provisions applicable to TCSPs and investment services subject to the supervision of the CSSF. Regulation of the Commissariat aux Assurances N° 20/03 of July 30, 2020 relating to the fight against money laundering and the financing of terrorism Replaces and repeals CAA Regulation n° 13/01 following the transposition of the AMLD5 directive by aligning terminology, avoiding redundancies and specifying certain provisions applicable to TCSPs subject to CAA supervision. (FR) Le cadre légal et réglementaire national en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux a été modernisé et renforcé en 2020 moyennant une série de lois et règlements, y compris les dispositions ayant trait à la surveillance des PSSF. A noter les textes suivants : Loi du 25 mars 2020 instituant un système électronique central de recherche de données concernant des comptes IBAN et des coffres-forts 1. Institue l'obligation pour tous les PSSF de s'enregistrer auprès de l'autorité de contrôle ou organisme d'autorégulation duquel ils relèvent. Cette nouvelle obligation vise spécifiquement à améliorer l'efficacité en termes de surveillance BC/FT des PSSF et la mise en œuvre de l'ensemble du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Enfin, elle s'ajoute aux obligations existantes en matière d'agrément à des fins de contrôle d'accès au marché de ces professionnels et de surveillance prudentielle. 2. Institue l'obligation pour les autorités de contrôle et les organismes d'autorégulation de se coordonner, d'établir et de tenir à jour une liste publique unique de tous les PSSF. Cette liste devra renseigner l'autorité de contrôle ou l'organisme d'autorégulation en charge de la surveillance BC/FT de chaque entité renseignée sur la liste. Cette liste apportera en outre une plus grande transparence au public en quête de vérification quant à l'autorisation des professionnels à effectuer des activités de PSSF. Loi du 10 juillet 2020 instituant un Registre des fiducies et des trusts Institue un registre central des bénéficiaires effectifs des trusts et fiducies auquel ont accès les PSSF dans le cadre de l'application des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle. Règlement CSSF n° 20-05 du 14 août 2020 portant modification du Règlement CSSF n° 12-02 du 14 décembre 2012 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme Adapte le Règlement CSSF n° 12-02 du 14 décembre 2012 suite à la transposition de la directive AMLD5 en alignant la terminologie, en évitant des redondances et en précisant certaines dispositions applicables aux PSSF et services d'investissement soumis à la surveillance de la CSSF. Règlement du Commissariat aux Assurances N° 20/03 du 30 juillet 2020 relatif à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme Remplace et abroge le Règlement CAA n° 13/01 suite à la transposition</p>



	de la directive AMLD5 en alignant la terminologie, en évitant des redondances et en précisant certaines dispositions applicables aux PSSF soumis à la surveillance du CAA.
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
<b>State of play</b>	

CSR 4 Subpart 2: Step up action to address features of the tax system that facilitate aggressive tax planning, in particular by means of outbound payments.

<b>Measures</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 13:25 PM)</p> <p>(EN) Ratification of the Multilateral Convention to Implement Tax Treaty Measures to Prevent BEPS ("Multilateral Instrument" or "MLI") (2019). Strengthening the Luxembourg legal with the view to effectively fight against aggressive tax planning structures that have recourse to treaty shopping. (FR) Ratification de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir le BEPS (2019) Permettre de renforcer spécifiquement le cadre juridique luxembourgeois dans le contexte de la lutte contre les structures de planification fiscale agressive ayant recours au chalandage fiscal.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 13:24 PM)</p> <p>(EN) Transposition of the anti-tax avoidance provisions of the ATAD 1 et ATAD 2 directives. Put in place mechanisms to fight effectively against tax avoidance practices. (FR) Transposition des directives ATAD 1 et ATAD 2 contenant des dispositions anti-évasion fiscales. Permettre de lutter efficacement contre l'évasion fiscale.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (15/02/2022 13:23 PM)</p> <p>(EN) Transposition of several directives on administrative cooperation (DAC 1, 2, 3, 4, 5 and 6) Intensify administrative cooperation between tax authorities at European and international level for the automatic exchange of effective tax information with the aim of effectively combating tax fraud and tax evasion. (FR) Transposition de plusieurs directives en matière de coopération administrative (DAC 1, 2, 3, 4, 5 et 6) Garantir une coopération administrative entre les autorités fiscales au niveau européen et international et permettre de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (15/02/2022 13:26 PM)</p> <p>(EN) Active participation in the work taking place at the global level aimed at addressing the tax challenges resulting from the digitalization of the economy (pillar 1) and to resolve other remaining issues in the area of base erosion and profit shifting and ensure that multinational companies are subject to a minimum level of taxation (pillar 2) ("BEPS 2.0"). End tax planning practices resulting in shifting of profits from multinational companies to jurisdictions that apply low or no tax and ensure that the profits of all economic operators are taxed regardless of the sector of their activity. (FR) Participation active aux travaux au niveau global visant à répondre aux défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie (pilier 1) et à résoudre d'autres problématiques subsistant en matière</p>



	<p>d'érosion de la base d'imposition et de transfert de bénéfices et s'assurer que les entreprises multinationales soient soumises à un niveau minimum d'imposition (pilier 2) (« BEPS 2.0 »). Mettre fin aux pratiques de planification fiscale permettant de transférer les bénéfices des multinationales vers des juridictions qui appliquent un impôt faible ou nul et s'assurer de l'imposition des bénéfices de tous les opérateurs économiques indépendamment de leur secteur d'activité.</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (15/02/2022 13:26 PM)</p> <p>(EN) Implementation of certain administrative mechanisms of enhanced control vis-à-vis jurisdictions included in the list of non-cooperative jurisdictions of the Code of Conduct. « Projet de loi n° 7547 » draft bill tabled in Parliament on 30 mars 2020. Put an end to tax planning practices that could possibly still exploit certain provisions of the tax system in relation to outbound payments. With the aim of strengthening the fight against tax evasion and tax avoidance, the proposed measure focuses in a targeted manner on certain transactions, in particular financial, which are carried out with related companies established in countries or territories which are considered to be non-cooperative. The measure effectively contributes to the global promotion of tax transparency, fair taxation and the implementation of anti-BEPS measures. Limiting the deductibility of certain expenses thus contributes to combating certain aggressive tax planning structures which result in outbound interest and royalty payments made by companies located in Luxembourg to jurisdictions which are considered to be non-cooperative not being taxed or being only lightly taxed to the extent that these payments are either not subject to tax, or are only lightly taxed, there. (FR) Application de mécanismes de contrôle renforcé vis-à-vis des juridictions incluses sur la liste des juridictions non-coopératives du Code de conduite (fiscalité des entreprises) Dépôt du projet de loi n° 7547 (30 mars 2020) Mettre fin aux pratiques de planification fiscale qui exploiteraient encore le cas échéant certaines dispositions du système fiscal en relation avec des paiements sortants. Dans le but de renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, la mesure proposée vise de manière ciblée certaines opérations, notamment financières, qui sont réalisées avec des entreprises liées établies dans des pays ou territoires qui sont considérés comme étant non coopératifs sur le plan fiscal. Elle contribue de manière efficace à la promotion au niveau global de la transparence fiscale, d'une imposition équitable et de l'implémentation des mesures anti-BEPS. La limitation de la déductibilité de certaines dépenses contribue ainsi à lutter contre certaines structures de planification fiscale agressive qui aboutissent à ce que les paiements sortants d'intérêts et de redevances effectués par des entreprises situées au Luxembourg vers des juridictions qui sont considérées comme étant non coopératives échappent à l'impôt ou ne soient que peu imposés dans la mesure où ces paiements ne sont assujettis à aucune imposition, ou ne sont que faiblement imposés, dans de telles juridictions.</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (15/02/2022 13:24 PM)</p> <p>(EN) Transposition of the directive on administrative cooperation DAC7 which is expected to be adopted by the Council in the coming weeks Guarantee administrative cooperation between tax authorities at European and international level with the aim of effectively combating tax fraud and tax evasion, including in the digital economy. (FR) Transposition de la directive en matière de coopération administrative DAC7 dont l'adoption au Conseil est prévue dans les semaines à venir Garantir une coopération administrative entre les autorités fiscales au niveau européen et international et permettre de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales, y compris dans l'économie numérique.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 13:26 PM)</p> <p>(EN) Legislative adaptations of the Luxembourg tax law concerning two legislative provisions whose interpretation by taxpayers may have favored the introduction of practices leading to base erosion and profit shifting, or even lead to situations of non-taxation of certain income. (2018) Strengthen the average level of protection against aggressive tax planning in the internal market. (FR) Adaptations concernant deux dispositions législatives dont l'interprétation faite par des contribuables a pu favoriser la mise en place de pratiques d'érosion de la base d'imposition et de transfert des bénéfices, voire aboutir à des situations de non-imposition de certains revenus (2018) Contribuer à renforcer le niveau de protection contre la planification fiscale agressive au sein du marché intérieur.</p>



<b>Entry 8</b>	MEASURE TYPE: Adopted (15/02/2022 13:25 PM)  (EN) Implementation of certain administrative mechanisms of enhanced control vis-à-vis jurisdictions included in the list of non-cooperative jurisdictions of the Code of Conduct. (FR) Mis en œuvre de certains mécanismes administratifs de contrôle renforcé vis-à-vis des juridictions incluses sur la liste des juridictions non-coopératives du Code de conduite (fiscalité des entreprises) par le biais de circulaire (2018). Prévoir des mécanismes de contrôle renforcé vis-à-vis des juridictions inscrites sur la liste des juridictions non-coopératives à des fins fiscales.
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
<b>State of play</b>	



CSR.2019.1

CSR 1 Subpart 1: Increase the employment rate of older workers by enhancing their employment opportunities and employability.

Measures	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 14:44 PM)</p> <p>(EN) National Lifelong Learning (LLL) strategy. Providing adults of all ages with guidance, validation of prior learning and training to enhance basic and vocational skills. (FR) Stratégie nationale de la formation tout au long de la vie (LLL). Offrir aux adultes de tout âge des mesures de guidance, de validation des acquis de l'expérience ainsi que des formations qui permettent de renforcer les compétences de base et les compétences professionnelles.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 14:45 PM)</p> <p>(EN) Reform of early retirement schemes (Law of 30 November 2017): better targeting of employees in difficult work and taking better account of employees' working conditions, while promoting the retention of older people in working life, in force since December 2017. Abolish early retirement solidarity and adapt other early retirement schemes. (FR) Réforme des régimes de préretraite (Loi du 30 novembre 2017) : meilleur ciblage des salariés exerçant un travail difficile et tenant mieux compte des conditions de travail des salariés, tout en promouvant le maintien dans la vie active des personnes âgées, en vigueur depuis décembre 2017. Abolir la préretraite-solidarité et adapter les autres régimes de préretraite.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 14:46 PM)</p> <p>(EN) Employment reintegration contract for jobseekers aged at least 45 years or those undergoing external reclassification, or who are disabled employees, in force since January 2016. In the context of the pandemic, these measures have been temporarily extended (from 24 July 2020 to 31 December 2021) to categories of jobseekers previously excluded. To offer the jobseeker the opportunity to improve his or her professional knowledge and skills within a company (maximum duration of 12 months). (FR) Contrat de réinsertion-emploi destiné aux demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans ou ceux en reclassement externe, ou qui ont la qualité de salarié handicapé, en vigueur depuis janvier 2016. Dans le contexte de la pandémie, ces mesures ont été temporairement étendues (du 24 juillet 2020 au 31 décembre 2021) à des catégories de demandeurs d'emploi jusqu'à présent exclues. Offrir la possibilité au demandeur d'emploi d'améliorer ses connaissances et capacités professionnelles au sein d'une entreprise (durée maximale de 12 mois).</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 14:47 PM)</p> <p>(EN) Professionalization training course for jobseekers aged 45 or over or those undergoing external reclassification, or who have the status of disabled employee, in force since January 2016. To offer the jobseeker the opportunity to demonstrate their professional skills within a company (maximum duration of 6 weeks). (FR) Stage de professionnalisation destiné aux demandeurs d'emploi âgés d'au moins 45 ans ou ceux en reclassement externe, ou qui ont la qualité de salarié handicapé, en vigueur depuis janvier 2016. Offrir l'opportunité au demandeur d'emploi de mettre en évidence ses capacités professionnelles au sein d'une entreprise (stage d'une durée maximale de 6 semaines).</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 14:48 PM)</p>





	<p>(EN) Vocational Reclassification Reform (Law of 23 July 2015), in force since January 2016. Vocational Reclassification Reform (Law of 24 July 2020), in force since 1 November 2020. Providing additional incentives to delay retirement age by speeding up procedures, better preserving the rights of those in outplacement and creating the necessary conditions to favour internal reclassification and thus job retention. (FR) Réforme du reclassement professionnel (Loi du 23 juillet 2015), en vigueur depuis janvier 2016. Réforme du reclassement professionnel (Loi du 24 juillet 2020), en vigueur depuis le 1er novembre 2020. Fournir des incitations supplémentaires pour retarder l'âge de retraite à travers une accélération des procédures, une meilleure préservation des droits des personnes en reclassement externe ainsi que la création des conditions nécessaires afin de privilégier le reclassement interne et donc le maintien en emploi.</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 14:48 PM)</p> <p>(EN) Law of 20 July 2017 on combating long-term unemployment, in force since August 2017. Encourage the return to employment of the long-term unemployed, and in particular the older unemployed, through job creation assistance. (FR) Loi du 20 juillet 2017 sur la lutte contre le chômage de longue durée, en vigueur depuis août 2017. Encourager le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée, et notamment des chômeurs âgés, par une aide à la création d'emploi.</p>
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.</p>
<b>State of play</b>	

CSR 1 Subpart 2: Improve the long-term sustainability of the pension system, including by further limiting early retirement.

<b>Measures</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 14:50 PM)</p> <p>(EN) Reform of long-term care insurance (Law of 12 July 2017), in force since January 2018. To better individualise the provision of quality services that meet the daily needs of each person, to strengthen quality by means of clear standards and criteria with adequate controls, to simplify procedures and consolidation of the system in the light of societal developments and in compliance with the fundamental principles of the basic law of 1998. (FR) Réforme de l'assurance dépendance (Loi du 12 juillet 2017), en vigueur depuis janvier 2018. Individualiser mieux l'offre de prestations de qualité répondant aux besoins quotidiens de chaque personne, renforcer la qualité par des normes et des critères clairs avec des contrôles adéquats, simplifier les procédures et la consolidation du système eu égard à l'évolution sociétale et dans le respect des principes fondamentaux de la loi de base de 1998.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 14:51 PM)</p> <p>(EN) Establishment of a "Pensions Group" (April 2016): The Pensions Group submitted its report to the government in June 2018 after an in-depth analysis carried out by the experts making up this group and related exchanges (<a href="https://gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/igss/rapport-du-groupe-de-travail-pensions/2018/rapport-du-groupe-de-travail-pensions.html">https://gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/igss/rapport-du-groupe-de-travail-pensions/2018/rapport-du-groupe-de-travail-pensions.html</a>). Verify, on the basis of an actuarial opinion drawn up by the IGSS (presented in December 2016), the concordance of the provisions introduced by the reform that came into force on 1 January 2013, including in particular the readjustment mechanism, and give an opinion on the need to introduce any adaptations to the scheme (FR) Mise en place d'un « Groupe des pensions » (avril 2016) : Le Groupe des pensions a remis au gouvernement son rapport en juin 2018 après une</p>



	<p>analyse approfondie réalisée par les experts composant ce groupe et des échanges y afférents (<a href="https://gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/igss/rapport-du-groupe-de-travail-pensions/2018/rapport-du-groupe-de-travail-pensions.html">https://gouvernement.lu/fr/publications/rapport-etude-analyse/igss/rapport-du-groupe-de-travail-pensions/2018/rapport-du-groupe-de-travail-pensions.html</a>). Vérifier, sur base d'un avis actuariel établi par l'IGSS (présenté en décembre 2016), la concordance des dispositions introduites par la réforme entrée en vigueur le 1er janvier 2013, dont notamment le mécanisme du réajustement, et se prononcer sur la nécessité de mettre en place d'éventuelles adaptations du régime.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 14:52 PM)</p> <p>(EN) Follow-up of the pension insurance reform that came into force on 1 January 2013. Increase the effective retirement age in line with life expectancy and adjust pensions to the budgetary situation of the pension scheme. (FR) Suivi de la réforme de l'assurance pension entrée en vigueur le 1er janvier 2013. Accroître l'âge effectif de retraite en considérant l'évolution de l'espérance de vie et adapter les pensions à la situation budgétaire du régime de pension.</p>
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.</p>
<b>State of play</b>	



## CSR.2019.2

### CSR 2 Subpart 1: Reduce barriers to competition in regulated professional business services.

Measures	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 14:54 PM)</p> <p>(EN) Adoption of the Law of 2 November 2021 on a proportionality check prior to the adoption of new regulation of professions (Directive (EU) 2018/958 on a proportionality check). To assess the proportionality of new provisions regulating the access to and exercise of regulated professions. (FR) Adoption de la loi du 2 novembre 2021 relative à un contrôle de proportionnalité avant l'adoption d'une nouvelle réglementation de professions (Directive(UE) 2018/958 relative à un contrôle de proportionnalité). Evaluer le caractère proportionné de nouvelles dispositions réglementant l'accès et l'exercice de professions réglementées.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 14:58 PM)</p> <p>(EN) Adaptation of the right of establishment (Law of 18 July 2018), in force since July 2018. Substantially simplify access to commercial activities and services. (FR) Adaptation du droit d'établissement (Loi du 18 juillet 2018), en vigueur depuis juillet 2018. Simplifier substantiellement l'accès aux activités et services commerciaux.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 14:55 PM)</p> <p>(EN) Draft analysis of the rules on accountants and chartered accountants as a result of the planned changes to the right of establishment. Remove possible regulatory restrictions in the business services sector. (FR) Projet d'analyse des règles concernant les comptables et experts-comptables à la suite des modifications envisagées au niveau du droit d'établissement. Supprimer des éventuelles restrictions réglementaires dans le secteur des services aux entreprises.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 14:56 PM)</p> <p>(EN) Draft law no. 6795 amending the Law of 13 December 1989 on the organisation of the professions of architect and consulting engineer (submitted in March 2015). Remove regulatory restrictions in the business services sector. (FR) Projet de loi n°6795 portant modification de la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil (dépôt en mars 2015). Supprimer des restrictions réglementaires dans le secteur des services aux entreprises.</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 14:57 PM)</p> <p>(EN) Comprehensive recast of the Right of Establishment Act planned for the period 2018-2023. Reassess national requirements on the basis of the criteria prescribed by Directive (EU) 2018/958 on a proportionality check. (FR) Projet de refonte globale du texte de loi sur le droit d'établissement prévu au cours de la période 2018-2023. Réévaluer les exigences nationales sur base des critères prescrits par la Directive(UE) 2018/958 relative à un contrôle de proportionnalité.</p>
Comments	
<b>Entry 1</b>	<p>Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.</p>



State of play



CSR.2019.3

CSR 3 Subpart 1: Focus economic policy related to investment on fostering digitalisation

Measures	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 15:05 PM)</p> <p>(EN) Introduction of new support measures and additional aid in line with the needs of SMEs (5th SME Plan). Encourage the digitisation of the economy, and more particularly of SMEs. (FR) Mise en place de nouvelles mesures d'accompagnement et d'aides supplémentaires en adéquation avec les besoins des PME (5ème plan PME). Encourager la numérisation de l'économie, et plus particulièrement des PME.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 15:06 PM)</p> <p>(EN) SNCI support for companies' investment efforts in the context of digitalisation and Industry 4.0. Encouraging the digitalisation of the economy. (FR) Accompagnement par la SNCI des efforts d'investissement des entreprises dans le cadre de la digitalisation et de l'industrie 4.0. Encourager la numérisation de l'économie.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 15:07 PM)</p> <p>(EN) Ongoing modernisation of the "Guichet.lu" one-stop shop and MyGuichet (2019). Simplify exchanges between State administrations and citizens by offering quick and easy access to all information, procedures and administrative services offered by Luxembourg public bodies. (FR) Modernisation continue du guichet unique « Guichet.lu » et de MyGuichet (2019). Simplifier les échanges entre les administrations de l'Etat et les citoyens en offrant un accès rapide et facile à l'ensemble des informations, démarches et services administratifs proposés par les organismes publics luxembourgeois.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 15:08 PM)</p> <p>(EN) Creation of the High Committee for Digital Transformation. The High Committee will be created in the period 2019-2020 under the chairmanship of the Ministry of Digitalisation. Advancing the digital transformation with representatives of the workforce, employers and other ministries in Luxembourg. The dialogue between the different actors will strengthen the implementation, the ownership as well as the opportunities and challenges to be seized or reduced. (FR) Création du Haut Comité à la Transformation digitale. Le Haut Comité sera créé lors de la période 2019-2020 sous la présidence du ministère de la Digitalisation. Faire avancer la transformation digitale avec les représentants du salariat, patronat et d'autres ministères au Luxembourg. Le dialogue entre les différents acteurs renforcera la mise en œuvre, l'appropriation ainsi que les opportunités et défis à saisir respectivement à réduire.</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:02 PM)</p> <p>(EN) Digital organisation of the GRESIL (Group for Exchange and Support in Local Integration) Supporting the digital transformation of integration through the creation of a platform for exchange between municipalities on the subject of digital communication between municipal administrations and citizens. (FR) Organisation digitalisée du Groupe d'Echange et de Soutien en matière d'Intégration au niveau Local (GRESIL) Soutenir la transformation digitale en matière d'intégration par la création d'une plateforme d'échanges entre les communes sur le thème de la communication digitale entre administrations communales et citoyens.</p>



<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:02 PM)</p> <p>(EN) Digitalised organisation of the first inter-ministerial committee on integration open to civil society Supporting the digital transformation of integration through the creation of a platform for regular exchanges between the main integration actors in Luxembourg. (FR) Organisation digitalisée du premier Comité interministériel à l'intégration ouvert à la société civile Soutenir la transformation digitale en matière d'intégration par la création d'une plateforme d'échanges réguliers entre les principaux acteurs de l'intégration au Luxembourg.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:05 PM)</p> <p>(EN) Digitalisation of the Orientation Day of the Welcome and Integration Contract (CAI) Supporting the digital transformation through the creation of a digital platform bringing together the main integration actors around 26 information stands and 11 presentations that simultaneously allow around 500 participants to discover the most important aspects of life in Luxembourg at a distance. (FR) Digitalisation de la Journée d'orientation du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) Soutenir la transformation digitale par la création d'une plateforme numérique regroupant les principaux acteurs de l'intégration autour de 26 stands d'information et autour de 11 présentations qui permettent simultanément à environ 500 participants de découvrir à distance les aspects les plus importants de la vie au Luxembourg.</p>
<b>Entry 8</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:06 PM)</p> <p>(EN) "Letzshop" initiative (launch in 2018). Enable companies in the Luxembourg commerce sector to present themselves and sell online. (FR) Initiative « Letzshop » (lancement en 2018). Permettre aux entreprises du secteur du commerce au Luxembourg de se présenter et de vendre en ligne.</p>
<b>Entry 9</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:07 PM)</p> <p>(EN) Fit4Digital initiative. Helping SMEs to take the digital transformation step and integrate digital tools to strengthen their competitiveness. (FR) Initiative Fit4Digital. Aider les PME à franchir le pas de la transformation digitale et à intégrer des outils numériques afin de renforcer leur compétitivité.</p>
<b>Entry 10</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:07 PM)</p> <p>(EN) Digital Luxembourg initiative (launched in 2014). Stimulating Luxembourg's digital transformation through five key areas: government, skills, policy, infrastructure and ecosystem. (FR) Initiative « Digital Luxembourg » (lancée en 2014). Stimuler la transformation numérique du Luxembourg à travers cinq domaines clés: le gouvernement, les compétences, les politiques, l'infrastructure et l'écosystème.</p>
<b>Entry 11</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:09 PM)</p> <p>(EN) Creation of a Ministry of Digitalisation. The Ministry was created on 5 December 2018 with the formation of the new government that emerged from the 2018 elections. To advance digital development in important areas of the economy, develop new strategies and improve various administrative processes at the internal level of state administrations. (FR) Création d'un ministère de la Digitalisation. Le ministère a été créé le 5 décembre 2018 par la formation du nouveau gouvernement ressorti des élections de 2018. Faire avancer le développement digital dans les domaines importants de l'économie, développer de nouvelles stratégies et améliorer les différents processus administratifs au niveau interne des administrations étatiques.</p>
<b>Entry 12</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 15:08 PM)</p>



	(EN) National Action Plan for Digital Inclusion. The Ministry of Digitalisation will coordinate the implementation of a National Action Plan for Digital Inclusion. To this end, a working group has been convened in September 2019. (FR) Plan d'action national pour l'inclusion digitale. Le ministère de la Digitalisation coordonnera la mise en place d'un Plan d'action national pour l'inclusion digitale. Pour ce faire, un groupe de travail a été convoqué en septembre 2019.
<b>Entry 13</b>	MEASURE TYPE: Adopted (14/02/2022 15:01 PM)  (EN) Development of a newsletter to promote the dissemination of information on integration in Luxembourg Supporting the digital transformation in the field of integration by proposing a newsletter gathering the main information related to the theme of Living together in Luxembourg. (FR) Développement d'une newsletter pour favoriser la diffusion des informations relatives à l'intégration au Luxembourg Soutenir la transformation numérique en matière d'intégration en proposant une newsletter regroupant les principales informations en lien avec la thématique du Vivre ensemble au Luxembourg.
<b>Entry 14</b>	MEASURE TYPE: Adopted (14/02/2022 15:03 PM)  (EN) Digitalisation of the CAI Civic Courses Supporting the digital transformation through the creation of a digital platform allowing CAI signatories to participate remotely in the Civic Courses. (FR) Digitalisation des Cours civiques du CAI Soutenir la transformation digitale par la création d'une plateforme numérique permettant aux signataires du CAI de participer à distance aux Cours civiques.
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	(EN) (please see also the measures put in place by the government under recommendation 3 for the period 2020-2021) (FR) (veuillez voir les mesures mises en place par le gouvernement dans le cadre la recommandation n°3 pour la période 2020-2021)
<b>Entry 2</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
<b>State of play</b>	

CSR 3 Subpart 2: and innovation,

<b>Measures</b>	
<b>Entry 1</b>	MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 15:10 PM)  (EN) (please see also the measures put in place by the government under recommendation 3 for the period 2020-2021) (FR) (veuillez voir les mesures mises en place par le gouvernement dans le cadre la recommandation n°3 pour la période 2020-2021)
<b>Entry 2</b>	MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 15:29 PM)  (EN) Creation of the Luxembourg Science Center Asbl, 6 experimentation stations co-financed by the ERDF. Encouraging and promoting research for everyone, stimulating young people through school visits. (FR) Création du Luxembourg Science Center Asbl, 6 stations d'expérimentation





	<p>cofinancées par le FEDER. Encourager et favoriser la recherche pour tout le monde, stimuler les jeunes via des visites scolaires.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 15:30 PM)</p> <p>(EN) Reinforcing the principle of matching funds, introduced for the first time in the 2018-2021 multi-annual agreements to stimulate, broaden and generalise the participation of public research organisations in the European Horizon 2020 Framework Programme to boost collaboration between the public and private sectors. Encourage private investment in research projects at higher levels of technological maturity. (FR) Renforcement du principe des fonds complémentaires (matching funds), introduit pour la première fois dans les conventions pluriannuelles 2018-2021 afin de stimuler la participation des organismes publics de recherche au programme-cadre européen Horizon 2020, de l'élargir et de la généraliser pour dynamiser la collaboration entre les secteurs public et privé. Encourager les investissements privés dans les projets de recherche sur des niveaux de maturité technologique plus élevés.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 15:30 PM)</p> <p>(EN) Analysis of the introduction of tax measures to encourage investment by individuals in innovative companies. Encouraging investment in innovative companies. (FR) Analyse de l'introduction de mesures fiscales pour favoriser les investissements des personnes physiques dans les entreprises innovantes. Favoriser les investissements dans les entreprises innovantes.</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 15:31 PM)</p> <p>(EN) A new data-driven innovation strategy with three main thrusts: - Strengthening the digital infrastructure (in particular through the setting up of the Meluxina HPC as part of the EuroHPC project); - supporting the industrial sector in the integration of digital technology, in particular by setting up a digital innovation hub as a one-stop shop for industrial companies and supporting testbeds, - creating a legal and financial environment favourable to the development of a trusted data economy. Support the emergence of a sustainable and trusted data economy by focusing on priority economic sectors by indicating a clear vision, the state of the art and concrete actions to be implemented. (FR) Nouvelle stratégie d'innovation basée sur les données, déclinée sur 3 axes : - renforcer l'infrastructure digitale (notamment à travers la mise en place du HPC Meluxina faisant part du projet EuroHPC) ; - soutenir le secteur industriel dans l'intégration du digital avec en particulier la mise en place d'un Digital innovation hub comme guichet unique pour les entreprises industrielles, le soutien de testbeds, - création d'un environnement légal et financier favorable au développement d'une économie de la donnée de confiance. Soutenir l'émergence d'une économie de la donnée durable et de confiance en se concentrant sur les secteurs économiques prioritaires par l'indication d'une vision claire, de l'état de l'art et des actions concrètes à mettre en œuvre.</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 15:35 PM)</p> <p>(EN) Establishment of several funding programmes, such as BRIDGES, Industrial Fellowships, Industrial Partnership Block Grant as well as JUMP and KITS programmes. Strengthening cooperation between universities, research and business. (FR) Etablissement de plusieurs programmes de financement, tels que BRIDGES, Industrial Fellowships, Industrial Partnership Block Grant ainsi que les programmes JUMP et KITS. Renforcer la coopération université, recherche et entreprises.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:34 PM)</p> <p>(EN) ICT Seed Fund "Digital Tech Fund" dedicated to innovative companies with a commitment of public and private funds. Supporting start-ups in the digital field. (FR) Fonds d'amorçage TIC « Digital</p>



	<p>Tech Fund » dédié aux entreprises innovantes avec un engagement de fonds publics et privés. Soutenir les start-up dans le domaine du digital.</p>
<b>Entry 8</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:34 PM)</p> <p>(EN) Fit4Start initiative. Supporting start-ups in their early stages. (FR) Initiative Fit4Start. Soutenir les start-up en phase de démarrage.</p>
<b>Entry 9</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:35 PM)</p> <p>(EN) Adjustments to the tax law (2018): - decrease in the rate of community income tax, - increase in the rates of the investment tax credit, - expansion of the tax subsidy for the acquisition of software and for zero-emission cars, - new tax regime for intellectual property. Strengthen business investment and innovation. (FR) Adaptations au niveau de la loi fiscale (2018): - baisse du taux d'impôt sur le revenu des collectivités, - augmentation des taux au niveau de la bonification d'impôt pour investissement, - élargissement de la bonification d'impôt pour l'acquisition de logiciels ainsi que pour les voitures à zéro émissions, - nouveau régime fiscal en faveur de la propriété intellectuelle. Renforcer l'investissement et l'innovation auprès des entreprises.</p>
<b>Entry 10</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:37 PM)</p> <p>(EN) Law on the promotion of RDI (2017). To support companies of all sizes and at different levels of the innovation chain in their R&amp;D&amp;I efforts, and to encourage collaborative research between companies and with public actors. (FR) Loi relative à la promotion de la RDI (2017). Soutenir les entreprises de toute taille et à différents niveaux de la chaîne de l'innovation dans leur démarche de RDI, et inciter à la mise en place de recherche collaborative entre les entreprises et avec les acteurs publics.</p>
<b>Entry 11</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 15:29 PM)</p> <p>(EN) Creation of the Luxembourg Clinical and Translational Research Center, co-financed by the ERDF. To encourage and link basic and applied research through the creation of a mixed entity bringing together researchers from the Luxembourg Institute of Health (LIH) and the Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL). The LCTR is currently active in research projects related to Covid19. (FR) Création du Luxembourg Clinical and Translational Research Center, cofinancé par le FEDER. Encourager et faire le lien entre la recherche fondamentale et recherche appliquée par la création d'une entité mixte regroupant des chercheurs du Luxembourg Institute of Health (LIH) et le Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL). Le LCTR est actuellement actif dans des projets de recherche en lien avec le Covid19.</p>
<b>Entry 12</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (14/02/2022 15:36 PM)</p> <p>(EN) Smart Specialisation Strategy (2017). Propose the implementation of specific action plans in favour of priority sectors: industry 4.0; clean technologies, including sustainable construction, and soft mobility; health technologies, and ICT, all within the perspective of a circular economy; Identify the instruments necessary for their implementation and propose annual monitoring and evaluations based on performance indicators. (FR) Stratégie de spécialisation intelligente (2017). Proposer la mise en œuvre de plans d'actions particuliers en faveur de secteurs prioritaires : industrie 4.0; technologies propres, y compris construction durable, et mobilité douce; technologies de la santé, et TIC, l'ensemble s'inscrivant dans la perspective d'une économie circulaire ; Identifier les instruments nécessaires à leur mise en œuvre et proposer un monitoring annuel ainsi que des évaluations sur base d'indicateurs de performance.</p>
<b>Comments</b>	



<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
<b>State of play</b>	

CSR 3 Subpart 3: stimulating skills development,

<b>Measures</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 15:49 PM)</p> <p>(EN) Revision of the law on the organisation of higher education foreseen in the government programme 2018-2023 Optimise the governance of study programmes leading to the brevet de technicien supérieur (BTS) and review the accreditation and monitoring procedures for BTS programmes and foreign higher education institutions and programmes on Luxembourg territory. (FR) Révision de la loi portant organisation de l'enseignement supérieur prévue par le programme gouvernemental 2018-2023 Optimiser la gouvernance des programmes d'études menant au brevet de technicien supérieur (BTS) et réexaminer les procédures d'accréditation et de monitoring des programmes de BTS ainsi que des institutions et des programmes d'enseignement supérieur étrangers sur le territoire luxembourgeois.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 15:57 PM)</p> <p>(EN) Creation of an accreditation agency. Promote the quality of continuing vocational education and training and ensure transparency in the continuing education and training market. (FR) Création d'une agence d'accréditation. Promouvoir la qualité de la formation professionnelle continue et garantir la transparence sur le marché de la formation continue.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 15:58 PM)</p> <p>(EN) Update of the digital skills strategy. Addressing the lack of digital skills and digital specialists in Luxembourg. (FR) Mise à jour de la stratégie des compétences numériques. Pallier aux carences de compétences numériques et de spécialistes du digital au Luxembourg.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Not Defined (14/02/2022 16:01 PM)</p> <p>(EN) Implementing a "skills strategy". Aligning training with the skills needs of different economic sectors and directing people to the right lifelong learning. (FR) Mise en oeuvre d'une « stratégie des compétences ». Aligner les formations aux besoins de compétences des différents secteurs économiques et orienter les personnes vers les bonnes formations tout au long de la vie.</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:48 PM)</p> <p>(EN) Preparation of seven sectoral studies on the occupations and skills in demand on the Luxembourg labour market. To improve knowledge of the skills in demand on the Luxembourg labour market; to better align initial and continuing (vocational) training with the needs of the labour market. The studies developed by ADEM in close cooperation with employers' organisations within the framework of the FutureSkills Initiative cover seven sectors: 1) the financial sector, 2) industry, 3) construction, 4) horesca, 5) trade, 6) transport and logistics, and 7) crafts. (FR) Confection de sept études sectorielles sur les métiers et compétences recherchés sur le marché de l'emploi luxembourgeois. Améliorer la connaissance des compétences recherchées sur le marché de l'emploi luxembourgeois ; mieux orienter la formation (professionnelle) initiale et continue sur les</p>



	<p>besoins du marché du travail. Les études élaborées par l'ADEM en étroite collaboration avec les organisations patronales dans le cadre de la FutureSkills Initiative couvrent sept secteurs : 1) le secteur financier, 2) l'industrie, 3) la construction, 4) l'horesca, 5) le commerce, 6) le transport et la logistique, et 7) l'artisanat.</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:48 PM)</p> <p>(EN) Launching new university courses, among others in medicine Contribute to the sustainability of the supply of health professionals in Luxembourg. (FR) Lancement de nouveaux parcours universitaires, entre autres en médecine Contribuer à la pérennisation de l'approvisionnement en professionnels de santé au Luxembourg.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:51 PM)</p> <p>(EN) Creation of a popular university (adult education centre) To create centres for lifelong learning for adults, whether for the purpose of promotion and professional integration, for socio-professional integration or for the promotion of active citizenship. (FR) Création d'une université populaire (centre de formation pour adultes) Créer des centres permettant aux adultes de se former tout au long de la vie, que ce soit à des fins de promotion et d'insertion professionnelle, à des fins d'intégration socioprofessionnelle ou à des fins de promotion de la citoyenneté active.</p>
<b>Entry 8</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:54 PM)</p> <p>(EN) Continued efforts in the fight against school dropout Introduction of a new method of calculating the dropout rate in order to better understand the phenomenon of dropping out and then to better address it Improving the quality of data in order to gain a better understanding of the reasons why young people drop out of school without a qualification Follow-up of inactive young people by local National Youth Service agents Offers of the Division "Support for the transition to working life": information session and OSNA activities (raising young people's awareness of the importance of planning their training project and supporting the steps already taken by secondary schools with their pupils) Offers of alternatives to inactivity: voluntary service, ateliers and work experience "Fit fir d'Leier": Supporting and (re)orienting pupils who have not found an apprenticeship position (FR) Continuation des efforts dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire Introduction d'un nouveau mode de calcul du taux de décrocheurs afin de mieux cerner le phénomène du décrochage et pour ensuite mieux l'adresser Amélioration de la qualité des données afin de mieux connaître les raisons du décrochage, disposer d'une meilleure appréciation des motifs qui poussent les jeunes à abandonner leur parcours scolaire sans diplôme Suivi des jeunes inactifs par les agents des antennes locales du Service National de la Jeunesse Offres de la Division « Soutien à la transition vers la vie active » : session d'informations et activités OSNA (Op der Sich no enger Aarbechtsplaaetz) (sensibilisation des jeunes à l'importance de la planification de leur projet de formation et soutien aux démarches déjà réalisées par les lycées avec leurs élèves) Offres d'alternative à l'inactif : Service volontaire, ateliers et stages découverte « Fit fir d'Leier » : Soutenir et (ré) orienter des élèves qui n'ont pas trouvé de poste d'apprentissage</p>
<b>Entry 9</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:54 PM)</p> <p>(EN) Creation of the Digital Skills and Jobs Coalition Bringing together all the country's digital skills stakeholders and promoting digital skills projects. (FR) Création de la « Digital Skills and Jobs Coalition » Réunir toutes les parties prenantes des compétences numériques du pays et de promouvoir les projets liés aux « digital skills ».</p>
<b>Entry 10</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 15:55 PM)</p> <p>(EN) Creation of the Luxembourg Media &amp; Digital Design Centre (LMDDC) Supporting Luxembourg's digital education actors in their innovation efforts. (FR) Création du Luxembourg Media &amp; Digital</p>



	<p>Design Centre (LMDDC) Soutenir les acteurs de l'enseignement numérique du Luxembourg dans leurs efforts d'innovation.</p>
<b>Entry 11</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 15:52 PM)</p> <p>(EN) Extension of compulsory education to 18 years A bill to raise the age of compulsory education from 16 to 18. More than a third of school dropouts are between 16 and 18. Postponing the time to leave school will contribute to the prevention of early school leaving and future integration into the world of work, together with new projects planned for the coming years, including the development of alternative schooling structures Alternative provision for early school leavers: The government is relying on the existing Socio-professional Integration Centres (CISP) to develop out-of-school training programmes for young people and young adults who have dropped out of school and are far removed from the labour market, with personalised follow-up and innovative teaching concepts. These alternative educational facilities will help to strengthen the educational and professional skills of young people with a view to their subsequent access to vocational training or the labour market. (FR) Prolongation de l'obligation scolaire à 18 ans Un projet de loi prévoyant d'augmenter l'âge de l'obligation scolaire de 16 à 18 ans. Plus d'un tiers des décrocherus ont entre 16 et 18 ans. Repousser le moment de quitter l'école permettra de contribuer à la prévention du décrochage scolaire et à l'insertion future dans le monde professionnel, ensemble avec de nouveaux projets prévus pour les prochaines années dont le développement de structures alternatives de scolarisation Offres alternatives pour les jeunes en décrochage : Le gouvernement s'appuie sur les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) existant pour développer des programmes de formation extra-scolaires à destination des jeunes et des jeunes adultes en décrochage scolaire et éloignés du marché du travail, un suivi personnalisé et des concepts pédagogiques innovants ces lieux d'éducation alternatifs permettront de renforcer les compétences scolaires et professionnelles des jeunes en vue d'accéder ultérieurement à une formation professionnelle ou au marché du travail.</p>
<b>Entry 12</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 15:55 PM)</p> <p>(EN) Development of an ambitious school infrastructure programme. The multi-annual programme up to 2031 provides for the construction of additional capacity for 17 800 pupils (new buildings) + 2 600 pupils (extensions and renovations) Responding to the constant increase in the number of pupils, requiring school infrastructure that is equal to the challenge, creating the best possible conditions for stimulating pupils' motivation and learning, diversifying the school offer in all regions of the country and offering quality training courses that meet the different needs of pupils. (FR) Développement d'un ambitieux programme d'infrastructures scolaires. Le programme pluriannuel jusqu'en 2031 prévoit la construction de capacités supplémentaires pour 17 800 élèves (nouvelles constructions) + 2 600 élèves (extensions et rénovations) Répondre à l'augmentation constante du nombre d'élèves, exigeant des infrastructures scolaires à la hauteur du défi, de créer les meilleures conditions possibles pour stimuler la motivation et les apprentissages des élèves, de diversifier l'offre scolaire dans toutes les régions du pays et de proposer des parcours de formation de qualité répondant aux besoins différents des élèves.</p>
<b>Entry 13</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 15:57 PM)</p> <p>(EN) Promotion and co-financing of numerous digital skills education and training projects to help address the challenge of the digital skills shortage. Initiative "Einfach digital - the skills of the future Publication of a general framework for the development of digital skills "Mediekompass" <a href="https://edumedia.lu/">https://edumedia.lu/</a> Promotion of the 5 key competences for future professions and the world of tomorrow Introduction of coding at the start of the 2020-2021 school year in cycle 4 of basic education in the mathematics course, and from 2021-2022 in cycles 1 to 3 in all subjects, in a transversal manner. In the lycée, computer science will be a new subject in the lower classes from 2021-2022, with a gradual introduction. Section I in high school: a section of conventional secondary education, which opens up access to higher education, particularly in the fields of computer science and communication. Introduction to programming, computer security, databases and technical computing. Professional training : Technician training in Smart Technologies, which covers the fields of Industry 4.0: robotics, Smart and Green Energy, Smart Home, electro mobility, Internet of Things, communication networks offered from the start of the 2019-2020 academic year in five high schools New training in 2021-2022: Technician e-commerce manager Planned opening in 2022 of the Digital Learning Hub - a new mechanism for continuing vocational training. Practical training offer</p>



	<p>with four training entities: Design Thinking School - The Blockchain Thing - Cybersecurity and Coding school Didactory project at the Lycée Agricole - digital learning environment for the agricultural school VET Circle - Network for teachers' exchange on the use of digital tools in vocational education EduCarnet - Introduction of a digital learning diary as a logbook for apprentices in companies (FR) Encouragement et cofinancement de nombreux projets d'éducation et de formation digitale « digital skills » afin de contribuer à remédier au défi de la pénurie de compétences numériques. Initiative « Einfach digital – les compétences du futur Publication d'un cadre général pour le développement des compétences digitales « Mediekompas » <a href="https://edumedia.lu/">https://edumedia.lu/</a> Promotion des 5 compétences clés pour les métiers d'avenir et le monde de demain Introduction du coding à la rentrée 2020-2021 au cycle 4 de l'enseignement fondamental dans le cours de mathématiques, à partir de 2021-2022 aux cycles 1 à 3 dans toutes les disciplines, de façon transversale. Au lycée les sciences informatiques constitueront une nouvelle discipline des classes inférieures à partir de 2021-2022, avec une entrée en vigueur progressive. Section I au lycée : section de l'enseignement secondaire classique, qui ouvre l'accès aux études supérieures, en particulier dans les domaines de l'informatique et de la communication. Introduction à la programmation, à la sécurité informatique, aux bases de données et à l'informatique technique. Formation professionnelle : La formation de technicien en Smart Technologies, lesquelles regroupent les champs de l'Industrie 4.0 : robotique, Smart and Green Energy, Smart Home, electro mobilité, Internet of Things, réseaux de communication offerte à partir de la rentrée 2019-2020 dans cinq lycées Nouvelle formation en 2021-2022: Technicien gestionnaire d'e-commerce Ouverture planifiée en 2022 du Digital Learning Hub – nouveau rouage de la formation professionnelle continue. Offre de formations pratiques avec quatre entités de formation : Design Thinking School – The Blockchain Thing – Cybersecurity et Coding school Projet Didactory au Lycée Agricole -environnement numérique d'apprentissage pour l'école d'agriculture VET Circle – Réseau d'échange d'enseignants sur l'utilisation d'outils numériques dans l'enseignement professionnel EduCarnet – Introduction d'un carnet d'apprentissage numérique comme journal de bord des apprentis en entreprise</p>
<p><b>Entry 14</b></p>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 15:59 PM)</p> <p>(EN) Development of a talent attraction, retention and development roadmap for Luxembourg. Addressing the shortage of skilled labour in a number of professional sectors. (FR) Elaboration d'une feuille de route en matière d'attraction, de rétention et de développement des talents pour le Luxembourg. Répondre à la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée dans un nombre de secteurs professionnels.</p>
<p><b>Comments</b></p>	
<p><b>Entry 1</b></p>	<p>Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.</p>
<p><b>State of play</b></p>	

CSR 3 Subpart 4: improving sustainable transport,

<p><b>Measures</b></p>	
<p><b>Entry 1</b></p>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:02 PM)</p> <p>(EN) Increased subsidies for electric vehicles as well as quadricycles, motorbikes, mopeds, bicycles and pedal cycles. Encouraging sustainable mobility. (FR) Majoration des subventions accordées pour véhicules électriques ainsi que quadricycles, motocycles, cyclomoteurs, vélos et cycles à pédalage assisté. Encourager la mobilité durable.</p>
<p><b>Entry 2</b></p>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:02 PM)</p>



	<p>(EN) Introduction of a CO2 tax on fossil fuels of 20 euros per tonne of CO2. Reduce greenhouse gas emissions and protect the climate. (FR) Introduction d'une taxe CO2 sur les carburants et combustibles fossiles, à hauteur de 20 euros par tonne de CO2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et protéger le climat.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:03 PM)</p> <p>(EN) National free rail, tram and bus services in the first quarter of 2020. Promote the use of public transport. (FR) Gratuité nationale des trains, des tramways et des bus au premier trimestre 2020. Promouvoir l'utilisation du transport public.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:03 PM)</p> <p>(EN) New financial aid scheme for the installation of home charging stations To support the transition to electric mobility and to guarantee the autonomy of electric vehicles in Luxembourg. The amount allocated is between EUR 750 and EUR 1650 depending on the type of installation and may not exceed 50% of the purchase price (excluding VAT). (FR) Nouveau régime d'aides financières pour l'installation de bornes de recharge électriques à domicile Soutenir la transition vers la mobilité électrique et de garantir l'autonomie des véhicules électriques au Luxembourg. Le montant alloué se situe entre EUR 750 et EUR 1650 selon le type d'installation et ne peut dépasser 50% du prix d'acquisition (HTVA).</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:03 PM)</p> <p>(EN) Subsidy programme for electric charging stations Promotion of electromobility through the implementation of intelligent charging solutions. A subsidy programme for publicly accessible electric charging points is being studied and a bill will be drafted to allow financial support of up to 50% of the capital cost. (FR) Programme de subventionnement des bornes de charges électriques Promotion de l'électromobilité par la mise en place de solutions de recharge intelligents. Un programme de subventionnement des bornes de charges électriques accessibles au public est étudié et un projet de loi y relatif sera rédigé permettant une aide financière couvrant jusqu'à 50% du coût du capital.</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:04 PM)</p> <p>(EN) Introduction of a subsidy scheme for electric vehicles (Grand-Ducal Regulation of 7 March 2019 on the introduction of financial aid for the promotion of zero- or low-carbon road vehicles) Promoting electric mobility. (FR) Introduction d'un régime de subventions pour véhicules électriques (Règlement grand-ducal du 7 mars 2019 portant introduction d'une aide financière pour la promotion des véhicules routiers à zéro ou à faibles émissions de CO2) Promouvoir la mobilité électrique.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:05 PM)</p> <p>(EN) Increase in excise duty on petrol (1ct) and excise duty on diesel (2ct) (2019). Reduce greenhouse gas emissions. (FR) Augmentation des accises sur l'essence (1ct) et des accises sur le gasoil (2ct) (2019). Réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p>
<b>Entry 8</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:05 PM)</p> <p>(EN) Establish the Transport Sector Plan (TSP) as a framework for the "MoDu 2.0" strategy. Provide a regulatory framework for the strategy's measures to reserve corridors for rail and road infrastructure.</p>





	<p>(FR) Mise en place du Plan Sectoriel Transports (PST) encadrant la stratégie « MoDu 2.0 ». Donner un cadre réglementaire aux mesures de la stratégie en vue de la réservation de corridors pour les infrastructures de rails et de route.</p>
<b>Entry 9</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:05 PM)</p> <p>(EN) Replacement of tax deductions for zero- and low-emission vehicles in January 2019 with direct and higher financial support. Promote zero- or low-emission vehicles (electric, plug-in hybrid or hydrogen fuel cell cars). (FR) Remplacement des déductions fiscales pour les véhicules à zéro ou à faibles émissions en janvier 2019 par des aides financières directes et plus élevées. Promouvoir les véhicules à zéro ou à faibles émissions (voitures électriques, plug-in hybrides ou à pile à combustible à hydrogène).</p>
<b>Entry 10</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:06 PM)</p> <p>(EN) Development of a near-real-time telematics information system for public transport. Making mobility more pleasant, more efficient and more economical. (FR) Elaboration d'un système télématique d'information en temps quasi réel pour les transports publics. Rendre la mobilité plus agréable, plus efficace et plus économe.</p>
<b>Entry 11</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:06 PM)</p> <p>(EN) Acquisition of 10 100% electric buses by the City of Luxembourg, 40% co-financed by the ERDF. Developing sustainable public transport. (FR) Acquisition de 10 bus 100% électriques par la Ville de Luxembourg, cofinancés à 40% par le Feder. Développer le transport public durable.</p>
<b>Entry 12</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:07 PM)</p> <p>(EN) Commissioning of a tramway in Luxembourg City (first section inaugurated end of 2017). Order of new railway rolling stock. Develop efficient and sustainable public transport that takes into account the economic and demographic development of the capital and the country. (FR) Mise en service d'un tramway à Luxembourg-ville (premier tronçon inauguré fin 2017). Commande de nouveau matériel roulant ferroviaire. Développer un transport public efficient et durable qui tient compte du développement économique et démographique de la capitale et du pays.</p>
<b>Entry 13</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:07 PM)</p> <p>(EN) Promotion of the use of public transport and sustainable mobility: "MoDu 2.0" strategy. Ambitious investment in rail infrastructure. Developing an efficient public transport infrastructure to reduce GHG emissions and traffic congestion by reducing individual transport. (FR) Promotion de l'utilisation du transport public et de la mobilité durable: stratégie « MoDu 2.0 ». Investissement ambitieux dans l'infrastructure ferroviaire. Développer une infrastructure de transport public efficiente en vue de réduire les émissions de GES et la congestion du trafic à travers une diminution du transport individuel.</p>
<b>Entry 14</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 16:04 PM)</p> <p>(EN) Reorganise the national RGTR bus network. Prioritising and optimising regional bus routes, improving services on Sundays and public holidays and improving evening frequencies. Within the framework of the REACT-EU fund, which is linked to the ERDF, the reorganisation of the RGTR network will be co-financed by European funds, amounting to EUR 35 million. This co-financing will be exclusively for the operation of routes with zero-emission electric buses. (FR) Réorganisation du réseau national de bus RGTR. Hiérarchiser et optimiser les lignes d'autobus régionales,</p>



	<p>améliorer les dessertes les dimanches et jours fériés et améliorer les fréquences en soirée. Dans le cadre du fonds REACT-EU, qui se rattache au FEDER, la réorganisation du réseau RGTR sera cofinancée par des fonds européens, soit 35 millions d'EUR. Ce cofinancement portera exclusivement sur l'exploitation de lignes par des bus électriques à zéro émissions.</p>
<b>Entry 15</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 16:04 PM)</p> <p>(EN) Agreement in principle by the Chamber of Deputies for the financing of about 30 new projects related to the financing of major infrastructure projects carried out by the State, including transport (Road Fund, Rail Fund, etc.). (2019) Improving sustainable transport. (FR) Accord de principe par la Chambre des Députés pour le financement d'une trentaine de nouveaux projets en rapport avec le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat, dont le transport (Fonds des Routes, Fonds du Rail, etc.). (2019) Améliorer le transport durable.</p>
<b>Entry 16</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (14/02/2022 16:06 PM)</p> <p>(EN) Deployment of "Chargy" public charging stations since the beginning of 2017 and installation of fast charging stations at motorway service areas. Promoting electric mobility. (FR) Déploiement de bornes de charge publiques « Chargy » depuis début 2017 et installation de bornes à recharge rapide sur les aires de service des autoroutes. Promouvoir la mobilité électrique.</p>
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.</p>
<b>State of play</b>	

CSR 3 Subpart 5: and increasing housing supply, including by increasing incentives and lifting barriers to build.

<b>Measures</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:08 PM)</p> <p>(EN) Temporary moratorium on evictions During the state of crisis, no one will be put on the street. Evictions ordered in relation to residential leases are suspended during this period (FR) Moratoire temporaire des déguerpissements Pendant l'état de crise, personne ne sera mis à la rue. Les déguerpissements ordonnés en matière de bail à usage d'habitation sont suspendus durant cette période</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:09 PM)</p> <p>(EN) Temporary rent freeze for residential leases This rent freeze is effective immediately, for the duration of the crisis and until the end of the current year. With this measure, the government wishes to protect tenants for whom a rent increase would constitute an additional burden that would be difficult to finance. (FR) Gel temporaire des loyers des baux d'habitation Ce gel des loyers est d'application immédiate, et ceci pendant la durée de l'état de crise et jusqu'à la fin de l'année en cours. Par cette mesure, le gouvernement souhaite protéger les locataires pour lesquels une augmentation de loyer constituerait une charge supplémentaire difficile à financer.</p>



<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:09 PM)</p> <p>(EN) Increase in rent subsidy Ministry of Housing supports low-income households (FR) Augmentation de la subvention de loyer Le ministère du Logement soutient les ménages disposant d'un revenu faible</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:12 PM)</p> <p>(EN) As part of the revision of the master plan for spatial planning (PDAT), the development of territorial visions for the three urban agglomerations of Luxembourg was initiated These territorial visions should be translated into an operational development strategy for the years 2035 and 2050. They should promote sustainable and innovative urban development on the one hand and respect for the balance between the protection of natural, agricultural and forest areas on the other. The strategies must ensure that they propose a rational use of land by reconciling urban development (housing) and economic development, the provision of appropriate services, and social and functional diversity, and also support the major transitions: climatic, ecological, energy, digital, etc. (FR) Dans le cadre de la refonte du programme directeur de l'aménagement du territoire (PDAT), l'élaboration de visions territoriales pour les trois agglomérations urbaines du Luxembourg a été initiée Ces visions territoriales devant se décliner en une stratégie de développement opérationnelle aux horizons 2035 et 2050. Elles devront promouvoir un développement urbain durable et innovateur d'une part et le respect de l'équilibre entre la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers d'autre part. Les stratégies visées devront veiller à proposer une utilisation rationnelle du sol en conciliant développement urbain (logement) et économique, offre en services adaptés, mixité sociale et fonctionnelle, mais aussi à accompagner les grandes transitions: climatique, écologique, énergétique, numériques...</p>
<b>Entry 5</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:14 PM)</p> <p>(EN) In order to meet the challenge of mobilising building land reserves, the Spatial Development Observatory (SDO) has implemented the Raumplus project. One of its tasks is to establish a qualitative overview of the building land reserves in the municipalities by actively involving the stakeholders at the municipal level. Mobilising building land reserves. (FR) Afin de répondre à l'enjeu de la mobilisation des réserves de terrains constructibles, l'Observatoire du développement spatial (ODS) a permis la mise en oeuvre du projet Raumplus. L'une de ses missions est d'établir une vue d'ensemble qualitative des réserves de terrains constructibles dans les communes en faisant participer activement les acteurs de l'échelon communal. Mobiliser les réserves de terrains constructibles.</p>
<b>Entry 6</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:15 PM)</p> <p>(EN) Creation of a new dedicated fund for the acquisition of land to be released for housing, financed by the state budget. Increase the supply of housing. (FR) Création d'un nouveau fonds dédié pour l'acquisition de terrains destinés à être libérés pour l'habitat, alimenté par le budget de l'Etat. Accroître l'offre de logements.</p>
<b>Entry 7</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 16:10 PM)</p> <p>(EN) Creation of the social landlord The social landlord is the actor in charge of the rental management of housing rented at affordable rents and according to the conditions of the social lease. To this end, the social landlord must have an approval from the Ministry of Housing as well as housing allocated to him by a social developer. (FR) Création du bailleur social Le bailleur social est l'acteur en charge de gestion locative des logements loués à loyer abordable et selon les conditions du bail social. A cette fin, le bailleur social doit disposer d'un agrément du Ministère du Logement ainsi que de logements lui attribués par un promoteur social.</p>



<b>Entry 8</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 16:10 PM)</p> <p>(EN) Review of the affordable rent system Review the principle of rent calculation for housing subsidised by the Ministry of Housing (FR) Révision du système du loyer abordable Révoir le principe du calcul du loyer pour les logements subventionnés par le Ministère du Logement</p>
<b>Entry 9</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 16:14 PM)</p> <p>(EN) Property tax reform linked to the redesign of the "new generation" general development plans (PAG). Counteracting land speculation and increasing the supply of housing. (FR) Réforme de l'impôt foncier reliée à la refonte des plans d'aménagement généraux (PAG) «nouvelle génération». Contrecarrer la spéculation foncière et accroître l'offre de logements.</p>
<b>Entry 10</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 16:15 PM)</p> <p>(EN) Additional financial incentives for municipalities to recognise their continued commitment to the creation of social and affordable housing. Increasing the supply of housing. (FR) Incitations financières supplémentaires en faveur des communes pour reconnaître leur engagement continu dans le domaine de la création de logement sociaux et à coût modéré. Accroître l'offre de logements.</p>
<b>Entry 11</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 16:17 PM)</p> <p>(EN) Creation of low-cost public housing: - Complete overhaul of the amended law of 25 February 1979 on housing assistance and the system of subsidies for the creation of housing (with reinforcement of the means for a detailed increase in the supply of low-cost rental housing); - boosting the creation of social and low-cost housing - mobilisation of building land; - Reinforcing existing means to increase supply (land use plans, communal planning, nature protection); - new "State-commune" housing pact 2.0 aimed at providing better support for communes wishing to implement a housing development strategy; - Increasing the quality of urban planning, quality of life and social cohesion in the neighbourhoods, as well as improving the quality of construction and energy quality, and the biology of the habitat in general; - combating land speculation and improving price transparency in the rental market. Increase the supply of housing. (FR) Création de logements publics à coût modéré : - refonte complète de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement et du système des subsides à la création de logements (avec renforcement des moyens en vue d'une augmentation circonstanciée de l'offre de logements locatifs à coût modéré) ; - dynamisation de la création de logements sociaux et de logements à coût modéré ; - mobilisation de terrains à bâtir ; - renfort des moyens en place pour augmenter l'offre (plans d'occupation des sols, aménagement communal, protection de la nature) ; - nouveau pacte logement 2.0 « Etat-communes » visant à mieux soutenir les communes souhaitant mettre en œuvre un stratégie de développement du logement ; - augmentation de la qualité urbanistique, de la qualité de vie et de la cohésion sociale dans les quartiers, ainsi qu'une amélioration de la qualité dans la construction et de la qualité énergétique, ainsi que de la biologie de l'habitat en général ; - combat contre la spéculation foncière et amélioration de la transparence des prix sur le marché de la location. Accroître l'offre de logements.</p>
<b>Entry 12</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (14/02/2022 16:11 PM)</p> <p>(EN) Overhaul of the rental agreement Protect and better inform the tenant (FR) Refonte du bail à loyer Protégé et mieux informé le locataire</p>
<b>Entry 13</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (14/02/2022 16:11 PM)</p>



	<p>(EN) Strengthening of the social rental management tool (GLS) Increase in financial participation (FR) Renforcement de l'outil de la gestion locative social (GLS) Augmentation de la participation financière</p>
<b>Entry 14</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (14/02/2022 16:16 PM)</p> <p>(EN) Analysis of the effects of the right of pre-emption of the state, municipalities and public developers and simplification and adaptation of the system where necessary. Mobilising land. (FR) Analyse des effets du droit de préemption de l'Etat, des communes et des promoteurs publics et simplification et adaptation du système en cas de besoin. Mobiliser les terrains.</p>
<b>Entry 15</b>	<p>MEASURE TYPE: Adopted (14/02/2022 16:16 PM)</p> <p>(EN) Establishment of a special support unit within the Ministry of Housing, which will be responsible for supporting municipal action in the acquisition and development of land, the creation of housing, the sale or rental of land/housing and the management of rental property. Advising municipalities on the implementation of their own housing development projects. (FR) Instauration d'un appui particulier au sein du Ministère du Logement, auquel il reviendra notamment de soutenir l'action communale en matière d'acquisition et de viabilisation de terrains, de la création de logements, de la mise en vente ou en location de terrains/logements et de la gestion du patrimoine locatif. Conseiller les communes pour réaliser des projets de lotissement en régie propre.</p>
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	<p>Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.</p>
<b>State of play</b>	



CSR.2019.4

CSR 4 Subpart 1: Address features of the tax system that may facilitate aggressive tax planning, in particular by means of outbound payments.

Measures	
<b>Entry 1</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:20 PM)</p> <p>(EN) Ratification of the Multilateral Convention on the Implementation of Tax Treaty Measures to Prevent BEPS ("Multilateral Instrument" or "MLI") (2019). Combating the abuse of double taxation treaties, treaty shopping and the erosion of Luxembourg's tax base. (FR) Ratification de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir le BEPS («Instrument Multilatéral» ou «MLI») (2019). Lutter contre l'abus des conventions préventives de la double imposition, contre le chalandage fiscal et contre l'érosion de la base imposable luxembourgeoise.</p>
<b>Entry 2</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:20 PM)</p> <p>(EN) Combating tax avoidance practices through the transposition of the ATAD 1 Directive (2018) and the forthcoming transposition of the ATAD 2 Directive (end 2019), which will complement the anti-avoidance provisions of the ATAD 1 Directive. Provide mechanisms to effectively combat aggressive tax planning and tax avoidance practices within the EU and beyond. (FR) Lutte contre des pratiques d'évasion fiscale par la transposition de la directive ATAD 1 (2018) et par la prochaine transposition de la directive ATAD 2 (fin 2019), venant compléter les dispositions anti-évasion fiscales de la directive ATAD 1. Se ménager de mécanismes pour lutter efficacement contre la planification fiscale agressive et des pratiques d'évasion fiscale au sein de l'UE mais aussi au-delà.</p>
<b>Entry 3</b>	<p>MEASURE TYPE: Implemented (14/02/2022 16:20 PM)</p> <p>(EN) Transpose several administrative cooperation directives (ACD 1, 2, 3, 4 and 5 (2018)) that incorporate globally accepted standards of tax transparency and finalise the transposition of the ACD 6 (automatic exchange of information on certain potential cross-border aggressive tax planning schemes) before the end of 2019. Intensify administrative cooperation between tax authorities at EU and international level with a view to effective automatic exchange of tax information in order to effectively combat tax fraud and evasion. (FR) Transposition de plusieurs directives en matière de coopération administrative (DAC 1, 2, 3, 4 et 5 (2018)) qui intègrent les normes globalement reconnues en matière de transparence fiscale et finalisation de la transposition de la directive DAC 6 (échange de renseignements automatique relatif à certains schémas de planification fiscale agressive transfrontières potentiels) avant la fin de l'année 2019. Intensifier la coopération administrative entre les autorités fiscales au niveau européen et international en vue d'un échange automatique des renseignements fiscaux effectif dans l'objectif de lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales.</p>
<b>Entry 4</b>	<p>MEASURE TYPE: Announced (14/02/2022 16:19 PM)</p> <p>(EN) Preliminary analyses, including through the continuation of a constructive dialogue with the European Commission, to identify the need to put in place the necessary measures to put an end to possible aggressive tax planning practices that may still exploit certain provisions of the national tax system, including and in particular with regard to outbound payments. Initiate analyses on possible future actions in the fight against aggressive tax planning. (draft law no. 7547) (FR) Analyses préliminaires, y compris par la poursuite d'un dialogue constructif avec la Commission européenne, pour identifier le besoin de mettre en place des mesures nécessaires pour mettre fin à d'éventuelles pratiques de planification fiscale agressive qui exploiteraient encore le cas échéant certaines dispositions du système fiscal national, y compris et en particulier en ce qui concerne les paiements sortants. Entamer les analyses sur des possibles futures actions dans la lutte contre la planification fiscale agressive. (projet de loi n° 7547)</p>



<b>Entry 5</b>	MEASURE TYPE: Adopted (14/02/2022 16:19 PM)  (EN) Implement certain administrative mechanisms for enhanced control vis-à-vis jurisdictions included on the Code of Conduct list of non-cooperative jurisdictions (business taxation) by means of circulars (2018). Provide for enhanced control mechanisms vis-à-vis jurisdictions included on the list of non-cooperative jurisdictions for tax purposes. (FR) Mis en œuvre de certains mécanismes administratifs de contrôle renforcé vis-à-vis des juridictions incluses sur la liste des juridictions non-coopératives du Code de conduite (fiscalité des entreprises) par le biais de circulaire (2018). Prévoir des mécanismes de contrôle renforcé vis-à-vis des juridictions inscrites sur la liste des juridictions non-coopératives à des fins fiscales.
<b>Entry 6</b>	MEASURE TYPE: Adopted (14/02/2022 16:19 PM)  (EN) Legislative adaptations to Luxembourg tax law concerning two legislative provisions whose interpretation by taxpayers could have led to tax base erosion and profit shifting practices, or even to situations of non-taxation of certain income. Both amendments strengthen the average level of protection against aggressive tax planning within the Internal Market. The two measures result, on the one hand, in Luxembourg requiring a taxpayer to prove that the other state also recognises a permanent establishment before granting an exemption on the basis of the applicable double tax treaty and, on the other hand, in abolishing the tax-free exchange or conversion of a convertible bond into participations or shares. (FR) Adaptations législatives de la loi fiscale luxembourgeoise concernant deux dispositions législatives dont l'interprétation faite par des contribuables a pu favoriser la mise en place de pratiques d'érosion de la base d'imposition et de transfert des bénéfices, voire aboutir à des situations de non-imposition de certains revenus. Les deux amendements renforcent le niveau moyen de protection contre la planification fiscale agressive au sein du marché intérieur. Ces deux mesures aboutissent, d'une part, à ce que le Luxembourg exige d'un contribuable que ce dernier prouve que l'autre État reconnaît également un établissement stable avant d'accorder une exonération sur la base de la convention applicable en matière de double imposition, et, d'autre part, à supprimer l'échange ou la conversion exonérés d'impôts d'un emprunt convertible en faveur de participations ou d'actions.
<b>Comments</b>	
<b>Entry 1</b>	Disclaimer: Please note that the English version is a machine translation of the French version.
<b>State of play</b>	





Extrait de la base de données « Fenix »<sup>2</sup>

CSR Subpart	Measure reference	Measure name	Milestone/target reference	Milestone/target name	Target date for implementation (latest reporting)	Status (MS reporting)
2019.CSR1.subpart1	LU-C[1A]-I[I1]	« FutureSkills »	LU-C[1A]-I[I1]-M[1A.-.3]	Agreement by partners on the “operational phase”	2021-02-09	Completed
2019.CSR3.subpart3	LU-C[1A]-I[I1]	« FutureSkills »	LU-C[1A]-I[I1]-M[1A.-.3]	Agreement by partners on the “operational phase”	2021-02-09	Completed
2020.CSR2.subpart1	LU-C[1A]-I[I1]	« FutureSkills »	LU-C[1A]-I[I1]-M[1A.-.3]	Agreement by partners on the “operational phase”	2021-02-09	Completed
2019.CSR1.subpart1	LU-C[1A]-I[I1]	« FutureSkills »	LU-C[1A]-I[I1]-T[1A.-.4]	Participants of FutureSkills aged more than 45 years	2021-10-22	Completed
2019.CSR3.subpart3	LU-C[1A]-I[I1]	« FutureSkills »	LU-C[1A]-I[I1]-T[1A.-.4]	Participants of FutureSkills aged more than 45 years	2021-10-22	Completed
2020.CSR2.subpart1	LU-C[1A]-I[I1]	« FutureSkills »	LU-C[1A]-I[I1]-T[1A.-.4]	Participants of FutureSkills aged more than 45 years	2021-10-22	Completed
2019.CSR1.subpart1	LU-C[1A]-I[I1]	« FutureSkills »	LU-C[1A]-I[I1]-T[1A.-.5]	Participants of FutureSkills	2021-10-22	Completed
2019.CSR3.subpart3	LU-C[1A]-I[I1]	« FutureSkills »	LU-C[1A]-I[I1]-T[1A.-.5]	Participants of FutureSkills	2021-10-22	Completed
2020.CSR2.subpart1	LU-C[1A]-I[I1]	« FutureSkills »	LU-C[1A]-I[I1]-T[1A.-.5]	Participants of FutureSkills	2021-10-22	Completed
2019.CSR1.subpart1	LU-C[1A]-I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]-T[1A.-.8]	Completion of the training	2022-06-30	Not completed
2019.CSR3.subpart1	LU-C[1A]-I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]-T[1A.-.8]	Completion of the training	2022-06-30	Not completed
2019.CSR3.subpart3	LU-C[1A]-I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]-T[1A.-.8]	Completion of the training	2022-06-30	Not completed
2020.CSR2.subpart1	LU-C[1A]-I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]-T[1A.-.8]	Completion of the training	2022-06-30	Not completed
2020.CSR3.subpart8	LU-C[1A]-I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]-T[1A.-.8]	Completion of the training	2022-06-30	Not completed
2019.CSR1.subpart1	LU-C[1A]-I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]-M[1A.-.6]	Access to training offered under the “Digital Skills” programme	2021-11-08	Completed
2019.CSR3.subpart1	LU-C[1A]-I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]-M[1A.-.6]	Access to training offered under the “Digital Skills” programme	2021-11-08	Completed

<sup>2</sup> Veuillez noter que cet extrait date du 20 avril 2022.



2019.CSR3. subpart3	LU-C[1A]- I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]- M[1A.-.6]	Access to training offered under the “Digital Skills” programme	2021-11-08	Completed
2020.CSR2. subpart1	LU-C[1A]- I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]- M[1A.-.6]	Access to training offered under the “Digital Skills” programme	2021-11-08	Completed
2020.CSR3. subpart8	LU-C[1A]- I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]- M[1A.-.6]	Access to training offered under the “Digital Skills” programme	2021-11-08	Completed
2019.CSR1. subpart1	LU-C[1A]- I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]- M[1A.-.7]	Launch of the action, invitation of potential beneficiaries	2021-06-26	Completed
2019.CSR3. subpart1	LU-C[1A]- I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]- M[1A.-.7]	Launch of the action, invitation of potential beneficiaries	2021-06-26	Completed
2019.CSR3. subpart3	LU-C[1A]- I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]- M[1A.-.7]	Launch of the action, invitation of potential beneficiaries	2021-06-26	Completed
2020.CSR2. subpart1	LU-C[1A]- I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]- M[1A.-.7]	Launch of the action, invitation of potential beneficiaries	2021-06-26	Completed
2020.CSR3. subpart8	LU-C[1A]- I[I2]	« Digital Skills »	LU-C[1A]-I[I2]- M[1A.-.7]	Launch of the action, invitation of potential beneficiaries	2021-06-26	Completed
2019.CSR3. subpart1	LU-C[1B]- I[I1]	Single Digital Register of Health Professions	LU-C[1B]-I[I1]- T[1B.-.6]	Making available the new digital register	2022-12-31	On track
2020.CSR1. subpart2	LU-C[1B]- I[I1]	Single Digital Register of Health Professions	LU-C[1B]-I[I1]- T[1B.-.6]	Making available the new digital register	2022-12-31	On track
2020.CSR1. subpart3	LU-C[1B]- I[I1]	Single Digital Register of Health Professions	LU-C[1B]-I[I1]- T[1B.-.6]	Making available the new digital register	2022-12-31	On track
2019.CSR3. subpart1	LU-C[3A]- R[R1]	Boosting the creation of a new ecosystem in Luxembourg	LU-C[3A]-R[R1]- M[3A.-.1]	Terrestrial network and space component	2023-03-31	Not completed
2019.CSR3. subpart2	LU-C[3A]- R[R1]	Boosting the creation of a new ecosystem in Luxembourg	LU-C[3A]-R[R1]- M[3A.-.1]	Terrestrial network and space component	2023-03-31	Not completed
2020.CSR3. subpart7	LU-C[3A]- R[R1]	Boosting the creation of a new ecosystem in Luxembourg	LU-C[3A]-R[R1]- M[3A.-.1]	Terrestrial network and space component	2023-03-31	Not completed
2020.CSR3. subpart8	LU-C[3A]- R[R1]	Boosting the creation of a new ecosystem in Luxembourg	LU-C[3A]-R[R1]- M[3A.-.1]	Terrestrial network and space component	2023-03-31	Not completed
2019.CSR3. subpart1	LU-C[3A]- I[I1]	Development and deployment of test infrastructure and ultra-secure connectivity solutions	LU-C[3A]-I[I1]- M[3A.-.4]	Cross-border connection	2023-03-31	Not completed
2019.CSR3. subpart2	LU-C[3A]- I[I1]	Development and deployment of test infrastructure and ultra-secure connectivity solutions	LU-C[3A]-I[I1]- M[3A.-.4]	Cross-border connection	2023-03-31	Not completed
2020.CSR3. subpart2	LU-C[3A]- I[I1]	Development and deployment of test infrastructure and ultra-secure connectivity solutions	LU-C[3A]-I[I1]- M[3A.-.4]	Cross-border connection	2023-03-31	Not completed



2019.CSR3-subpart1	LU-C[1B]-I[I2]	Telemedicine solution for remote medical follow-up of patients	LU-C[1B]-I[I2]-M[1B.-.7]	“Maela”	2020-03-23	Completed
2020.CSR1-subpart3	LU-C[1B]-I[I2]	Telemedicine solution for remote medical follow-up of patients	LU-C[1B]-I[I2]-M[1B.-.7]	“Maela”	2020-03-23	Completed
2019.CSR3-subpart1	LU-C[3A]-R[R1]	Boosting the creation of a new ecosystem in Luxembourg	LU-C[3A]-R[R1]-T[3A.-.2]	Quantum Key Distribution	2022-09-30	Delayed
2019.CSR3-subpart2	LU-C[3A]-R[R1]	Boosting the creation of a new ecosystem in Luxembourg	LU-C[3A]-R[R1]-T[3A.-.2]	Quantum Key Distribution	2022-09-30	Delayed
2020.CSR3-subpart7	LU-C[3A]-R[R1]	Boosting the creation of a new ecosystem in Luxembourg	LU-C[3A]-R[R1]-T[3A.-.2]	Quantum Key Distribution	2022-09-30	Delayed
2020.CSR3-subpart8	LU-C[3A]-R[R1]	Boosting the creation of a new ecosystem in Luxembourg	LU-C[3A]-R[R1]-T[3A.-.2]	Quantum Key Distribution	2022-09-30	Delayed
2019.CSR3-subpart1	LU-C[3B]-I[I1]	Electronic Document Management and Case Management	LU-C[3B]-I[I1]-M[3B.-.1]	Entry into operation of a central platform for electronic document management and case management.	2022-06-30	Not completed
2020.CSR3-subpart2	LU-C[3B]-I[I1]	Electronic Document Management and Case Management	LU-C[3B]-I[I1]-M[3B.-.1]	Entry into operation of a central platform for electronic document management and case management.	2022-06-30	Not completed
2020.CSR3-subpart8	LU-C[3B]-I[I1]	Electronic Document Management and Case Management	LU-C[3B]-I[I1]-M[3B.-.1]	Entry into operation of a central platform for electronic document management and case management.	2022-06-30	Not completed
2019.CSR3-subpart1	LU-C[3B]-I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]-M[3B.-.5]	Phase 1 of the Exchange via videoconference	2022-12-31	Delayed
2020.CSR3-subpart2	LU-C[3B]-I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]-M[3B.-.5]	Phase 1 of the Exchange via videoconference	2022-12-31	Delayed
2020.CSR3-subpart8	LU-C[3B]-I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]-M[3B.-.5]	Phase 1 of the Exchange via videoconference	2022-12-31	Delayed
2019.CSR3-subpart1	LU-C[3B]-I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]-M[3B.-.6]	Phase 2 of the Exchange via videoconference	2022-12-31	On track
2020.CSR3-subpart2	LU-C[3B]-I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]-M[3B.-.6]	Phase 2 of the Exchange via videoconference	2022-12-31	On track
2020.CSR3-subpart8	LU-C[3B]-I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]-M[3B.-.6]	Phase 2 of the Exchange via videoconference	2022-12-31	On track
2019.CSR3-subpart1	LU-C[1B]-I[I2]	Telemedicine solution for remote medical follow-up of patients	LU-C[1B]-I[I2]-M[1B.-.8]	An integrated solution	2021-02-07	Completed
2020.CSR1-subpart3	LU-C[1B]-I[I2]	Telemedicine solution for remote medical follow-up of patients	LU-C[1B]-I[I2]-M[1B.-.8]	An integrated solution	2021-02-07	Completed
2019.CSR3-subpart1	LU-C[3B]-I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]-T[3B.-.7]	12 new services	2022-12-31	On track



2020.CSR3. subpart2	LU-C[3B]- I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]- T[3B.-.7]	12 new services	2022-12-31	On track
2020.CSR3. subpart8	LU-C[3B]- I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]- T[3B.-.7]	12 new services	2022-12-31	On track
2019.CSR3. subpart1	LU-C[3B]- I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]- M[3B.-.8]	Deployment of a mobile version of MyGuichet (restricted audience)	2021-05-01	Completed
2020.CSR3. subpart2	LU-C[3B]- I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]- M[3B.-.8]	Deployment of a mobile version of MyGuichet (restricted audience)	2021-05-01	Completed
2020.CSR3. subpart8	LU-C[3B]- I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]- M[3B.-.8]	Deployment of a mobile version of MyGuichet (restricted audience)	2021-05-01	Completed
2019.CSR3. subpart1	LU-C[3A]- I[I1]	Development and deployment of test infrastructure and ultra-secure connectivity solutions	LU-C[3A]-I[I1]- M[3A.-.3]	LuxQCI Laboratory	2022-03-23	Completed
2019.CSR3. subpart2	LU-C[3A]- I[I1]	Development and deployment of test infrastructure and ultra-secure connectivity solutions	LU-C[3A]-I[I1]- M[3A.-.3]	LuxQCI Laboratory	2022-03-23	Completed
2020.CSR3. subpart2	LU-C[3A]- I[I1]	Development and deployment of test infrastructure and ultra-secure connectivity solutions	LU-C[3A]-I[I1]- M[3A.-.3]	LuxQCI Laboratory	2022-03-23	Completed
2019.CSR3. subpart1	LU-C[3B]- I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]- M[3B.-.9]	Deployment of a mobile version of MyGuichet.lu to the general public	2021-07-05	Completed
2020.CSR3. subpart2	LU-C[3B]- I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]- M[3B.-.9]	Deployment of a mobile version of MyGuichet.lu to the general public	2021-07-05	Completed
2020.CSR3. subpart8	LU-C[3B]- I[I2]	Development of MyGuichet	LU-C[3B]-I[I2]- M[3B.-.9]	Deployment of a mobile version of MyGuichet.lu to the general public	2021-07-05	Completed
2019.CSR3. subpart1	LU-C[3B]- I[I3]	« eADEM »	LU-C[3B]-I[I3]- M[3B.-.10]	Creation of ADEM 2025 Strategy for the analytical phase	2022-06-30	Not completed
2020.CSR2. subpart1	LU-C[3B]- I[I3]	« eADEM »	LU-C[3B]-I[I3]- M[3B.-.10]	Creation of ADEM 2025 Strategy for the analytical phase	2022-06-30	Not completed
2020.CSR3. subpart2	LU-C[3B]- I[I3]	« eADEM »	LU-C[3B]-I[I3]- M[3B.-.10]	Creation of ADEM 2025 Strategy for the analytical phase	2022-06-30	Not completed
2020.CSR3. subpart8	LU-C[3B]- I[I3]	« eADEM »	LU-C[3B]-I[I3]- M[3B.-.10]	Creation of ADEM 2025 Strategy for the analytical phase	2022-06-30	Not completed
2019.CSR3. subpart1	LU-C[3B]- I[I4]	National platform for the management of public surveys	LU-C[3B]-I[I4]- M[3B.-.13]	Creation of a national platform for the management and publication of public surveys and related documents	2021-01-13	Completed
2020.CSR3. subpart2	LU-C[3B]- I[I4]	National platform for the management of public surveys	LU-C[3B]-I[I4]- M[3B.-.13]	Creation of a national platform for the management and publication of public surveys and related documents	2021-01-13	Completed



2019.CSR3. subpart3	LU-C[1A]- R[R1]	« Skillsdësch »	LU-C[1A]-R[R1]- M[1A.-.2]	Launch of the vocational trainings (« skillsbridges »)	2023-03-31	Delayed
2020.CSR2. subpart1	LU-C[1A]- R[R1]	« Skillsdësch »	LU-C[1A]-R[R1]- M[1A.-.2]	Launch of the vocational trainings (« skillsbridges »)	2023-03-31	Delayed
2019.CSR3. subpart3	LU-C[1A]- R[R1]	« Skillsdësch »	LU-C[1A]-R[R1]- M[1A.-.1]	Launch of « Skillsdësch »	2020-07-03	Completed
2020.CSR2. subpart1	LU-C[1A]- R[R1]	« Skillsdësch »	LU-C[1A]-R[R1]- M[1A.-.1]	Launch of « Skillsdësch »	2020-07-03	Completed
2019.CSR3. subpart4	LU-C[2A]- R[R1]	Electrification of the fleet of contracting authorities and entities, and of public transport	LU-C[2A]-R[R1]- M[2A.-.1]	Grand-Ducal Regulation on the procurement of clean vehicles	2021-11-14	Completed
2020.CSR3. subpart4	LU-C[2A]- R[R1]	Electrification of the fleet of contracting authorities and entities, and of public transport	LU-C[2A]-R[R1]- M[2A.-.1]	Grand-Ducal Regulation on the procurement of clean vehicles	2021-11-14	Completed
2019.CSR3. subpart4	LU-C[2A]- I[I1]	Support scheme for charging points	LU-C[2A]-I[I1]- M[2A.-.2]	Law on the support scheme for charging points	2022-06-30	Delayed
2020.CSR3. subpart4	LU-C[2A]- I[I1]	Support scheme for charging points	LU-C[2A]-I[I1]- M[2A.-.2]	Law on the support scheme for charging points	2022-06-30	Delayed
2019.CSR3. subpart5	LU-C[1C]- I[I1]	'Neischmelz' project	LU-C[1C]-I[I1]- M[1C.-.4]	Launch of the new test drilling	2023-06-30	Delayed
2020.CSR3. subpart5	LU-C[1C]- I[I1]	'Neischmelz' project	LU-C[1C]-I[I1]- M[1C.-.4]	Launch of the new test drilling	2023-06-30	Delayed
2020.CSR3. subpart6	LU-C[1C]- I[I1]	'Neischmelz' project	LU-C[1C]-I[I1]- M[1C.-.4]	Launch of the new test drilling	2023-06-30	Delayed
2019.CSR3. subpart5	LU-C[1C]- R[R1]	Housing Pact 2.0	LU-C[1C]-R[R1]- M[1C.-.1]	Entry into force of the Housing Pact 2.0 Law	2021-07-30	Completed
2020.CSR3. subpart5	LU-C[1C]- R[R1]	Housing Pact 2.0	LU-C[1C]-R[R1]- M[1C.-.1]	Entry into force of the Housing Pact 2.0 Law	2021-07-30	Completed
2019.CSR3. subpart5	LU-C[1C]- R[R1]	Housing Pact 2.0	LU-C[1C]-R[R1]- T[1C.-.3]	Percentage of municipalities signing an implementation agreement	2022-12-31	On track
2020.CSR3. subpart5	LU-C[1C]- R[R1]	Housing Pact 2.0	LU-C[1C]-R[R1]- T[1C.-.3]	Percentage of municipalities signing an implementation agreement	2022-12-31	On track
2019.CSR4. subpart1	LU-C[3C]- R[R1]	Modernisation of corporate taxation	LU-C[3C]-R[R1]- M[3C.-.1]	Act of 10 February 2021 amending the amended act of 4 December 1967 on income tax (formerly draft act No°7547)	2021-02-10	Completed
2020.CSR4. subpart2	LU-C[3C]- R[R1]	Modernisation of corporate taxation	LU-C[3C]-R[R1]- M[3C.-.1]	Act of 10 February 2021 amending the amended act of 4 December 1967 on income tax (formerly draft act No°7547)	2021-02-10	Completed



2020.CSR1. subpart2	LU-C[1B]- R[R2]	Reforming the remits of health professionals	LU-C[1B]-R[R2]- M[1B.-.3]	Publication of a roadmap for the implementation of the reform of the responsibilities of health professionals	2022-06-30	Not completed
2020.CSR1. subpart3	LU-C[1B]- R[R2]	Reforming the remits of health professionals	LU-C[1B]-R[R2]- M[1B.-.3]	Publication of a roadmap for the implementation of the reform of the responsibilities of health professionals	2022-06-30	Not completed
2020.CSR1. subpart3	LU-C[1B]- R[R1]	« Gesondheetsdësch »	LU-C[1B]-R[R1]- M[1B.-.2]	Work programme	2021-12-31	Completed
2020.CSR1. subpart3	LU-C[1B]- R[R1]	« Gesondheetsdësch »	LU-C[1B]-R[R1]- M[1B.-.1]	Kick-off and preparatory phase of the 'Gesondheetsdësch' process with the aim to address the six thematic priorities.	2021-04-30	Completed
2020.CSR4. subpart1	LU-C[3C]- R[R2]	Fight of money laundering and terrorist financing	LU-C[3C]-R[R2]- M[3C.-.2]	Act of 25 March 2020 on AML	2020-03-25	Completed
2020.CSR4. subpart1	LU-C[3C]- R[R2]	Fight of money laundering and terrorist financing	LU-C[3C]-R[R2]- M[3C.-.3]	Grand-ducal decree of 14 August 2020 on AML	2020-08-14	Completed
2020.CSR4. subpart1	LU-C[3C]- R[R2]	Fight of money laundering and terrorist financing	LU-C[3C]-R[R2]- M[3C.-.4]	Vertical risk assessment in the area of terrorist financing	2022-06-30	Not completed
2020.CSR4. subpart1	LU-C[3C]- R[R2]	Fight of money laundering and terrorist financing	LU-C[3C]-R[R2]- M[3C.-.5]	Sectoral risk assessment of legal persons	2022-02-23	Completed
2020.CSR4. subpart1	LU-C[3C]- R[R2]	Fight of money laundering and terrorist financing	LU-C[3C]-R[R2]- M[3C.-.6]	2020 update of National Risk Assessment	2020-09-15	Completed
2020.CSR4. subpart1	LU-C[3C]- R[R2]	Fight of money laundering and terrorist financing	LU-C[3C]-R[R2]- M[3C.-.8]	Finalisation of the study on the reinforcement of the regime applicable to trust and company service providers	2022-06-30	Not completed



## Mise en œuvre des principes du Socle européen des droits sociaux : Description des principales mesures et leurs impacts estimés<sup>3</sup>

Les principes clés du socle	Liste des principales mesures
<b>Chapitre I : égalité des chances et accès au marché du travail</b>	
<p><b>1. Education, formation et apprentissage tout au long de la vie</b></p> <p><i>Toute personne a droit à une éducation, une formation et un apprentissage tout au long de la vie inclusifs et de qualité, afin de maintenir ou d'acquérir des compétences lui permettant de participer pleinement à la société et de gérer avec succès les transitions sur le marché du travail.</i></p> <p><b>Action liée de la Commission:</b> <a href="#">stratégie européenne en matière de compétences</a></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mesure de formation de l'ADEM : Les formations d'initiation et de perfectionnement : la possibilité de suivre de telles formations pendant la période de chômage soit à titre gratuit ou à un taux réduit permettant aux participants d'améliorer leur chance d'insertion professionnelle.</li></ul>
<p><b>2. Egalité des sexes</b></p> <p><i>L'égalité de traitement et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes doivent être garanties et encouragées dans tous les domaines, y compris en ce qui concerne la participation au marché du travail, les conditions d'emploi et la progression de carrière. Les femmes et les hommes ont droit à une rémunération égale pour un travail de même valeur.</i></p> <p><b>Action liée de la Commission:</b> <a href="https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-equality-strategy_fr">https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-equality-strategy_fr</a></p>	<p><b>Constitution du Grand-Duché du Luxembourg</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Art. 11 de la Constitution : « (2) Les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'État veille à promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes.»</li><li>• Par le biais de la loi du 15 décembre 2016, les inégalités salariales entre femmes et hommes ont été élevées au rang d'infraction rendant les auteurs passibles d'amende (articles L.225-1 et suivants du Code du travail). Il est dès lors interdit à tout employeur de se fonder sur d'autres critères que ceux des connaissances, de l'expérience et des responsabilités pour déterminer la rémunération d'un salarié.</li><li>• Au niveau de la politique familiale, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle constitue une des priorités du gouvernement, notamment par le biais d'une réforme du congé parental, la réforme du congé de paternité et la transposition de la directive (UE) 2019/1158 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants.</li><li>• Au niveau de la politique familiale, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle constitue une des priorités du gouvernement, notamment par le biais d'une réforme du congé parental, la réforme du congé de paternité et la transposition de la directive (UE) 2019/1158 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants.</li></ul>

<sup>3</sup> Veuillez également tenir compte des mesures mentionnées dans les chapitres 4.1, 4.2, 4.3 et 5 du PNR 2022 du Luxembourg.





### 3. Egalité des chances

*Toute personne a droit à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances en matière d'emploi, de protection sociale, d'éducation et d'accès aux biens et aux services offerts au public, sans distinction fondée sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. L'égalité des chances des groupes sous-représentés doit être encouragée*

**Action liée de la Commission:** [EU Anti-racism Action Plan 2020-2025](#)

- Le gouvernement a mandaté le Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (CEFIS) et le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER) pour participer à la conception d'une étude sur le racisme et la discrimination ethno-raciale, la réaliser et en restituer les principaux résultats. Sur base de ces résultats, le CEFIS et le LISER ont également été chargés de formuler des recommandations d'orientation politique dans le domaine de la lutte contre le racisme et les discriminations ethno-raciales. Ce rapport, réalisé sur ces deux thématiques clés pour remédier à un manque de données et afin de pouvoir mettre en place des politiques efficaces, a été officiellement présenté à la Chambre des Députés en mars 2022.

### 4. Soutien actif à l'emploi

*Toute personne a le droit de bénéficier, en temps utile, d'une aide adaptée à ses besoins afin d'améliorer ses perspectives d'emploi salarié ou non salarié. Cela inclut le droit de recevoir une aide en matière de recherche d'emploi, de formation et de reconversion. Toute personne a le droit de transférer ses droits en matière de protection sociale et de formation durant les périodes de transition professionnelle.*

*Les jeunes ont le droit de bénéficier de formations continues, d'apprentissages, de stages ou d'offres d'emploi de qualité dans les quatre mois qui suivent la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement.*

*Les chômeurs ont le droit de bénéficier d'une aide personnalisée, continue et constante. Les chômeurs de longue durée ont le droit de bénéficier d'une évaluation individuelle approfondie au plus tard lorsqu'ils atteignent dix-huit mois de chômage*

- **Skills-Plang** : Programme qui permet aux entreprises d'être accompagnées dans la planification préventive de leur main d'œuvre et dans l'élaboration de plans de compétences
- **Future skills** : Programme de formation pour enseigner des compétences transversales importantes auprès des demandeurs d'emploi
- **Contrat d'appui-emploi (CAE)** : Sous certaines conditions, le jeune demandeur d'emploi, diplômé ou non, ouvre pour l'employeur/promoteur qui l'embauche, le droit de bénéficier du remboursement d'une part de son salaire et de l'entièreté des charges patronales. L'employeur qui recourt à un CAE doit être en mesure d'offrir au jeune soit une réelle perspective d'emploi à la fin du contrat, soit une meilleure employabilité, augmentant ainsi ses perspectives d'emploi sur le marché du travail.
- **Contrat d'initiation à l'emploi** : Sous certaines conditions, le jeune demandeur d'emploi (sans emploi), diplômé ou pas, ouvre pour son employeur/promoteur qui l'embauche, le droit de bénéficier du remboursement d'une part de son salaire et de l'entièreté des charges patronales. Ce dernier a le devoir de donner une formation pratique réelle au jeune demandeur d'emploi (qui aura aussi une formation théorique) en vue d'augmenter ses compétences et de faciliter son (ré-) intégration sur le marché de l'emploi
- **Les mesures spéciales de l'ADEM** : ces mesures s'adressent aux demandeurs d'emploi non indemnisés et regroupent toutes les initiatives syndicales et communales (Forum pour l'Emploi, Pro-Actif, et autres associations sans but lucratif). Elles permettent de renforcer les capacités professionnelles et personnelles des participants dans des domaines d'activités très variés tout en leur permettant de se rapprocher du marché du travail. Elles ont pour objectif d'aider les demandeurs d'emploi à intégrer ou réintégrer la vie active

#### Soutien à l'emploi pour jeunes

- **Dans le cadre du FSE+ (2022-2027)** : Renforcer les politiques actives du marché du travail pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. Viser les populations cibles telles que les chômeurs de longue durée, les immigrés, les travailleurs âgés et les jeunes





**Action liée de la Commission:** [train de mesures de soutien à l'emploi des jeunes](#)  
**Action à venir de la Commission:** plan d'action pour l'économie sociale

- Accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous
- Systèmes d'éducation et formation qualitatifs en inclusifs, garantie pour la jeunesse
- Apprentissage tout au long de la vie et transitions professionnelles
- « **YouthYourFuture** » (ADEM) : Orienter les jeunes demandeurs d'emploi dans l'élaboration d'un projet professionnel pertinent, et les accompagner dans la réalisation de ce projet professionnel.
- « **Fit4d'Leier** » (MENJE): soutenir et (ré)orienter des élèves qui n'ont pas trouvé de poste d'apprentissage.

#### Soutien à l'emploi pour femmes

- Aides pour les femmes à la recherche d'un emploi à (ré)intégrer le marché de l'emploi
- Conciliation entre vie privée et vie professionnelle
- Loi du 15 décembre 2016 les inégalités salariales entre femmes et hommes élevées au rang d'infraction rendant les auteurs passibles d'amende

## Chapitre II : conditions de travail équitables

### 5. Des emplois sûrs et adaptables

*Indépendamment du type et de la durée de la relation de travail, les travailleurs ont droit à un traitement égal et équitable concernant les conditions de travail, l'accès à la protection sociale et l'accès à la formation. La transition vers des formes d'emploi à durée indéterminée doit être encouragée.*

*La flexibilité nécessaire doit être garantie pour permettre aux employeurs de s'adapter rapidement aux évolutions du contexte économique, conformément à la législation et aux conventions collectives.*

*Des formes innovantes de travail garantissant des conditions de travail de qualité doivent être favorisées. Il convient également d'encourager l'entrepreneuriat et l'emploi non salarié. La mobilité professionnelle doit être facilitée.*

*Les relations de travail conduisant à des conditions de travail précaires doivent être évitées, y compris par l'interdiction de l'usage abusif de contrats atypiques. Toute période d'essai devrait avoir une durée raisonnable.*

- En ce qui concerne le principe n°5 du socle européen des droits sociaux, les dispositions de l'article L. 010-1 du Livre premier du Code du travail, relatives aux relations individuelles du travail et du Livre II du même code relatives aux conditions de travail prévoient qu'indépendamment du type et de la durée de la relation de travail, les travailleurs ont droit à un traitement égal et équitable concernant les conditions de travail. Aussi, ces mêmes dispositions entendent éviter des relations de travail conduisant à des conditions de travail précaires et limitent la durée de la période d'essai à une durée raisonnable.
- Les dispositions de la loi du 15 décembre 2020 portant modification du Code du travail et ayant transposé la directive (UE) 2018/957 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 modifiant la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de service prévoient d'assurer davantage le respect des droits des travailleurs concernant les conditions de travail durant leur détachement, tout en garantissant aux entreprises des conditions de concurrence équitables et en évitant à ne pas restreindre la libre prestation de services à l'intérieur de l'Union européenne.
- Les dispositions de la loi du 15 décembre 2020 précitée prévoient également que les allocations directement liées au détachement font partie du salaire, mais qu'elles ne font pas partie du salaire si elles sont payées à titre de remboursement des dépenses effectivement encourues du fait du détachement, étant donné que ces dépenses sont à charge de l'entreprise détachante et non du salarié détaché. Aussi, ces mêmes dispositions prévoient que l'intégralité des allocations directement liées au détachement sont considérées comme étant payées à titre de remboursement des dépenses encourues, sauf si les conditions de travail et d'emploi applicables à la relation de travail déterminent quels éléments des allocations sont consacrés au remboursement de dépenses et quels éléments font partie de la rémunération.
- A noter également que certaines dispositions de la loi du 15 décembre 2020 précitée ne s'appliquent pas uniquement aux salariés détachés, mais à l'ensemble des salariés qui travaillent au Grand-Duché de Luxembourg. En effet, les dispositions prévoient également que les salariés éloignés de leur lieu de travail habituel et qui se voient proposer un logement par leur employeur pendant ce temps d'éloignement, doivent impérativement être hébergés dans des conditions minimum de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité.



<p><b>Action à venir de la Commission:</b> initiative visant à améliorer les conditions de travail dans le cadre du travail de plateforme</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il en est de même de l'élargissement des dispositions d'ordre public applicables à tous les salariés exerçant une activité sur le territoire au Grand-Duché de Luxembourg aux points ayant trait:<ul style="list-style-type: none"><li>○ au salaire social minimum, y inclus tous les éléments constitutifs du salaire visés à l'article L. 221-1 du Code du travail ;</li><li>○ à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes ;</li><li>○ aux conditions d'hébergement du salarié lorsque l'employeur met à disposition un logement au salarié éloigné de son lieu de travail habituel ;</li><li>○ aux allocations ou au remboursement de dépenses en vue de couvrir les dépenses de voyage, de logement ou de nourriture encourues par le salarié éloigné de son domicile pour des raisons professionnelles.</li></ul></li><li>• A noter également que les dispositions du projet de loi n°7901 entendent transposer en droit national la directive (UE) 2020/1057 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2020 établissant des règles spécifiques en ce qui concerne la directive 96/71/CE et la directive 2014/67/UE pour le détachement de conducteurs dans le secteur du transport routier et modifiant la directive 2006/22/CE quant aux exigences en matière de contrôle et le règlement (UE) n°1024/2012 qui prévoient de mettre en place des règles permettant la création d'un secteur du transport routier sûr, efficace et socialement responsable, de garantir des conditions de travail et une protection sociale satisfaisantes aux conducteurs, d'une part, et des conditions adéquates pour les entreprises et de concurrence loyale pour les transporteurs par route, d'autre part.</li><li>• Compte tenu du degré élevé de mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur du transport routier, ces règles sectorielles permettent de garantir un équilibre entre la libre prestation de services transfrontaliers pour les opérateurs, la libre circulation des marchandises, des conditions de travail satisfaisantes et la protection sociale des conducteurs.</li><li>• Par ailleurs, il est prévu de transposer en droit national les dispositions de la directive (UE) 2019/1152 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne qui ont pour objectif d'améliorer les conditions de travail en favorisant un emploi plus transparent et plus prévisible tout en assurant la capacité d'adaptation du marché au travail.</li></ul>
<p><b>6. Salaires</b></p> <p><i>Les travailleurs ont droit à un salaire équitable leur assurant un niveau de vie décent. Des salaires minimums appropriés doivent être garantis, à un niveau permettant de satisfaire aux besoins du travailleur et de sa famille compte tenu des conditions économiques et sociales du pays, tout en sauvegardant l'accès à l'emploi et les incitations à chercher un emploi. La pauvreté au travail doit être évitée. Tous les salaires doivent être fixés d'une manière transparente et prévisible, conformément aux pratiques nationales et dans le respect de l'autonomie des partenaires sociaux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En ce qui concerne le principe n°6 du socle européen des droits sociaux, les dispositions de l'article L. 010-1 et du Livre II du Code du travail relatives aux conditions de travail prévoient que les travailleurs ont droit à un salaire social minimum non qualifié et à un salaire social minimum qualifié qui est fixé par la loi, respectivement par les partenaires sociaux dans le cadre des conventions collectives de travail et qui sont adaptés à l'indice pondéré des prix à la consommation.</li><li>• Les dispositions de la loi du 15 décembre 2020 portant modification du Code du travail et ayant transposé la directive (UE) 2018/957 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 modifiant la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de service prévoient que la notion de salaire social minimum légal ou fixé par une convention collective déclarée d'obligation générale s'entend désormais de tous les éléments constitutifs du salaire rendus obligatoires par des dispositions législatives, réglementaires ou administratives ainsi que par celles résultant de conventions collectives déclarées d'obligation générale</li></ul>



<p><b>Action liée de la Commission:</b> <a href="#">proposition de directive relative à des salaires minimaux adéquats</a></p>	
<p><b>7. Informations concernant les conditions d'emploi et protection en cas de licenciement</b></p> <p><i>Les travailleurs ont le droit d'être informés par écrit, lors de leur entrée en fonction, des droits et obligations qui résultent de la relation de travail, y compris durant la période d'essai. Les travailleurs ont le droit d'être informés des raisons conduisant à leur licenciement, préalablement à celui-ci, et de recevoir un préavis raisonnable. Ils ont le droit d'avoir accès à un système de règlement des litiges efficace et impartial et de bénéficier, en cas de licenciement injustifié, d'un droit de recours, assorti d'une compensation adéquate.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En ce qui concerne le principe n°7 du socle européen des droits sociaux, les dispositions de l'article L. 010-1 et du Livre premier du Code du travail relatives aux relations individuelles du travail prévoient que les travailleurs sont informés par écrit, lors de leur entrée en fonction, des droits et obligations qui résultent de la relation de travail, y compris durant la période d'essai, et que ceux-ci sont informés des raisons conduisant à leur licenciement et qu'ils ont droit à un préavis raisonnable. Aussi, les travailleurs ont le droit d'avoir accès à un système de règlement des litiges devant le tribunal du travail en cas de licenciement injustifié, d'un droit de recours assorti, le cas échéant, d'une compensation adéquate.</li><li>• Les dispositions de la directive (UE) 2019/1152 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne qu'il s'agit de transposer en droit national prévoient d'améliorer les conditions de travail en favorisant un emploi plus transparent et plus prévisible tout en assurant la capacité d'adaptation du marché au travail.</li></ul>
<p><b>8. Dialogue social et participation des travailleurs</b></p> <p><i>Les partenaires sociaux doivent être consultés sur la conception et la mise en œuvre des politiques économiques, sociales et de l'emploi, conformément aux pratiques nationales. Ils doivent être encouragés à négocier et conclure des conventions collectives sur des sujets qui les concernent, dans le respect de leur autonomie et de leur droit à l'action collective. S'il y a lieu, des accords conclus entre les partenaires sociaux doivent être mis en œuvre à l'échelle de l'Union et de ses États membres. Les travailleurs ou leurs représentants ont le droit d'être informés et consultés en temps utile sur des sujets qui les concernent, en particulier en cas de transfert, de</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En ce qui concerne le principe n°8 du socle européen des droits sociaux, les dispositions de l'article L. 010-1, du Livre premier du Code du travail, relatives aux relations collectives du travail et du Livre IV sur la représentation du personnel du même code prévoient que les partenaires sociaux peuvent négocier et conclure des conventions collectives de travail et que les travailleurs ou leurs représentants sont informés et consultés sur des sujets qui les concernent.</li><li>• Enfin, dans le cadre de l'élaboration des projets de loi et des règlements grand-ducaux, les partenaires sociaux sont consultés sur la conception et la mise en œuvre des politiques économiques, sociales et de l'emploi.</li><li>• Au niveau de la sécurité sociale, les partenaires sociaux font partie intégrante du système et sont représentés au niveau des organes décisionnels des institutions de sécurité sociale qui sont les organismes gestionnaires des différents piliers de sécurité sociale. En outre, le Code de la sécurité sociale prévoit également une « action concertée » en fonction des piliers. Ainsi, au niveau de l'assurance maladie, le Comité quadripartite regroupe au moins une fois par année les partenaires sociaux, les prestataires et le gouvernement en la matière. Au-delà, un dialogue social de qualité est primordial pour le bon fonctionnement du système de sécurité social qui a également fait ses preuves dans la lutte contre la crise sanitaire de la COVID-19.</li></ul>



<p><i>restructuration et de fusion d'entreprises, ainsi qu'en cas de licenciement collectif.</i> <i>La mise en place d'une aide pour renforcer la capacité des partenaires sociaux à promouvoir le dialogue social doit être encouragée</i></p>	
<p><b>9. Équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée</b></p> <p><i>Les parents et les personnes ayant des responsabilités familiales ont le droit de bénéficier de congés adaptés et de formules de travail flexibles, ainsi que d'avoir accès à des services de garde. Les femmes et les hommes doivent avoir accès à des congés spéciaux sur un pied d'égalité afin de s'acquitter de leurs responsabilités familiales, le recours équilibré à ces formules de congés devant être encouragé.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La flexibilisation des périodes de congé parental et l'amélioration de ses modalités, ainsi que l'augmentation substantielle de l'indemnité de congé parental, introduites par la réforme en vigueur depuis le 1er décembre 2016, ont connu un grand succès. En amont de cette réforme, l'allocation d'éducation et l'allocation de maternité ont été abrogées afin de promouvoir l'emploi, notamment l'emploi féminin, et le maintien dans l'emploi. Ces mesures soutiennent l'indépendance financière des deux parents et agissent ainsi contre le risque de pauvreté. Les effets positifs escomptés, tant sur la conciliation entre vie privée et vie professionnelle que sur l'égalité des chances et sur le temps que les parents et surtout les pères ont à disposition pour l'éducation de leur enfant, ont été atteints grâce à cet ensemble de réformes.</li><li>• En ce qui concerne le principe n°9 du socle européen des droits sociaux, les dispositions de l'article L. 010-1 et du Livre II du Code du travail, relatives aux conditions de travail prévoient que les femmes et les hommes ont accès à des congés spéciaux sur un pied d'égalité afin de s'acquitter de leurs responsabilités familiales.</li><li>• Enfin, la Commission européenne vient récemment d'établir une proposition de directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants.</li></ul>
<p><b>10. Environnement de travail sain, sûr et adapté et protection des données</b></p> <p><i>Les travailleurs ont droit à un niveau élevé de protection de leur santé et de leur sécurité au travail.</i> <i>Les travailleurs ont droit à un environnement de travail adapté à leurs besoins professionnels et leur permettant de prolonger leur participation au marché du travail.</i> <i>Les travailleurs ont droit à la protection de leurs données personnelles dans le cadre du travail</i></p> <p><b>Actions à venir de la Commission:</b> nouvelle stratégie en matière de sécurité et de santé au travail et initiative visant à améliorer les conditions de travail dans le cadre du travail de plateforme</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En ce qui concerne le principe n°10 du socle européen des droits sociaux, les dispositions de l'article L. 010-1 et du Livre III du Code du travail, relatives à la protection, sécurité et santé des salariés prévoient que les travailleurs ont droit à un niveau élevé de protection de leur santé et de leur sécurité au travail.</li></ul> <p>A noter également que depuis l'année 2019, les directives en matière de sécurité et santé au travail suivantes ont été transposées en droit national :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la directive (UE) 2019/130 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 portant modification de la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail ;</li><li>• la directive (UE) 2019/983 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 modifiant la directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail ;</li><li>• la directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission ;</li><li>• la directive (UE) 2019/1832 de la Commission du 24 octobre 2019 portant modification des annexes I, II et III de la directive 89/656/CEE du Conseil en ce qui concerne des adaptations purement techniques ;</li><li>• la directive (UE) 2019/1833 de la Commission du 24 octobre 2019 modifiant les annexes I, III, V et VI de la directive 2000/54/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne des adaptations purement techniques ;</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>la directive (UE) 2020/739 de la Commission du 3 juin 2020 modifiant l'annexe III de la directive 2000/54/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'inscription du SARS-CoV-2 sur la liste des agents biologiques connus pour provoquer des maladies infectieuses chez l'homme et modifiant la directive (UE) 2019/1833 de la Commission.</li></ul> <p>En matière de sécurité sociale, l'Association d'assurance accident a développé une charte visant à lutter contre les accidents et décès de travail. Celle-ci a des objectifs chiffrés pour la période 2016-2022 et des KPI ont été mis en place pour mesurer l'impact des actions menées par toutes les parties prenantes. Pour la nouvelle période débutant en 2023, la charte sera revue et adaptée aux défis actuels et futurs, comme le recours au télétravail qui présente ses avantages mais aussi des risques pour que le travail à la maison ne devienne pas une charge supplémentaire pour la personne (séparation vie privée / professionnelle, adaptation des locaux privés pour le télétravail ainsi). À noter que l'accident de travail est également pris en charge lorsqu'il a lieu pendant et sur le lieu de télétravail.</p>
--	--

## Chapitre III : protection et inclusion sociales

### 11. Accueil de l'enfance et aide à l'enfance

*Les enfants ont droit à des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance abordable et de qualité.*

*Les enfants ont droit à la protection contre la pauvreté. Les enfants de milieux défavorisés ont le droit de bénéficier de mesures spécifiques visant à renforcer l'égalité des chances*

**Action liée de la Commission:** [garantie européenne pour l'enfance](#)

L'initiative *Staark Kanner*

L'État luxembourgeois veut offrir à tous les enfants les mêmes chances de départ et les mêmes opportunités de réussite, indépendamment de leur milieu d'origine. C'est pourquoi les structures d'accueil sont dotées d'une mission de service public, qui est d'intégrer les enfants dans la vie de leur commune et de les préparer à la société et à l'école luxembourgeoises.

Chaque enfant doit pouvoir profiter du meilleur encadrement possible. Pour soutenir de façon cohérente le développement des enfants, le gouvernement a fait de l'accueil de l'enfance une priorité nationale.

L'initiative *Staark Kanner* est un ensemble cohérent de mesures en faveur des enfants et de leurs familles, dont notamment :

- la participation étatique aux frais de l'accueil, à travers le chèque-service accueil;
- un système de qualité pédagogique dans toutes les structures d'accueil;
- la définition, au niveau national, des objectifs pédagogiques pour le développement des enfants;
- un programme d'éducation plurilingue et 20 heures d'encadrement gratuites pour les enfants de 1 à 4 ans accueillis en crèche.

L'aide à l'enfance et à la famille s'adresse aux enfants et aux jeunes adultes en détresse et à leurs familles. On entend par enfants et jeunes adultes en détresse des enfants ou des jeunes adultes qui soit sont menacés dans leur développement physique, mental, psychique ou social, soit courent un danger physique ou moral, soit risquent l'exclusion sociale et professionnelle.

Un enfant ou jeune adulte en situation de détresse (difficultés au niveau du développement physique, mental, psychique ou social, danger physique ou moral, exclusion sociale, etc.) peut se voir proposer des mesures d'aide et d'assistance de la part de l'Office national de l'enfance (ONE).



	<p>Différentes mesures d'aide sont proposées. Il peut s'agir de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Assistance psychique, sociale ou éducative en famille ;</li><li>• Mesures d'intervention psychopédagogiques, thérapeutiques et sociales ;</li><li>• Aide pour pallier aux troubles de l'apprentissage ; ou</li><li>• Aide socio-familiale en famille.</li></ul> <p>En matière d'assurance maladie, les enfants de moins de 18 ans bénéficient dans tous les cas d'une affiliation lorsqu'ils ne peuvent bénéficier d'une affiliation par un autre moyen. Cette affiliation est prise en charge par l'État. Ainsi, l'accès à des soins de santé est garanti par le Code de la sécurité sociale à tout enfant jusqu'à l'âge de 18 ans</p>
<p><b>12. Protection sociale</b></p> <p><i>Les travailleurs salariés et, dans des conditions comparables, les travailleurs non-salariés ont droit à une protection sociale adéquate, quels que soient le type et la durée de la relation de travail</i></p>	<p>Toutes les personnes qui résident au Luxembourg sont assujetties à la sécurité sociale dès lors qu'ils se trouvent légalement sur le territoire national. Pour les personnes en situation irrégulière, un projet dédié (la Couverture universelle de soins de santé) est en cours de mise en œuvre. Ainsi, chaque personne travaillant au Luxembourg doit obligatoirement être affiliée, en fonction de son occupation et y compris les personnes travaillant pour leur propre compte, auprès de l'une des caisses de sécurité sociale. En outre, les personnes ont également la possibilité de s'affilier volontairement, contre le paiement de cotisations, à l'assurance maladie et dépendance et à l'assurance pension. Ainsi, même si la personne n'est pas affiliée ou co-affiliée obligatoirement, elle peut s'assurer volontairement, à condition qu'elle en a les moyens, respectivement que les cotisations soient prises en charge par une partie tierce, y compris l'État et les offices sociaux.</p> <p>Le régime luxembourgeois de sécurité sociale est applicable à tous les salariés et sert les prestations liées à la maladie, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Il couvre aussi les assurances maternité, vieillesse, invalidité, survie, chômage, dépendance, préretraite, revenu d'inclusion sociale (REVIS) ainsi que les prestations familiales.</p>
<p><b>13. Prestations de chômage</b></p> <p><i>Les chômeurs ont droit à un soutien à l'activation adéquate des services publics de l'emploi pour leur (re)insertion sur le marché du travail, ainsi qu'à des prestations de chômage adéquates pendant une durée raisonnable, en fonction de leurs cotisations et des règles nationales d'admissibilité. Ces prestations ne doivent pas avoir d'effet dissuasif par rapport à un retour rapide à l'emploi.</i></p>	<p><b>Indemnités de chômage :</b> En cas de <b>cessation involontaire</b> des relations de travail, la personne qui perd son emploi peut, sous certaines conditions, bénéficier d'indemnités de chômage afin de compenser la perte de la source principale ou unique de revenus. La personne concernée devient ainsi un <b>chômeur indemnisé</b>. Les <b>charges sociales et fiscales</b> généralement prévues en matière de salaire sont <b>déduites du montant</b> de l'indemnité de chômage complet. Le <a href="#">Fonds pour l'emploi</a> se substitue, quant à lui, à l'ancien employeur et assure le <b>financement de la part patronale</b> des charges. Le montant de l'indemnité de chômage complet est déterminé sur la base du salaire brut effectivement touché par le requérant au cours des 3 mois précédant le chômage. Sous certaines conditions, la période de 3 mois peut être étendue à 6 mois maximum.</p> <p>Les indemnités pécuniaires de maladies ainsi que les primes et suppléments courants sont aussi compris dans le calcul des indemnités de chômage, sauf les salaires des heures supplémentaires, les gratifications et les indemnités pour les frais accessoires dépensés.</p>
<p><b>14. Revenu minimum</b></p> <p><i>Toute personne ne disposant pas de ressources suffisantes a droit à des prestations de revenu minimum adéquates</i></p>	<p><b>Revenu d'inclusion sociale (REVIS)</b></p> <p>Dans le domaine de la politique de lutte contre l'exclusion sociale, la loi du 28 juillet relative au revenu d'inclusion sociale (REVIS) est entrée en vigueur le 1er janvier 2019.</p>





<p><i>pour vivre dans la dignité à tous les stades de sa vie, ainsi qu'à un accès efficace à des biens et des services de soutien. Pour les personnes qui sont en mesure de travailler, les prestations de revenu minimum devraient être combinées à des incitations à (ré)intégrer le marché de travail.</i></p>	<p>Les quatre objectifs de la loi sont de concrétiser une approche d'inclusion sociale, d'établir un système cohérent de politiques de stabilisation, d'activation sociale et de réinsertion professionnelle, d'agir contre la pauvreté des enfants et des familles monoparentales et de procéder à une simplification administrative.</p> <p>L'établissement d'un système cohérent de politiques de stabilisation, d'activation et de réinsertion professionnelle s'est traduit par un partage de compétence entre l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), l'Office national d'inclusion sociale (ONIS) et le Fonds national de solidarité (FNS). Sur base d'un <i>profiling</i> établi par l'ADEM, le bénéficiaire est soit orienté vers l'ADEM, s'il est jugé apte à intégrer le marché de l'emploi, soit il est orienté vers l'ONIS, s'il présente des besoins spécifiques en matière de stabilisation, d'activation sociale et professionnelle.</p> <p>Les bénéficiaires du REVIS qui sont suivis par l'ONIS participent à des mesures d'activation et obtiennent un suivi individualisé par des agents régionaux d'inclusion sociale (ARIS) auprès des 30 offices sociaux.</p> <p>Les mesures d'activation prévues à la loi relative au revenu d'inclusion sociale visent notamment l'augmentation de l'employabilité des environ 5000 personnes bénéficiaires en âge de travailler (entre 18 et 64 ans). La participation aux « travaux d'utilité collective » permet ainsi à environ 2000 personnes par an d'évoluer dans des mesures proches des exigences du marché de l'emploi, et, en fonction de l'évaluation, d'être orienté par la suite vers l'ADEM pour un accompagnement vers le marché de l'emploi.</p> <p>Les formations font également partie des mesures d'activation proposées aux bénéficiaires du REVIS suivis par l'ONIS, visant non seulement l'employabilité mais aussi l'inclusion au sens large (linguistique, financière, numérique, ...). Les bénéficiaires en question sont orientés vers ces cours dans le cadre du suivi individualisé par les agents régionaux, et profitent de tarifs réduits.</p> <p>La mise en œuvre de mesures d'activation de type « travaux d'utilité collective » contribue, de par l'ouverture au droit à une prestation d'assistance sociale à hauteur du salaire social minimum, à l'augmentation du revenu des ménages concernés qui sont à risque de pauvreté, et permet également d'atteindre une intensité de travail du ménage plus élevée, notamment par l'activation de tous les bénéficiaires adultes du ménage concerné. En outre, la participation à ces mesures, tout comme l'investissement dans d'autres mesures en groupe ou individuelle, permet aux bénéficiaires de retrouver confiance, de renouer ou établir des liens sociaux et soutient ainsi la lutte contre l'exclusion et l'isolement.</p> <p>Une évaluation du dispositif, portant notamment sur l'atteinte des objectifs de la loi et le fonctionnement des services concernés, est prévue après une période de trois années.</p> <p><b>Adaptation du SSM, du REVIS et du RPGH</b></p> <p>En date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les montants du revenu d'inclusion sociale (REVIS) et du revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH) ont connu une augmentation de 2,8%, identique à l'augmentation intervenue pour le taux du salaire social minimum (SSM).</p>
<p><b>15. Prestations de vieillesse et pensions</b></p> <p><i>Les travailleurs salariés et non-salariés ont droit, lorsqu'ils prennent leur retraite, à une pension proportionnelle à leurs cotisations et leur assurant un revenu adéquat. Les femmes</i></p>	<p>Le système luxembourgeois d'assurance pension couvre les différents risques liés à la vieillesse, respectivement à une incapacité permanente de pouvoir acquérir un revenu pour causes médicales (invalidité). En outre, les personnes liées à l'assuré principal, peuvent bénéficier d'une pension de survie, tant le conjoint ou partenaire que les enfants.</p>



<p><i>et les hommes doivent avoir les mêmes chances d'acquérir des droits à pension. Toute personne d'âge avancé a droit à des ressources lui permettant de vivre dans la dignité.</i></p>	<p>Les personnes salariées ou travaillant pour leur propre compte sont obligatoirement affiliées contre paiement de cotisations. Le calcul des prestations (pensions) est le même indépendamment du statut (salarié / indépendant) et indépendamment de leur sexe.</p> <p>Le Luxembourg possède également un niveau minimal de pension, indépendamment du montant cotisé. Ainsi, même les personnes ayant cotisé sur base d'un revenu très faible ou ne travaillant pas intégralement (moins de 40 heures par semaine), peuvent bénéficier d'une pension minimale pour subvenir à leurs besoins (de base). Cette pension peut éventuellement être complétée par d'autres aides ou mesures sociales.</p> <p>En outre, le niveau des pensions est régulièrement adapté en fonction de l'évolution globale des salaires et est également indexée comme les salaires (indexation automatique).</p> <p>Plus d'informations sont disponibles sur le portail Internet de la Caisse nationale d'assurance pension :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Pension de vieillesse : <a href="https://www.cnap.lu/les-pensions/pension-de-vieillesse/les-pensions-de-vieillesse/">https://www.cnap.lu/les-pensions/pension-de-vieillesse/les-pensions-de-vieillesse/</a></li><li>○ Pension d'invalidité : <a href="https://www.cnap.lu/les-pensions/pension-dinvalidite/la-pension-dinvalidite/">https://www.cnap.lu/les-pensions/pension-dinvalidite/la-pension-dinvalidite/</a></li><li>○ Pension de survie : <a href="https://www.cnap.lu/les-pensions/pension-de-survie/la-pension-de-survie/">https://www.cnap.lu/les-pensions/pension-de-survie/la-pension-de-survie/</a></li></ul>
<p><b>16. Soins de santé</b></p> <p><i>Toutes personnes a le droit d'accéder en temps utile à des soins de santé préventifs et curatifs abordables et de qualité.</i></p>	<p><b>Loi du 24 juillet 2014</b></p> <p>La loi du 24 juillet 2014 rassemble dans un seul texte les droits et obligations du patient, ceci afin d'assurer plus de cohérence et une plus grande transparence dans les <b>relations entre les patients et les prestataires de soins de santé</b>.</p> <p>Cette loi précise notamment dans l'Art. 4 que « Sans préjudice des priorités dues au degré d'urgence, le patient jouit d'un égal accès aux soins de santé que requiert son état de santé. Les soins de santé sont prodigués de façon efficace et sont conformes aux données acquises de la science et aux normes légalement prescrites en matière de qualité et de sécurité. »</p> <p><b>Bénéficiaire du tiers payant social</b></p> <p>Mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le tiers payant social est un dispositif destiné à <b>faciliter l'accès aux soins médicaux et médico-dentaires</b> des personnes aux <b>revenus modestes</b> en leur évitant de faire l'avance des dépenses pour ensuite en demander le remboursement. Leur prise en charge se fait alors directement par la Caisse nationale de santé (CNS).</p> <p><b>Mettre en œuvre un paiement immédiat direct (système de « tiers payant »)</b></p> <p>Au-delà du système « Tiers payant social » déjà en place pour les personnes ayant un revenu modeste, les organismes de sécurité sociale œuvrent pour la mise en place d'un <b>paiement immédiat direct</b> des prestations pour lesquelles un système de tiers payant global n'est pas encore en place, notamment au niveau des mémoires d'honoraires des médecins. Ce nouveau système informatique devra être opérationnel en 2023 et permettre aux médecins et assurés qui le souhaitent, d'avoir recours à une prise en charge financière directe par la CNS pour la partie à charge de l'assurance maladie et de permettre à l'assuré de payer directement sa part personnelle, le cas échéant. Ainsi, les mémoires d'honoraires seraient directement payés sans que l'assuré ne doive faire l'avance des fonds. Une telle mesure permettrait à toute personne assurée, notamment aux familles, de bénéficier d'un système de « tiers payant » même sans remplir les conditions pour le tiers payant social qui sera amené à évoluer dans ce nouvel univers digital pour le rendre plus simple dans l'utilisation.</p>





	<p><b>Mise en place d'une Couverture universelle de soins de santé</b></p> <p>Le programme gouvernemental prévoit la mise en œuvre d'un accès à des soins de santé pour les personnes qui ne peuvent être affiliés ou co-affiliés à l'assurance maladie. Il s'agit essentiellement de personnes sans-abris ou en situation irrégulière qui ne remplissent pas les conditions pour pouvoir bénéficier des aides sociales en place.</p> <p>Ainsi, les ministères de la Santé et de la Sécurité sociale, ensemble avec les principales parties prenantes (CNS, CCSS, associations conventionnées avec le Ministère de la Sécurité sociale etc.) sont en train de mettre en pratique la Couverture universelle de soins de santé. Ce projet, présenté en décembre 2021, devra être opérationnel courant avril 2022 pour que les personnes puissent avoir accès aux prestations de l'assurance maladie, par la voie des associations conventionnées qui suivent déjà les personnes visées par cette mesure. Ainsi, il est prévu que ces associations effectuent les démarches administratives et assurent le suivi régulier, notamment pour les bénéficiaires qui requièrent des traitements qu'ils ne pourraient suivre par leurs propres moyens.</p> <p>Plus d'informations sur le projet sont disponibles sur la page Internet suivante : <a href="https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2021/10-octobre/27-cuss.html">https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2021/10-octobre/27-cuss.html</a></p>
<p><b>17. Inclusion des personnes handicapées</b></p> <p><i>Les personnes handicapées ont droit à une aide au revenu leur permettant de vivre dans la dignité, à des services leur permettant de participer au marché du travail et à la société, ainsi qu'à un environnement de travail adapté à leurs besoins</i></p> <p><b>Action liée de la Commission:</b> <a href="#">stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030</a></p>	<p><b>Contrat de réinsertion-emploi :</b> pendant la période du 24 juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022, un contrat de réinsertion-emploi comprenant des périodes alternées de formations pratiques et théorique, peut être proposé aux demandeurs d'emploi âgés de 30 ans au moins ou en reclassement externe ou ayant la qualité de salarié handicapé depuis un mois au moins.</p> <p>Sur base d'une étude sur l'accompagnement socio-pédagogique (forfait ASP), un bilan du système ASP actuel sera effectué et une approche commune d'évaluation du handicap selon le principe d'un « <i>one-stop-shop</i> » sera proposée. Il s'agira également de proposer un nouveau système de financement et d'encadrement favorisant l'autonomie des personnes handicapées (budget d'assistance personnelle) tout en tenant compte de leurs besoins spécifiques.</p> <p>Une deuxième étude analysera les conditions de vie des personnes handicapées au Luxembourg. Le but de l'étude est de faire un bilan, d'une part, des mesures et services qui existent déjà et, d'autre part, de déterminer quels services et offres devraient être mis en place au Luxembourg afin d'assurer l'autonomie de vie aux personnes handicapées.</p> <p><b>Le plan d'action national de mise en œuvre de la CRDPH 2019-2024</b>, prévu dans l'accord de coalition 2018-2023 du gouvernement luxembourgeois, comprend 29 priorités, 55 objectifs et 97 actions concrètes que les ministères concernés se sont engagés à réaliser. Il fut approuvé le 21 décembre 2019 par le Conseil de gouvernement.</p>
<p><b>18. Soins de longue durée</b></p> <p><i>Toute personnes a droit à des services de soins de longue durée abordables et de qualité, en particulier des soins à domicile et des services de proximité.</i></p>	<p><b>Assurance dépendance</b></p> <p>Toute personne ayant un besoin a un <b>besoin important et régulier d'aide d'une tierce personne</b> (un professionnel, un proche, une personne privée), pour effectuer les <b>actes essentiels de la vie</b> suite à une maladie physique, mentale ou psychique ou d'une déficience de même nature est reconnue dépendante, indépendamment de son âge.</p> <p>Afin de compenser les frais générés par ce besoin d'assistance dans la vie courante, l'assurance dépendance peut accorder et prendre en charge les <b>prestations suivantes</b> :</p>



	<ul style="list-style-type: none"><li>• les actes essentiels de la vie ;</li><li>• les activités de maintien à domicile ;</li><li>• les activités d'appui à l'indépendance ;</li><li>• les activités d'accompagnement en établissement ;</li><li>• le forfait pour matériel d'incontinence (de manière forfaitaire) ;</li><li>• les aides techniques ;</li><li>• les adaptations du logement ;</li><li>• la cotisation à l'assurance pension en faveur de l'aidant.</li></ul> <p>La dernière réforme de l'assurance dépendance a mis l'accent sur le maintien à la maison des bénéficiaires pour qu'ils puissent être autonomes aussi longtemps que possible. Pour ce faire, diverses mesures spécifiques ont été mises en place ou renforcées pour éviter un isolement de la personne (gardes en groupe / individuelles, renforcement du rôle de l'aidant etc.).</p>
<p><b>19. Logement et aide aux sans-abri</b></p> <p><i>a. Les personnes dans le besoin doivent bénéficier d'un accès au logement social ou d'une aide au logement de qualité.</i></p> <p><i>b. Les personnes vulnérables ont droit à une assistance et une protection appropriées contre les expulsions forcées.</i></p> <p><i>c. Des hébergements et des services adéquats doivent être fournis aux sans-abri afin de promouvoir leur inclusion sociale.</i></p>	<p>Depuis de nombreuses années, le Luxembourg est confronté à une hausse quasi-constante des prix des logements, et ce malgré la mise en place d'un éventail de mesures. Le gouvernement entend dès lors dynamiser davantage la création de logements abordables, notamment dans le domaine du locatif. Les priorités de l'action publique se concentrent sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Refonte complète de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement et du système des subsides à la création de logements (avec renforcement des moyens en vue d'une augmentation circonscrite de l'offre de logements locatifs abordables) ;<ul style="list-style-type: none"><li>○ Dépôt de deux projets de loi en décembre 2021 :<ul style="list-style-type: none"><li>– Projet de loi 7937 relative au logement abordable</li><li>– Projet de loi 7938 relative aux aides individuelles au logement</li></ul></li></ul></li><li>• Dynamisation de la création de logements locatifs abordables par les promoteurs publics ;<ul style="list-style-type: none"><li>○ Dépôt et vote de plusieurs lois de financement pour projets d'envergure :<ul style="list-style-type: none"><li>– Kehlen (<i>Elmen</i>), Dudelange (<i>Neischmelz</i>), Wiltz (<i>Wunne mat der Woltz</i>), Mamer (<i>Wëltgebond</i>), Biwer (<i>An der Schmëtt</i>)</li></ul></li></ul></li><li>• Mobilisation de terrains à bâtir ;<ul style="list-style-type: none"><li>○ Voir article 29bis de la loi sur l'aménagement communal, introduit par le vote de la loi relative au Pacte Logement 2.0 ;</li></ul></li></ul>



- Renforcement des moyens en place pour augmenter l'offre (plans d'occupation des sols, aménagement communal, protection de la nature) ;
- Introduction du nouveau pacte logement 2.0 « État-communes » visant à mieux soutenir les communes souhaitant mettre en œuvre une stratégie de développement du logement ;
- Augmentation de la qualité urbanistique, de la qualité de vie et de la cohésion sociale dans les quartiers, ainsi qu'une amélioration de la qualité dans la construction et de la qualité énergétique, ainsi que de la biologie de l'habitat en général ;
- Combat contre la spéculation foncière et amélioration de la transparence des prix sur le marché de la location.

Concernant l'outil de la gestion locative sociale (GLS), l'État a augmenté depuis 2021 la participation financière afin que celle-ci corresponde davantage aux besoins réels des acteurs sur le terrain. Ce dispositif vise deux objectifs majeurs, d'une part la mobilisation de logements inoccupés et d'autre part l'accès à des prix abordables à des ménages à faible revenu.

Par un meilleur encadrement des droits des locataires, le gouvernement souhaite contribuer à une meilleure protection des ménages disposant des revenus les plus bas. Ainsi, la refonte de la loi du bail à loyer apporte plusieurs modifications à la loi actuelle, dont les éléments clés sont :

- Mieux encadrer les frais d'agence et la garantie locative ;
- Faciliter la colocation et renforcer les droits des parties contractantes ;
- Préciser les modalités de détermination du capital investi ;
- Préciser le plafond du loyer en cas de location de logements meublés, et notamment de chambres meublées ;
- Abolir la notion de logements de luxe ;

Précisions sur la qualification du contrat de bail en cas de prorogation du bail.

Dans le cadre de la réforme de la loi modifiée de 1979 concernant l'aide au logement qui s'est concrétisé par le dépôt d'un projet de loi en date du 24 décembre 2021, le gouvernement a prévu la mise en place d'un système de calcul des loyers plus équitable pour les locataires des logements subventionnés par l'État et destinés à des ménages à revenu modeste.

Récemment, le Luxembourg a signé la Déclaration de Lisbonne sur la plateforme européenne de lutte contre le sans-abrisme, s'engageant ainsi à mettre fin au sans-abrisme d'ici 2030.

Le gouvernement continuera d'augmenter et de diversifier ses offres pour les personnes sans-abri, en coopération avec les organisations non-gouvernementales. En 2021, l'offre a été complétée par une halte de nuit spécifiquement dédiée aux femmes.

Par ailleurs, un concept de maison de soins pour personnes sans-abri vieillissantes est en cours d'élaboration.

De manière générale, des projets stables et à long terme sont privilégiés par rapport à des solutions temporaires. L'accent est mis sur des projets innovants comme le modèle « *Housing First* », qui sera davantage développé.



	<p>En matière d'accès aux soins, le projet Couverture universelle des soins de santé est en cours de mise en œuvre pour les personnes se trouvant habituellement sur le territoire luxembourgeois (cf. point 16).</p>
<p><b>20. Accès aux services essentiels</b></p> <p><i>Toute personne a le droit d'accéder à des services essentiels de qualité, y compris l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, les services financiers et les communications numériques. Les personnes dans le besoin doivent bénéficier d'un soutien leur permettant d'accéder à ces services.</i></p>	<p><b>Aide sociale</b></p> <p>Le principe 20 du Socle européen des droits sociaux constitue le fondement de l'aide sociale au Luxembourg. La loi modifiée du 18 décembre 2009 crée un droit à l'aide sociale, visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à permettre à chaque personne de mener une vie conforme à la dignité humaine.</p> <p>L'Office social de la commune de résidence aide les personnes en situation de précarité financière ou sociale. L'Office social a ainsi la possibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• d'aider à accéder aux prestations légales, secours financiers et autres aides matérielles ;</li><li>• d'offrir une écoute et une assistance en cas de problématique sociale ;</li><li>• de donner des conseils sociaux, psychologiques, budgétaires, administratifs et pédagogiques ;</li><li>• d'offrir une information spécifique et adaptée sur l'ensemble des services d'aides et prestations existants au Luxembourg ;</li><li>• d'orienter et guider vers d'autres services spécialisés ;</li><li>• d'assurer un accompagnement social à court, moyen et long terme ;</li><li>• d'assurer les premières interventions dans le domaine de l'urgence sociale ;</li><li>• d'accorder des aides matérielles.</li></ul> <p>Une étude réalisée par l'Université du Luxembourg en 2018 a mis en évidence que plus de 83% des bénéficiaires affirmaient que la coopération avec l'Office social a engendré une amélioration de leur situation personnelle.</p> <p>Sur base des conclusions de cette étude ainsi que d'une vaste concertation avec les milieux concernés, la loi sur l'aide sociale fera l'objet d'une analyse critique.</p> <p>Au cours de l'année 2021, les 30 Offices Sociaux ont dispensé des secours financiers non remboursables pour un montant total de 3.816.260 Euros.</p> <p><b>Épiceries sociales</b></p> <p>Le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région soutient financièrement une centrale d'achat et d'approvisionnement commune à plusieurs organisations (« Spëndchen » asbl) qui collectent et distribuent gratuitement des dons alimentaires obtenus auprès du secteur de la grande distribution à des ménages se trouvant dans une situation de grande précarité voire qui leur remettent, contre une participation financière, des aliments ou des produits de première nécessité.</p> <p>Pour ce faire, un réseau de points de distribution composé des épiceries sociales de la Fondation Caritas et de la Croix-Rouge luxembourgeoise ainsi que des « Centbutteker » s'est créé sur l'ensemble du pays. L'accès à ces services se fait par les Offices sociaux et différentes associations œuvrant dans le domaine social.</p>



### **Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)**

Dans le cadre du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), le Luxembourg a opté pour un programme opérationnel national consistant dans la distribution gratuite de produits alimentaires et de matériels de première nécessité acquis à l'aide des moyens financiers du Fonds. Le programme opérationnel s'appuie sur le réseau national existant (centrale d'achat et points de distribution) pour faire parvenir les aides alimentaires et matérielles auprès des familles les plus démunies. L'accès aux produits FEAD se décide pour les familles selon le même schéma que l'accès aux différents types d'épicerie sociale.

### **Sécurité sociale**

En ce qui concerne la **sécurité sociale**, les organismes de sécurité sociale doivent faciliter l'accès aux diverses prestations par exemple en réduisant au strict minimum les démarches administratives ou par la digitalisation (cf. Paiement immédiat direct pour la prise en charge des mémoires d'honoraires, point 16), tout en s'assurant que les services doivent être pareillement accessibles aux personnes qui n'ont pas les connaissances ou compétences digitales de base nécessaires (maintien d'agences physiques, accueil téléphonique, etc.).



## Objectifs de développement durable<sup>4</sup>

<b>Objectif de développement durable (ODD)</b>	<b>Liste des principales mesures</b>
<i>Objectif 1 – Pas de pauvreté</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promotion de la construction de logements abordables par des promoteurs publics</li><li>• Modernisation de la législation du bail à loyer afin de mieux contrôler l'évolution des loyers et de mieux protéger les locataires</li><li>• Augmentation de la qualité urbanistique, de la qualité de vie et de la cohésion sociale dans les quartiers, ainsi qu'une amélioration de la qualité dans la construction et de la qualité énergétique, ainsi que de la biologie de l'habitat en général</li><li>• Distribution de denrées alimentaires et de biens de première nécessité aux personnes en situation de privation matérielle sévère</li><li>• Mise en place de mesures visant à réintégrer les personnes sans emploi ou inactives sur le marché du travail et à augmenter leur intensité de travail</li><li>• Nouvelle phase de programmation (2021-2027) du FSE + pour l'augmentation du taux de l'emploi des personnes les plus vulnérables sur le marché du travail dans le cadre de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux</li><li>• Inclusion dans l'emploi pour les salariés handicapés et les salariés en reclassement externe, afin de faciliter l'intégration, et surtout le maintien dans l'emploi</li><li>• Plan d'action d'inclusion numérique pour une société inclusive pour faire face aux dangers engendrés par une fracture numérique</li><li>• Reconduction et hausse de l'AVC aux ménages à revenu modeste au 1<sup>er</sup> janvier 2022</li><li>• Introduction d'une prime énergie pour ménages à faible revenu pour contrecarrer la flambée des prix de l'énergie</li><li>• Réintroduction de l'indexation de l'allocation familiale à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 afin d'augmenter le pouvoir d'achat des familles avec enfants</li><li>• Augmentation de 2,8% des montants du REVIS et du (RPGH) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, identique à l'augmentation intervenue pour le taux du SSM</li><li>• Complément « accueil gérontologique » versé aux personnes admises aux centres intégrés pour personnes âgées et aux maisons de soins, dont les ressources personnelles ne leur permettent pas de couvrir les frais d'hôtellerie et les besoins personnels</li><li>• Augmentation de l'indemnité de congé parental, afin de promouvoir l'emploi, notamment l'emploi féminin, le maintien dans l'emploi et soutenir l'indépendance financière des deux parents, agissant ainsi contre le risque de pauvreté</li></ul>
<i>Objectif 4 – Éducation de qualité</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promotion de la qualité de l'encadrement dans les services d'éducation et d'accueil de la petite enfance</li><li>• Promotion d'une éducation plurilingue pour préparer à la scolarisation et à la socialisation dans une société multilingue et multiculturelle</li><li>• Diversification de l'offre scolaire dans l'enseignement public, pour mieux répondre aux multiples profils des élèves</li></ul>

<sup>4</sup> Veuillez également tenir compte des mesures mentionnées dans les chapitres 4.1, 4.2, 4.3 et 5 du PNR 2022 du Luxembourg.



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diversification des sections dans l'enseignement secondaire pour mieux répondre aux exigences du marché du travail</li><li>• Poursuite des efforts dans la lutte contre l'échec et le décrochage scolaire</li><li>• Apprentissage tout au long de la vie – Développement d'une université populaire</li><li>• Multiplication des formations ciblées aux demandeurs d'emploi répondant aux déficits de compétences sur le marché de l'emploi et donnant une perspective d'emploi concrète</li><li>• Initiative « Staark Kanner » : le meilleur encadrement possible pour les meilleures chances de réussite</li><li>• Un concept national pour l'aide aux devoirs</li><li>• L'extension de l'obligation scolaire</li><li>• Réforme de l'accueil des élèves nouvellement arrivés</li></ul>
<p><i>Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en œuvre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC)</li><li>• Introduction d'une taxe carbone au 1<sup>er</sup> janvier 2021, accompagnée d'une mesure de compensation sociale avec l'augmentation du crédit d'impôt (baisse des impôts prélevés sur les revenus des ménages à faible revenu)</li><li>• Régime d'aides financières « <i>PRIME House</i> » visant à promouvoir la durabilité, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables dans le domaine du logement</li><li>• Prêts climatiques « <i>KlimaPrêt</i> » visant à promouvoir la rénovation durable de logements de plus de 10 ans à travers un préfinancement des travaux de rénovation. Ces prêts climatiques contribuent non seulement à la consommation responsable de l'énergie et à la préservation de l'environnement, mais également à une diminution des coûts d'énergie, ainsi qu'à une augmentation du confort.</li><li>• Mise à jour du « guide de la construction et de la rénovation durables » par le Centre de Ressources des Technologies et de l'Innovation pour le Bâtiment (CRTI-B), en étroite concertation avec les acteurs clés publics et privés du secteur de la construction afin de regrouper les informations disponibles en matière de construction durable au niveau national</li><li>• Poursuite de la simplification et de l'accélération de l'exploitation du potentiel de l'énergie solaire au Luxembourg, en collaboration avec la <i>Klima-Agence</i> (anciennement <i>myenergy</i>)</li><li>• Elaboration de la stratégie hydrogène pour le Luxembourg</li><li>• Revue à la hausse les exigences en matière d'efficacité énergétique / de performance énergétique des bâtiments à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour toute nouvelle construction (RGD du 9 juin 2021 concernant la performance énergétique des bâtiments)</li><li>• Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables par des subventions communales (additionnelles aux subventions étatiques)</li><li>• Reconduction et hausse de l'allocation vie chère aux ménages à revenu modeste au 1<sup>er</sup> janvier 2022</li><li>• Introduction d'une prime énergie pour ménages à faible revenu pour contrecarrer la flambée des prix de l'énergie</li><li>• Refonte complète de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement et du système des subsides à la création de logements (avec renforcement des moyens en vue d'une augmentation circonstanciée de l'offre de logements locatifs abordables)</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>• Application du Mécanisme pour éviter la coupure d'énergie (électricité et gaz naturel) en raison de factures impayées, en coopération avec les offices sociaux</li><li>• Mise en place de la gratuité des transports publics au Luxembourg depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020</li><li>• Poursuite du Pacte Climat 2.0 avec les communes</li></ul>
<i>Objectif 8 – Travail décent et croissance économique</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuite de la mise en œuvre d'une politique économique propice à une croissance qualitative et durable, notamment en s'appuyant sur la feuille de route « <i>Ons Wirtschaft vu muer</i> »</li><li>• Dépôt d'un projet de loi proposant la prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans. Cette prolongation contribuera à la réduction du taux de décrochage scolaire et à une meilleure insertion dans le monde professionnel.</li><li>• Développement et perfectionnement de la mesure « Garantie pour la jeunesse », notamment par le parcours d'activation des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (« <i>NEET</i> ») et le parcours scolaire</li><li>• Élargissement depuis 2018 des services jeunes de l'ADEM aux jeunes jusqu'à 30 ans</li><li>• Soutien à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en ciblant les populations vulnérables, notamment les jeunes, les femmes, les seniors, les personnes à besoins spécifiques ainsi que les chômeurs de longue durée.</li><li>• Reconduction du partenariat entre l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) et l'ADEM pour une nouvelle durée de 3 ans (2021-2023) afin de mieux adapter les offres de l'ADEM, notamment les formations, aux besoins des entreprises.</li><li>• Soutien à la création de nouveaux emplois dans le secteur communal, parapublic ou social s'adressant aux demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 12 mois auprès de l'ADEM à travers le dispositif de lutte contre le chômage de longue durée (« emplois d'insertion »), en vigueur depuis juillet 2017, et mise en place de mesures spécifiques s'adressant aux demandeurs d'emploi âgés de 50 ans accomplis.</li><li>• Facilitation de la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale grâce à la réforme du congé parental et du congé de paternité</li><li>• Renforcement du principe de l'égalité de salaire entre hommes et femmes</li><li>• Mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention des accidents du travail « <i>VISION ZERO</i> » visant à une <b>réduction maximale</b> des sources potentielles de risque afin d'éviter des accidents graves et mortels.</li></ul>
<i>Objectif 9 – Industrie, innovation et infrastructure</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien des entreprises dans leur démarche de RDI notamment en ayant recours à une série d'outils instaurés par la loi relative à la promotion de la RDI</li><li>• Poursuite de l'encouragement des efforts de R&amp;D des entreprises industrielles, notamment en faveur de l'efficacité énergétique</li><li>• Mise en œuvre de la Politique spatiale dont le lancement, en partenariat avec l'Agence Spatiale Européenne (ESA) et le <i>Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)</i> du « <i>European Space Resources Innovation Centre (ESRIC)</i> ».</li><li>• Encouragement des partenariats publics-privés solides, de long terme, entre les <i>Research and Technology Organisation</i> et les industries dans des domaines qualifiés prioritaires par le gouvernement</li><li>• Annonce de la création d'un campus dédié aux technologies de la santé, dénommé « <i>Health And Lifescience Innovation (HE:AL) Campus</i> » visant à attirer en premier lieu des entreprises actives dans le secteur des technologies de la santé</li></ul>





	<ul style="list-style-type: none"><li>• Établissement de conventions pluriannuelles fixant les dotations étatiques de l'Université du Luxembourg, des trois centres de recherche publics et du Fonds National de la Recherche pour la période 2022-2025 avec une hausse des dotations totales de quelque 17,6% par rapport aux conventions pluriannuelles de 2018-2021</li><li>• Mise en œuvre de la Stratégie nationale de la Recherche et de l'Innovation, adoptée en décembre 2019 afin d'accroître l'efficacité du système de recherche</li><li>• Création d'une Plateforme nationale d'échange de données (PNED) visant à offrir l'ensemble des services nécessaires pour l'exploitation de la chaîne de valeur des données</li><li>• Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie pour une mobilité durable (MoDu 2.0)</li><li>• Réforme du réseau national de bus RGTR afin d'optimiser le service</li><li>• Révision de la loi portant organisation de l'enseignement supérieur afin de notamment créer un terrain propice à l'élargissement de l'offre des programmes publics et privés de l'enseignement supérieur</li><li>• Adaptations du régime d'aides financières « <i>Clever fueren</i> » pour la promotion de la mobilité électrique et de la mobilité active</li><li>• Présentation de la Stratégie nationale pour les réseaux de communications électroniques à ultra-haut-débit 2021-2025 afin de notamment connecter les ménages sans accès à une infrastructure Internet à haut, voire très haut débit</li></ul>
<p><i>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en œuvre du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC)</li><li>• Stratégie de réduction des autres gaz à effet de serre (notamment méthane) (<i>Klimadäsch</i> en cours)</li><li>• Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie pour une mobilité durable (MoDu 2.0)</li><li>• Stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique - mise en œuvre des mesures prioritaires (achevé, révision de la stratégie à partir de juin 2022)</li><li>• Loi relative au climat et le PRGD objectifs sectoriels associé ; mise en place et accompagnement des organes de gouvernance</li><li>• Poursuite du Pacte Climat 2.0 avec les communes</li><li>• <i>Klimabonusbës</i> (Etudier des mesures produisant des effets positifs en matière de protection du climat dans les domaines de l'agriculture et de sylviculture)</li><li>• Participation au financement climatique international (FCI)</li><li>• Stratégie à long terme de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre (octobre 2021)</li></ul>